

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente
 M. JOSHUA WOLFE, commissaire
 Mme LOUISE LETOCHA,
 représentante du Conseil du Patrimoine

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PLAN DIRECTEUR
DU CIMETIÈRE NOTRE-DAME-des-NEIGES
ARRONDISSEMENT DE CÔTE-des-NEIGES -
NOTRE-DAME-de-GRÂCE**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 11 novembre 2003, à 19 h
Église Notre-Dame-des-Neiges
5366, chemin de la Côte-des-Neiges
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 2003.....	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE.....	1

RÉPONSES AUX DEMANDES D'INFORMATION

YOLAND TREMBLAY.....	1
ÉLAINE GAUTHIER.....	20

PÉRIODE DE QUESTIONS :

CLAUDE CASGRAIN.....	21
ADRIENNE DUMAIS.....	31
EMMANUEL LECOLLETTER.....	40
MARIE-ODILE TRÉPANIÉRIER.....	44
LAURA MARTINEZ.....	56
REPRISE DE LA SÉANCE.....	65
DINU BUMBARU.....	65
SARAH PIMPANÉAU.....	87
JEAN-PIERRE MONNET.....	93
PIERRE RAMET.....	97
ALAIN TREMBLAY.....	99
JEAN DÉCARIÉ.....	112

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE:

5 Mesdames et messieurs, bonsoir. Nous allons commencer dans quelques secondes. Alors, je vous souhaite la bienvenue à cette deuxième séance publique de consultation portant sur le Plan directeur d'aménagement du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Je vous rappelle que nous en sommes toujours à la première partie de la consultation publique, qui permet au public et à la commission de bien s'informer sur le projet.

10 Pour débiter la séance de ce soir, je vais d'abord demander à monsieur Tremblay et à madame Gauthier si les réponses aux demandes d'information formulées hier soir en séance publique ou encore la semaine dernière en rencontre préparatoire peuvent être déposées ce soir.

15 Je déclarerai ensuite que le registre est ouvert et que les gens qui désirent poser des questions peuvent s'inscrire auprès de monsieur Benjamin à la table d'accueil à l'arrière de la salle. J'inviterais alors les citoyens à venir poser leurs questions dans l'ordre d'inscription.

20 Il va sans dire que je vais d'abord appeler les personnes qui se sont inscrites hier et qui n'ont pas encore eu le temps de venir poser leurs questions. Je vous rappelle que le registre restera ouvert jusqu'à la fin de la séance et que vous aurez la possibilité de vous réinscrire pour des questions supplémentaires.

25 Alors, en ce qui concerne les demandes d'information formulées à monsieur Tremblay, il s'agit des sections pertinentes de l'étude de Geocom Recherche.

M. YOLAND TREMBLAY :

30 Oui, effectivement, nous avons un document. J'ai des copies papier et, en même temps, on peut voir sur l'écran l'information qui me permettrait de formuler quelques commentaires sur ce document.

LA PRÉSIDENTE :

35 Allez-y, monsieur Tremblay.

M. YOLAND TREMBLAY :

40 Est-ce que vous voulez qu'on vous remette une copie papier?

LA PRÉSIDENTE :

On la prendra plus tard.

45 **M. YOLAND TREMBLAY :**

Voici, Geocom est une firme de consultants qui fait particulièrement de la recherche de marché et aussi des orientations de planification sur des besoins dans différents secteurs, que ce soit dans les domaines manufacturiers, de services alimentaires, etc.

50

Donc, nous avons retenu les services de cette firme-là en 99 et ils nous ont fourni une série de résultats qui nous ont aidés à effectuer notre planification stratégique et en même temps orienter certaines tendances dans le domaine funéraire.

55

Ce que vous retrouvez ce soir, je vous donne donc les objectifs de l'étude, quels étaient ces objectifs. Premièrement, il y avait d'identifier les tendances dans le marché funéraire québécois et nord-américain. Comme vous le savez, aux États-Unis, lorsqu'il se passe quelque chose d'important dans certains domaines, très souvent le Canada, et naturellement le Québec, on est influencés par ces tendances nord-américaines.

60

On a aussi analysé l'évolution de l'industrie du deuil dans la région métropolitaine de Montréal: comprendre l'évolution et le fonctionnement de la demande dans le marché de la région métropolitaine de Montréal; analyser le positionnement concurrentiel des principaux joueurs oeuvrant dans l'industrie du deuil au Québec; effectuer des projections en ce qui concerne l'évolution du nombre de décès, des types de disposition, des préarrangements dans la région de Montréal, ainsi que l'évolution des inhumations au Cimetière Notre-Dame-des-Neiges pour la période 1999 à 2026.

65

70

Le résumé du diagnostic externe. L'environnement d'affaires. Socio-démographique: les bouleversements qui se sont passés à ce niveau. Premièrement, vieillissement de la population dans la région métropolitaine de Montréal; la population des banlieues croît plus rapidement que celle de l'île; la diversité ethnique progresse dans la région métropolitaine de Montréal; et la population de la région métropolitaine de Montréal demeure majoritairement catholique.

75

Les marchés. Un marché en croissance. Le nombre de décès annuel augmente de 1.3 % par an dans la région de Montréal. Les deux tiers des décès proviennent de l'île. L'île, ça n'a rien à voir avec le concept des villes fusionnées, etc., nous, ça a toujours été les études sur l'ensemble de l'île de Montréal, dans le fond. La Ville de Montréal, donc c'était vraiment plus la ville avec tous les petits arrondissements, près des deux tiers des décès de l'île. Et 48 % des décès traités par le Cimetière proviennent de la Ville de Montréal.

80

85

Forte progression de l'incinération. L'incinération donc, c'est une croissance importante, au cours des 20 dernières années, au Canada. Au Québec, l'inhumation traditionnelle et l'incinération étaient à égalité.

Des habitudes de consommation changeantes, donc d'où la nécessité d'offrir de nouveaux produits et services. Les habitudes de consommation dans le domaine funéraire donc ont changé considérablement. Au niveau du prix, le Cimetière est au sommet de la fourchette

90 dans le marché francophone; c'est-à-dire que nos prix comparés à la compétition, comparés à d'autres institutions dans le même domaine, donc on est à équivalence. C'est donc dire qu'on ne pourrait plus monter les prix si la compétition ne monte pas ses prix.

95 La personnalisation, c'est-à-dire ce que les gens recherchent de plus en plus. Donc, les préarrangements sont de plus en plus populaires. Et quand on dit: *préarrangements+, ce que les gens aussi recherchent, c'est de personnaliser. C'est-à-dire que chaque personne, lorsqu'elle aura, à son décès, aura à souligner ce décès-là, elle veut marquer une histoire. Elle a une histoire à raconter parce qu'elle a vécu une certaine vie. Donc, les gens sont tous à la recherche de cette histoire à raconter, à expliquer par différents moyens de commémoration.

100 84 % des 50 ans et plus souhaitent une célébration religieuse. D'où un des constats, c'est que naturellement ça donnait encore plus d'effet à la nécessité de conserver notre institution qui est un cimetière catholique.

105 Le guichet unique. C'est une formule où 69 % des consommateurs préfèrent donc un guichet unique. C'est-à-dire lorsqu'il y a un décès, les familles, ce qu'elles recherchent, c'est, premièrement, le premier appel se fait au niveau du salon funéraire et elles veulent faire affaire qu'avec une seule personne, un seul conseiller qui va la suivre pendant toute la durée des arrangements funéraires pendant cette période de deuil.

110 Et ce qu'on note aussi, l'accroissement de nouveaux produits et services se distingue en trois phases. Donc, c'est un peu le regroupement où on parle du salon funéraire, du cimetière et, après, des activités qui sont après le décès.

115 Ce que l'analyse aussi a révélé, c'est que l'analyse des parts de marché révèle que les trois chaînes les plus importantes se sont accaparées près des deux tiers du marché. Les groupes Stewart...

120 Une petite précision, ici. Depuis cette date naturellement, Stewart n'est plus propriétaire de Urgel Bourgie. Donc, naturellement Stewart étant le propriétaire de Bourgie, Bourgie a été rachetée par une autre firme et c'est maintenant une autre entité légale qui est propriété de Bourgie, mais c'est le même groupe.

125 Les groupes Stewart, Alfred Dallaire et Magnus Poirier, qui sont donc les trois grands dans le domaine funéraire à Montréal, traitent respectivement 28 %, 25 % et 11 % des décès de la région métropolitaine.

130 Au cours des 22 dernières années, c'est-à-dire la période de 1976 à 1997, le Cimetière a inhumé 27.3 % de toutes les sépultures de la région métropolitaine de Montréal, soit presque 128 000 sépultures.

Au cours de cette même période, sa part de marché s'est effritée, passant de 32.1 % en 1976 à 24.7 % en 1997. Et en 2002, nous sommes environ à 21.5 %.

135 Malgré le fait que le nombre de décès a connu une croissance de 20 % au cours de la période 1980 à 1997, le nombre de sépultures annuel au Cimetière Notre-Dame-des-Neiges demeure stable et gravite aux alentours de 5 800 défunts par année.

140 Selon nos projections, environ 836 000 personnes décéderont au cours de la période 1999 à 2026, soit approximativement 25 000 décès en 1999 et 35 000 décès en 2026.

145 Environ les deux tiers de ces sépultures seront incinérées, soit 518 000 incinérations. Un fort pourcentage des urnes seront mises en terre, environ 45 %. Et 10 % des urnes seront placées dans un columbarium appartenant à un cimetière et 7 % dans un columbarium appartenant à une maison funéraire.

150 Parmi les 317 000 sépultures qui ne seront pas incinérées, 12 % des cercueils seront disposés dans un mausolée.

155 Donc, cette étude, elle a été demandée et produite en 1999. Il va de soi, comme je vous l'ai mentionné, donc c'est sûr que nous l'actualisons. Et c'est ce qui nous a permis de bâtir la planification stratégique et en même temps identifier quels étaient les besoins pour notre cimetière pour les 20, 25 prochaines années.

LA PRÉSIDENTE :

160 Je vous remercie, monsieur Tremblay. Je vous remercie d'apporter ces précisions. J'imagine que ça pourra faire l'objet de questions de la part des intervenants.

165 Une autre demande qui a été formulée, c'était la mise à jour des affectations avec les nouvelles sections aménagées dans le cimetière.

M. YOLAND TREMBLAY :

170 Oui. Donc, on peut voir sur l'écran le plan qu'on retrouverait dans le volume 2. Je vais vous donner la page. C'est marqué: *localisation des sections+. C'est, je crois, la page 212.

175 Donc, voici ce que je vais identifier. Comme vous le savez, notre institution, c'est un cimetière et naturellement, on est en évolution. Et depuis 1999 et 2000, il va de soi que dans la population montréalaise, il y a eu des décès. Nous en accueillons donc, comme on l'a mentionné, environ 5 500 par année et il a fallu donc répondre à ces besoins-là.

Ce qu'on a fait donc, dans certains endroits, on a créé des sections nouvelles. Dans d'autres endroits, on a fait des aménagements paysagers. Et je vais vous indiquer les différences par rapport au plan que vous avez en dossier et les modifications qui mettent ce plan-là en date de novembre 2003.

180 Premièrement, on va aller dans le haut du cimetière, où je l'indique par une croix, il y a le Calvaire qui est dans cette section ici. Juste à votre droite, où est le point rouge, normalement il devait y avoir un mausolée de créé à cet endroit-là. Comme on l'a mentionné hier, donc il n'y aura pas de mausolée qui sera construit à cet égard-là.

185 Cependant, ce qu'on a fait aussi dans cette section-là, donc ce sera une section qui sera de l'inhumation traditionnelle exclusivement avec des stèles d'une certaine dimension. Et pour favoriser un peu le fait qu'on ne voit pas les activités opérationnelles qui se passent dans le cimetière, nous avons créé dans cet espace, qu'on appelle une zone dite opérationnelle, juste à côté, donc on a rétréci toutes nos zones opérationnelles du cimetière, il y en avait trois, et on les a condensées donc dans une seule. Et en la rétrécissant dans une seule, on a créé d'un côté donc une série d'arbres. On a implanté c'est-à-dire une série d'arbres, donc toute une végétation, environ une cinquantaine d'arbres. Et sur une autre façade, on a aussi planté des haies pour
190 cacher ces secteurs opérationnels, qui sont peut-être moins conviviaux, moins intéressants face à l'activité d'un cimetière. Et il y a une barrière.

195 Donc, nous avons créé cette zone. Nous avons donc tout regroupé nos activités opérationnelles dans cet endroit-là. Et la balance du terrain, où c'est indiqué à côté de la croix, à côté du Calvaire, et bien, à ce moment-là, éventuellement il y aura de l'inhumation traditionnelle.

200 L'autre point intéressant, on descend où c'est marqué *AC+, ici au pointeur, nous avons créé donc une section qui s'appelle l'Ascension. Dans cette section-là, on a commencé à faire de l'inhumation traditionnelle. Et naturellement pour répondre à des besoins de la clientèle, on est en train de préparer l'aménagement tel que décrit au plan directeur, dans le sens que le long de la clôture qui sépare l'Université de Montréal du cimetière, il y aura éventuellement des murets pour déposer des urnes funéraires. Donc, c'est conforme au plan. Ce projet-là n'a pas été initié. Tout ce qu'on a fait, c'est un petit sentier et il y a des gens qui ont commencé à être inhumés dans
205 cette section Ascension.

210 Si on va dans la section indiquée *Montréal 001+ plus bas, plus près de l'entrée Decelles, nous avons ajouté un écran végétal excessivement important. C'est-à-dire qu'un des malaises que nous avons, c'est que naturellement lorsqu'on se promène le long de la Côte-des-Neiges, les édifices, nos mausolées qui datent des années 80 et qui sont quand même des édifices, ils ont une certaine valeur dans le temps, mais peut-être qu'ils sont mal intégrés à l'environnement, donc nous avons ajouté une double rangée d'arbres et nous avons ajouté environ 66 arbres qui permettent de créer un écran végétal.

215 Vous noterez aussi que ces arbres-là donc, on les a plantés ayant une certaine dimension, ce qui fait qu'ils auront un effet efficace à très court terme. Et donc, ça aide à embellir la portion du cimetière de ce secteur qui est un secteur de prestige parce que, donc, c'est la section Montréal. Et en même temps, ça va permettre d'atténuer la volumétrie des édifices, donc, entre autres, des deux mausolées qui sont derrière. Donc, ça, nous avons ajouté cette section-là.

220

225 L'autre chose aussi, si on va plus près de l'entrée Decelles, nous avons créé un petit
jardin. Ça s'appelle le Jardin des oliviers. Il y avait là des arbres tout à fait remarquables et on les
a conservés. Ce qu'on a fait, c'est qu'on a créé un sentier de pierre et on y a rajouté des petits
aménagements paysagers par des arbustes et des fleurs. Et ça vient tout juste d'ailleurs d'être
complété. C'est pour répondre à un besoin de certains clients qui désirent que leurs urnes soient
déposées dans la terre, mais dans un tout petit terrain et vraiment exclusivement végétalisé dans
son environnement. Donc, on a créé ce petit Jardin des oliviers. Et ce jardin, c'est pour une
capacité d'à peu près une douzaine d'urnes. Donc, c'est très petit. C'est plus un test pour
répondre à la clientèle s'ils continuent à rechercher ce type d'aménagement paysager là.

230 Par la suite, juste ici, nous avons créé la section Chandeleur. Donc, cette section-là,
elle a été créée il y a maintenant un an et demi à peu près. C'est le long de la clôture qui sépare le
Cimetière mont Royal de notre cimetière. Et donc La Chandeleur, c'est plus un secteur pour
inhumation de cendres seulement.

235 La raison pour laquelle on a préféré, on a privilégié ce secteur-là, c'est qu'il y avait du roc
à une certaine profondeur. Donc, pour garder l'aspect le plus naturel possible, étant donné que
nous sommes sur le mont Royal, les urnes donc on n'a pas besoin de les inhumer dans une
grande profondeur, et donc à trois pieds c'était suffisant et on n'atteignait pas le roc, et donc on a
commencé un développement pour des urnes cinéraires dans ce secteur La Chandeleur.

240 Juste peut-être aussi pour confirmer naturellement, dans ce secteur-là ici – ce n'est pas
indiqué sur le plan, mais je tiens à le mentionner – il y a deux magnifiques boisés dans notre site,
à part de la section Saint-Jean-Baptiste. Donc, ce boisé-là, qui est tout juste à côté du projet de
mausolée que nous envisageons construire, c'est donc dire que ce boisé-là, naturellement, tout
ce qu'on a fait, on a commencé à le nettoyer, à faire un petit peu d'élagage, et s'assurer de sa
conservation totale et très respectueuse du lieu vraiment en respectant les arbres qui sont là. Et
ce qu'on va essayer de faire, ça va être plus un sentier. Il y a déjà des sentiers qui existent, mais
on va les nettoyer au fil des années, mais le boisé va être complètement conservé.

250 La même chose, si on va dans cette section ici à peu près, dans cette section ici, c'est le
boisé central. Donc, ce boisé-là aussi a été complètement conservé intact. Ce n'est pas indiqué
sur le plan, mais c'est un boisé qui est tout à fait magnifique et il y a déjà des sentiers qui existent.

255 Et naturellement depuis 98, 99, comme vous le savez, il y a eu le verglas. Il y a des
arbres naturellement qui ont été coupés malheureusement par la tempête. Avec les experts de la
Ville de Montréal, donc, on nous a identifié des arbres qu'il fallait couper. On a eu toutes les
autorisations. Et ce qu'on est en train de faire, c'est un peu le même principe, le même
phénomène que l'autre boisé, où c'est une approche de nettoyage, d'élagage et de conservation
totale du boisé.

260 Si on s'en vient dans ce secteur ici, c'est la section Immortelle. Donc, il y a un petit
secteur, ici, qu'on a commencé à créer dans ce secteur-là. C'est de l'inhumation traditionnelle.
Donc, naturellement, on a mis une rangée d'arbres qui sépare parce que c'était un grand espace.

265 Et tout ce qu'on a fait actuellement, donc, c'est de planifier éventuellement à avoir quelques inhumations traditionnelles. Et ces inhumations traditionnelles là vont dans l'optique du grand jardin de sépulture qui est planifié devant le mausolée dans cette section-là.

270 Et à gauche ici, effectivement, compte tenu qu'il y a quand même passablement de gens qui passent là, le chemin a été asphalté pour plus de sécurité et pour éviter effectivement que les gens aient des problèmes avec leur voiture, parce que c'est un chemin quand même qui est assez passant.

275 Un petit peu plus vers la gauche, vous allez voir, où c'est marqué la section *L5061+, juste en dessous, il y a une petite ligne et cette ligne-là, naturellement, ça a été asphalté. C'est ici, à peu près. Et donc, ce petit chemin-là a été asphalté, on n'a pas changé le développement en tant que tel. Au contraire, on l'a amélioré en y ajoutant une sculpture qui s'appelle Notre-Dame-de-Fatima. Ce secteur-là est consacré particulièrement aux Portugais qui ont une dévotion à Notre-Dame-de-Fatima.

280 Et pour terminer, juste au dernier point, à la jonction de ces deux allées, on a implanté un aménagement paysager, où ce sont des arbres, des arbustes. C'est aussi des aménagements floraux qu'on y a ajoutés le long de la voie asphaltée qui existe toujours. Mais pour donner un cachet plus végétal au secteur, donc, on a cru bon d'y ajouter, et donc, ça donnait de la
285 qualification additionnelle au boisé qui est juste derrière.

290 Voilà donc pour ce qui est des modifications qui ont eu lieu depuis le dépôt de notre document. Ces modifications donc nous permettaient, un, de répondre à des besoins de clientèle; deux, s'assurer aussi de ne pas attendre à la décision formelle du plan directeur. Parce qu'il y a des démarches que nous qualifions d'importantes, dans le sens de la protection
295 environnementale, dans le sens de l'amélioration qualitative de notre site. Et aussi, il y a des interventions pour protéger les arbres surtout. Donc, c'est pour ça d'ailleurs que monsieur Nadeau a travaillé avec nous, donc, on s'assure de protéger les arbres et aussi s'assurer du remplacement des arbres qui ont des maladies.

Ça fait que voilà, ça complète la mise à jour du document.

LA PRÉSIDENTE :

300 Je vous remercie encore une fois. Pour ce qui est des questions par rapport à ça, j'attendrai qu'on ait passé à travers l'ensemble des demandes.

M. YOLAND TREMBLAY :

C'est bien.

305

LA PRÉSIDENTE :

Il avait été également demandé une mise à jour du tableau sur la capacité résultante à la page 161 du volume 2. Ça, c'est un petit peu plus lourd peut-être.

310

M. YOLAND TREMBLAY :

Oui. Voici, là-dessus, on a réétudié le tableau. En date de ce jour, il nous est assez difficile de le réactualiser. Donc, comme c'est indiqué clairement, le tableau qu'on avait déposé, quand nous l'avions déposé, c'est que la demande était de dire: *Regardons tous les secteurs du cimetière où il y a des possibilités d'y implanter des zones d'inhumation ou d'y construire un mausolée, et essayons d'identifier, dans un horizon le plus lointain possible, s'il va y avoir de l'inhumation et quels seraient les volumes.+

315

Notre équipe, on a regardé ça tout récemment, dans les derniers jours, dans le fond, et actuellement on doit s'en tenir aux chiffres qui ont été déposés là. Parce que naturellement, notre projet, il y a plusieurs choses qui sont interreliées dans le projet.

320

S'il y a la construction des charniers, je prends l'exemple des charniers particulièrement, la demande des charniers caveaux, ce qu'on appelle pour les familles, donc on pensait peut-être qu'il y aurait une demande un peu plus stable. Ce qu'on a constaté, c'est qu'il y a peut-être une demande par année, alors que nous, on en a mis un petit peu plus. Donc, il y a des endroits...

325

Comme le jardin de sépultures de la section Montréal, on s'est aperçu qu'effectivement, le secteur s'est développé un petit peu plus rapidement, mais juste sur le pourtour de la section. À l'intérieur, il n'y a absolument rien de fait actuellement.

330

Donc, ce qu'on a fait, c'est qu'en regardant chacune des sections, on croit encore que les chiffres qui sont là sont représentatifs et indicatifs, et ce serait très hasardeux pour nous de déposer une autre série de chiffres, dans le fond, parce qu'on n'a rien qui viendrait changer les attentes ou les hypothèses que nous avons faites la dernière fois.

335

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie. Il y avait la mise à jour du calendrier de réalisation.

340

M. YOLAND TREMBLAY :

345 Oui, effectivement. Ça, nous l'avons regardé. Vous vous référez au tableau de la page 172 et suivantes. Donc, on avait déposé ce tableau-là déjà en 2000.

350 Comme vous devez vous en douter sûrement, c'est qu'avec les changements qui se sont produits, que je viens de vous identifier dans les sections, il y a des travaux qui ont été privilégiés à la place d'autres. Il y en d'autres qu'on a avancé un petit peu l'échéancier, puis il y en d'autres qu'on va peut-être reculer l'échéancier. Cependant, pour vous offrir une vue plus précise et plus complète, ce qu'on fait quand même, on a regardé chacun des items et on va vous faire la mise à jour ce soir.

355 Le réaménagement de l'îlot central, l'identification florale qui était prévue dans le plan, elle est actuellement complètement terminée. Elle s'est terminée l'année dernière, en 2001.

Réaffectation des bâtiments de l'entrée principale et des aires extérieurs (accès et stationnement Côte-des-Neiges Nord), nous avons débuté certains travaux. Et ici, ce sera...

360 Ah! ce n'est pas le bon tableau. Ça, c'est l'ancien. Je vais vous déposer une copie papier.

LA PRÉSIDENTE :

365 Je pense que c'est le nouveau, monsieur Tremblay, parce qu'en haut, il est écrit: *révisé novembre 2003+.

M. YOLAND TREMBLAY :

370 Oui, c'est ça, mais c'est parce que là, les chiffres sont là. On a les chiffres. Je vais vous donner les chiffres. Ah! les chiffres sont dessus. Je m'excuse.

LA PRÉSIDENTE :

375 Il n'y a pas de quoi.

M. YOLAND TREMBLAY :

380 Regardez, il semble qu'on ne l'a pas à l'écran.

LA PRÉSIDENTE :

C'est parce que dans la version papier qu'on a, il y a les nouvelles dates.

385 **M. YOLAND TREMBLAY :**

Oui, mais c'est les mêmes...

390 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais ça va être déposé dans les centres de documentation et sur le site.

M. YOLAND TREMBLAY :

395 Oui, ça, c'est sûr, il n'y aura aucun problème, là. Mais c'est parce que je pensais qu'on l'avait envoyé et que vous auriez pu le voir en même temps à l'écran.

Donc, 2001, c'est complété. C'est sûr qu'il n'y a pas de date. Donc, ce que je vais repasser avec vous, je ne le ferai pas avec le pointeur, je vais plus les repasser globalement.
400 Parce que vous allez voir, les dates sont inscrites et il y a un astérisque à chacune.

La réaffectation des bâtiments de l'entrée principale et des aires extérieures, donc accès et stationnement de la maison Côte-des-Neiges Nord, donc l'échéancier a été reporté en 2005.

405 L'aménagement de la Place de la lumière et du parvis du mausolée Sainte-Claire, l'échéancier a été reporté en 2005.

Le déménagement naturellement de la statue du Christ de la Rédemption, la même chose, en 2005.

410 Et ce qu'on a terminé en 2003, c'est la réaffectation de la maison Côte-des-Neiges Sud.

C'est-à-dire que si vous regardez à l'entrée de Côte-des-Neiges, il y a deux maisonnettes. Ce qu'on a fait, c'est que ces maisonnettes-là étaient occupées par du personnel et, au fur et à mesure où ces gens-là ont quitté l'organisation, on reprenait ça pour transférer des activités du cimetière qui étaient plus propices à mieux servir la clientèle et être capables donc de rejoindre l'ensemble de notre clientèle beaucoup plus facilement qu'à un seul endroit. Donc, ce qu'on a fait, c'est que cette maisonnette-là est redevenue comme elle était dans le passé, un point d'accueil, et il y a des activités donc qui ont été centralisées dans cette maisonnette-là, à l'intérieur.

420 En ce qui a trait à la plaine, l'aménagement donc de la plaine et évocation d'éléments historiques, il va de soi que c'est le développement de la plaine. On a reporté l'échéancier en 2006.

425 Les chemins en asphalte convertis en allées vertes et aire d'observation en 2005. Ça, c'est dans le secteur de la plaine.

430 Le pavillon administratif. Réaménagement des abords du pavillon administratif de la chapelle, incluant le débarcadère, de 2003, on l'a reporté en 2006.

La relocalisation du petit stationnement pour le personnel a été complétée l'année dernière.

435 Il y avait un élément qui nous avait été demandé et mentionné. C'est sûr que quand vous arriviez devant deux bâtiments historiques à grande valeur et que vous voyiez alentour 25, 30 automobiles, ça ne fait pas tellement esthétique ni historique. Et donc, on a déplacé le petit stationnement. Ce stationnement-là est complètement caché par des écrans végétaux. Et en plus, les écrans végétaux que nous y avons installés sont d'une hauteur très significative, ce qui permet donc qu'on ne voit pas l'asphalte puis on ne voit pas beaucoup les autos. Donc, ça, ça a été complété l'année dernière.

440 La relocalisation donc du stationnement, je vous en ai parlé.

445 Le maintien de la fontaine à son emplacement actuel et le mobilier urbain, c'est quelque chose qui est complété, dans le sens que la fontaine, qui était tout près du pavillon, va demeurer là. Le mobilier urbain a été acheté et devrait donc être installé l'année prochaine.

450 Juste un mot. Le mobilier urbain que nous sommes en train d'installer, c'est un mobilier qui a été choisi premièrement pour s'intégrer parfaitement à l'environnement, donc au niveau de la coloration, au niveau des matériaux au niveau de leur durabilité et, en plus, de leur intégration complète à l'environnement. Donc, on a embauché des experts qui nous ont fait des suggestions, et c'est dans ce contexte-là que tout notre mobilier donc aura une très grande durabilité et en même temps aura un côté esthétique très élevé, et il va être respectueux du lieu.

455 L'implantation du kiosque à fleurs, c'est resté tel quel. Donc, nous n'avons pas touché à ce projet-là.

Le quatrième secteur, chemin de ceinture. Naturellement, ce qui est marqué dans le A) et le B), c'est selon l'évolution du dossier par la Ville de Montréal.

460 L'entrée Decelles. Réaménagement de l'îlot verdure (identification florale). C'était un projet que nous avons. Toutes les entrées que nous avons, il y avait donc une identification florale majeure avec des dessins qui représentent un peu le logo de notre cimetière. Et donc, tous ces dessins-là ont été faits pour chacune des entrées.

465 La nouvelle voie d'accès à l'entrée Decelles, donc c'est prévu en 2004. C'est-à-dire que dans le plan directeur, ce qui est convenu, c'est de recréer la voie cérémonielle telle qu'elle était au début du cimetière. Donc, le plan d'analyse a été complètement terminé. Les coûts aussi ont été identifiés et naturellement on anticipe faire ce projet-là en 2004 pour recréer cette voie cérémonielle qui va ajouter un élément majeur à la majestuosité du lieu.

470

Les galeries de sépulture et terrasse intégrée au flanc du coteau, nous n'avons pas touché à l'échéancier. Étant donné qu'on a touché plus à d'autres dossiers, donc l'échéancier est resté le même.

475 La zone opérationnelle du plateau. Donc, la réhabilitation des deux anciennes serres, voici ce qui s'est passé. C'est marqué: *fermeture 2002+. Ce que nous avons arrêté, c'est qu'il n'y a plus de serre de production dans notre cimetière. Donc, ce que nous faisons, nous continuons de fournir à notre clientèle des aménagements paysagers, nous achetons plutôt les fleurs et, à ce moment-là, c'est plus facile pour répondre aux besoins de la clientèle. Donc, les serres sont restées intactes, elles sont là. Et nous évaluerons quelles seraient les opportunités que ces bâtiments-là vont nous offrir dans les prochaines années.

485 L'aménagement des accès et des abords du garage et des ateliers incluant l'écran végétal, l'allée de peupliers à restaurer et le hangar à relocaliser, tous ces travaux sont en voie de réalisation. Dans le sens que le long du garage, où effectivement on voyait beaucoup d'autos stationnées et qu'il y a des familles qui avaient un monument ou une concession, quand elles allaient se recueillir sur leur concession, c'est bien évident, elles voyaient ces autos, elles voyaient la pompe à essence, elles voyaient donc des choses qui sont peut-être moins intéressantes, donc on a planté une série d'arbres et des haies tout le long du garage, toute la partie asphaltée. Et donc, ça cache de plus en plus nos installations opérationnelles.

495 L'écran végétal et l'allée de peupliers, je vous en ai parlé déjà dès le départ. Ce n'est pas des peupliers. Ce sont des chênes fastigiés. Donc, on a préféré ce type d'arbres là. Donc, ils ont été complétés en 2002.

L'aménagement d'une zone de dépôt de matériaux. C'est ce que je vous ai expliqué tout à l'heure. C'est la zone opérationnelle donc qui a été réaménagée. Il reste un petit aménagement à terminer à l'intérieur de la zone opérationnelle et ce sera fait l'année prochaine.

500 L'item 8, on n'a pas touché à l'échéancier.

L'item 9, l'aménagement du jardin de sépulture avec monuments à caractère prestigieux et aire d'observation, c'est ce que je vous ai mentionné tout à l'heure en voie de réalisation.

505 L'aménagement du jardin de sépulture au sud de l'axe patrimonial, la section Notre-Dame, nous terminons les études et les analyses. Et éventuellement, nous pourrions développer de l'inhumation en 2004, inhumation traditionnelle il va de soi.

L'aménagement d'une rangée d'arbres aussi dans ce secteur-là, ça a été complètement terminé en 2002.

510 Le jardin de sépulture de la frange nord, donc, on a mis un échéancier 2007. Et les murets, nous verrons selon l'évolution des besoins de la clientèle et à ce moment-là, au fur et à mesure, nous identifierons des besoins pour la clientèle. Et à ce moment-là, on implantera ces différents murets-là.

515

La zone du calvaire à l'item 11, ça a été reporté en 2006. La seule chose que nous avons faite dans cette zone, c'est que nous avons procédé à la restauration et à la valorisation du calvaire par lui-même. Nous avons fait restaurer donc le corpus et les deux statues qui y étaient. Nous y avons fait ajouter aussi des bases en granit pour donner une valeur plus grande à ce lieu.

520

Parce que naturellement, le calvaire, notre intention telle que décrite au plan directeur, c'est d'en faire le point prestigieux le plus important du cimetière. On est à un des points les plus hauts du cimetière et, comme on sait, bien, on se rapproche un peu plus du ciel. Ça fait que, donc, on va essayer de rendre ce secteur-là un peu plus prestigieux.

525

Le jardin de sépulture du sommet, c'est ce que je vous ai expliqué tout à l'heure. Donc, ce qu'on veut faire, c'est de développer des sites d'inhumation. C'est la zone à côté de la zone opérationnelle. C'est de développer donc des zones d'inhumation traditionnelle prestigieuses à cause donc des points de vue.

530

Les terrasses intégrées avec murets d'inhumation, donc c'est quelque chose aussi qu'on va faire, mais qu'on a reporté l'échéancier en 2008, parce qu'on a reporté, de fait, le développement du secteur d'inhumation.

535

Le mausolée du sommet, on vous l'a confirmé, c'est un projet qui a été éliminé.

La zone opérationnelle, on vous a donné les informations tout à l'heure.

540

Et naturellement, dans le plan directeur, aussi, il y avait un secteur pas loin de la zone opérationnelle où, s'il y avait des demandes de la clientèle, on allait identifier deux ou trois endroits où il pourrait y avoir l'implantation de charniers. Parce que, d'une part, il y a d'anciens monuments dans ce secteur-là. Il y a aussi le monument de Georges-Étienne Cartier donc, qui est un secteur de prestige. Et on a pris des mesures spécifiques pour être certains que les charniers qui seraient là premièrement seraient adossés à la clôture, qui est limitrophe avec le Cimetière mont Royal, et donc vont ajouter beaucoup de valeur patrimoniale à ce secteur-là.

545

Le chemin de traverse avec l'axe nord-sud, ça va selon l'évolution du dossier par la Ville de Montréal.

550

Naturellement, tout ce qui est dans la section Saint-Jean-Baptiste, le A) et le B), on a mis ça dans un horizon assez lointain. On n'a pas touché à l'horizon.

L'identification de l'accès piétonnier du boulevard Mont-Royal, vous verrez à l'item 27.

555

Et la même chose, l'implantation de la clôture institutionnelle, on a reporté ça à l'item 27, où on va vous parler de l'échéancier.

560 Le mausolée du boisé central, tel qu'il a été souligné dans notre présentation, ce sera dans une vingtaine d'années. Donc, on est en 2003. Ça fait que calculez quelque chose comme 2020, 2024.

565 Les sépultures du boisé central, comme je vous l'ai mentionné tout à l'heure, ces boisés-là sont conservés parfaitement et sont totalement intégrés au secteur du cimetière. Cependant, ce qu'on avait prévu, c'est de créer des endroits, des places de méditation, des endroits où on pourrait aussi avec des plaques au sol y inhumér des urnes. On retrouve ça dans des cimetières ancestraux aux États-Unis particulièrement, c'est très recherché par les personnes qui en même temps veulent être inhumées dans un boisé et en même temps aussi avoir un aspect paysager très important. Donc, ça, c'est un projet qu'on va conserver et on a mis un échéancier 2016.

570 L'implantation de charniers à la périphérie, ça va de soi que ça va aller selon les besoins de la clientèle.

575 Le mausolée du Boisé de l'Est, l'item 19, naturellement c'était en 2002. Nous sommes rendus en 2003 et nous espérons bien qu'en 2004, on verra son début de construction.

Le jardin de sépulture du Boisé de l'Est, donc c'est à revoir l'échéancier. Donc, ça, naturellement, on n'a pas touché à ce... oui, l'aménagement du jardin, oui, ça c'est sûr que l'échéancier va être en même temps touché avec le mausolée.

580 Le jardin de sépulture du Boisé de l'Est, c'est la même chose, l'item 21.

585 La circulation et la signalisation, identification des routes primaires et secondaires. Comme vous le voyez, dans le plan directeur, on a créé un réseau routier de routes primaires et de routes secondaires avec une allée centrale et des carrefours. L'étude est actuellement complètement terminée. On a obtenu des soumissions pour évaluer les coûts d'implantation. Et nous anticipons d'ici une année ou deux commencer tout ce changement d'identification et de créer ces routes qui mettent en valeur les secteurs plus patrimoniaux du cimetière.

590 Le développement d'un circuit de promenade et d'interprétation, c'est en cours d'analyse déjà depuis un an et demi.

595 L'amélioration des accès existants et projetés, il y en a plusieurs qui ont commencé à être faits. Je vous donne un exemple. Dans la section *L+ où on retrouve la section Fatima, on a élargi certaines routes qui étaient difficiles d'accès pour les véhicules. Donc, il y avait des dangers au niveau de la sécurité et de la santé des gens. Donc, on a modifié certaines courbes qui étaient un peu trop difficiles à traverser.

600 Le chemin en asphalte à convertir en allée piétonne. Il y en a quelques-uns qu'on a remis... on a enlevé l'asphalte parce que ce n'était plus nécessaire. Il n'y avait pas de secteurs d'inhumation.

Et les allées à restaurer, on est en train d'identifier, il y a des études qui sont en train d'être faites pour identifier les allées qu'il nous resterait à restaurer d'une certaine façon. On attend aussi ce projet-là, qu'on veut le relier très étroitement avec l'axe nord-sud et le chemin de traverse.

605

Pour ce qui est du programme de mise en valeur et de restauration des monuments et des paysages, bien, j'en ai parlé passablement hier. Donc, c'est quelque chose qui se fait de façon progressive à l'intérieur de nos budgets annuels. Donc, on a identifié des sommes.

610

Je vous ai parlé, hier, relativement au charnier Skelly. Je vous ai parlé du charnier Prévost. Il y a énormément de monuments que nous relevons pendant l'année, que nous réparons. Et parallèlement à ça aussi, plusieurs de nos bâtiments ont subi des cures de rajeunissement.

615

Donc, on s'assure maintenant que les bâtiments, il y ait un entretien préventif, et il y a tout un programme pour s'assurer que le bâtiment garde sa valeur historique et qu'en même temps il ne tombe pas en désuétude. Donc, il y a tout un plan d'entretien préventif qui est en voie d'implantation.

620

C'est la même chose naturellement pour les bâtiments historiques. En ce qui a trait à la chapelle, nous avons remis en ordre la chapelle. Elle a été complètement rénovée à l'intérieur, tout en étant très respectueuse pour les cérémonies religieuses qui se passent.

625

La même chose pour le pavillon administratif, il nous reste à enclencher la démarche, dans la mesure où le plan directeur va suivre son déroulement. C'est la maison Jarry-dit-Henrichon qui, elle, devrait devenir un centre d'interprétation au cours des prochaines années.

630

Et naturellement pour mausolées et bâtiments existants, c'est le programme qu'on a mis en place pour ne pas attendre à ce qu'un bâtiment tombe en décrépitude et qu'il y ait trop de travaux à effectuer. Donc, on le fait de façon progressive.

635

Pour ce qui est de la végétation, c'est aussi en voie de réalisation. Donc, c'est pour ça que nous avons des experts, autant en aménagement paysager qu'en foresterie, qui nous ont bâti ou qui sont en voie de bâtir des critères de remplacement, des critères de protection aussi pour nous aider dans nos opérations. Et si jamais il y avait des questions, ces gens-là pourraient être en mesure de répondre. C'est quelque chose donc qui se fait quotidiennement dans nos opérations.

640

La même chose pour le programme d'entretien des arbres et des surfaces gazonnées.

Et on termine avec la section 27. Le choix et l'implantation du mobilier urbain, c'est ce que je vous ai parlé tout à l'heure. On a déjà commencé à en installer. Quand vous entrez par le chemin de la Côte-des-Neiges, vous avez dû voir ces petites installations où il y a un banc, une poubelle qui est complètement intégrée. On va terminer aussi de la végétation alentour de ces

645 espaces-là pour que ce soit des places où les gens qui viennent pourront se recueillir, s'arrêter quelques instants et par la suite poursuivre leur promenade.

L'identification de l'axe patrimonial et des bâtiments historiques par un éclairage approprié, nous avons commencé. Donc, le long de l'entrée principale sur Côte-des-Neiges, il y a tout un système d'éclairage qui a été installé. Et donc, le soir, ça permet de sentir une présence très forte à l'intérieur du cimetière. Et parallèlement à ça, nous avons fait un éclairage pour mettre en valeur les deux bâtiments historiques qui sont à l'entrée principale de notre cimetière.

Et ce qu'il nous reste, c'est le remplacement et le parachèvement de la clôture institutionnelle. Donc, dans certains endroits, cette clôture a besoin d'être rafraîchie. Elle a besoin d'être remplacée dans certains cas. Elle a besoin d'être changée aussi dans d'autres cas. Et donc, on a terminé presque toute l'étude, et donc nous savons les coûts avec lesquels nous serons confrontés. Et nous allons identifier, par la suite, un programme de changement d'implantation.

660 Ça fait le tour de notre échéancier de réalisation.

LA PRÉSIDENTE :

665 C'est un plan directeur qui s'échelonne sur 25 ans, ça faisait beaucoup de révisions à votre calendrier. Je vous remercie énormément, ce sont des informations qui seront très utiles à l'ensemble des intervenants.

Hier, il a été question des coûts d'exploitation et d'entretien du site, incluant les bâtiments. Je ne sais pas si vous avez des éléments d'information concernant ces aspects-là?

M. YOLAND TREMBLAY :

675 Certainement. Nous avons donc une première question qui avait été posée, une première question avait trait à dire: peut-on être sûr que le Cimetière ou la direction de la Fabrique a amorcé une série de réflexions d'orientation pour lui permettre de s'assurer qu'effectivement ce à quoi on s'engageait, on était capable de le faire, et qu'il y avait des mesures, il y avait des orientations qui étaient prises de façon annuelle.

680 Comme vous le voyez, ce que nous avons fait, c'est la répartition des réserves qui existent donc au sein du Cimetière. Je ne vous donnerai pas toutes les formules. Ce sont des évaluations actuarielles, comme je vous l'ai mentionné, qui ont eu lieu et qui ont lieu à tous les trois ans.

685 Ce que ça dit cette tarte qui répartit donc la réserve que le Cimetière possède, c'est-à-dire donc que 54 % des avoirs sont affectés à l'entretien des terrains à long terme et ceux accordés à 99 ans. Ce que ça dit aussi, c'est que les mausolées dont les concessions sont de 99 ans et de 149 ans, il y a 31 % de cette réserve-là qui est affectée à eux.

690 Lorsqu'il y a un questionnement et dire: *Qu'est-ce qui va se passer dans 25, dans 30
ans ou dans 40 ans?+ quand une place dans un mausolée est vendu, il y a un certain montant
qui est déplacé dans la réserve du Cimetière et c'est ce montant-là qui va servir sur des horizons
de 25, 30, 45 ans à réparer la toiture, changer les tapis, changer les fenêtres, des choses
comme ça, donc tous les travaux d'entretien.

695 Ce qu'on a fait, c'est qu'on a supposé la fermeture intemporelle ou la fermeture à une date
donnée du cimetière, la date la plus lointaine possible, et de dire: *Maintenant, qu'est-ce qu'il va
nous rester à faire pour maintenir le site en bonne condition+, comme je vous l'ai mentionné hier.
Et c'est à partir de ça qu'avec les actuaires, nous avons bâti donc une série de formules qui
700 donnent des horizons assez lointains, entre 25 et 50 ans, révisées donc à tous les trois ans. Et
donc, sur l'ensemble de notre réserve, actuellement, il y a 31 % de ces sommes qui sont attirées
exclusivement au mausolée.

705 Et donc, le prochain mausolée, ça va être exactement la même façon de fonctionner. À
chaque vente que nous effectuons, il y a un pourcentage sur cette vente-là qui est transféré dans
la réserve. Et à ce moment-là, ce montant-là donc, c'est l'espèce d'assurance qu'a le Cimetière
et les gens qui vont le gérer dans les années à venir qu'il y aura toujours de l'argent suffisant pour
être capable de l'entretenir correctement.

710 Il y a un 4/10 de 1 % que vous voyez. C'est une tranche qui est affectée au fonds
d'assurance qu'on appelle. Vous vous imaginez bien que des propriétés comme la nôtre, les
primes d'assurance sont relativement élevées. Et des fois, pour réduire un petit peu les coûts
opérationnels, ce qu'on fait, c'est qu'on est obligés d'augmenter les franchises où on a de la
difficulté d'obtenir des franchises qui soient raisonnables versus les primes.

715 Donc, ce qu'on a fait, c'est que les montants de franchise ont été haussés dans certaines
de nos polices. Et pour éviter que le cimetière soit pris dans des problèmes, si jamais il y avait
des poursuites, à ce moment-là on a mis les montants de franchise à part. Et donc, s'il arrive un
incident, un accident, on sera toujours capables de payer les franchises demandées par les
720 assurances.

725 Il y a aussi un autre élément, comme je vous l'ai soulevé hier, ce sont les
préarrangements. Donc, c'est bien sûr que la *Loi sur les arrangements préalables* ne s'applique
pas à notre institution. Comme les salons funéraires, eux, ils sont assujettis à cette loi-là, le
Cimetière, lui, n'est pas assujetti à cette loi. Cependant, il prend les mêmes principes, il prend la
même approche que les salons funéraires et il met des montants pour chaque préarrangement
vendu. Il met donc des montants dans une réserve pour être capable dans 5, 10, 15, 20 ans,
remplir le contrat de préarrangements. Et donc, il y a 7/10 de 1 % pour ces préarrangements-là.

730 Ça ne semble pas beaucoup, mais comme je me permets de vous le rappeler, ça ne fait
pas tellement longtemps donc que nous sommes dans le domaine des préarrangements.

735 Une autre chose qui va sûrement vous intéresser aussi, nous avons 19 édifices sur le site.
Et ces édifices-là, il y en a donc des plus récents, des moins récents. Et donc, nous avons
prévu 4/10 de 1 % pour la restauration et la conservation donc de tous ces bâtiments historiques
là.

740 Enfin, nous avons prévu un montant qui est rattaché à notre plan directeur. On a fait des
promesses, on a créé des engagements et à partir de ça, nous avons calculé quelles seraient
vraiment les sommes qui seraient requises dans l'éventualité... en tout cas, nous, nous sommes
convaincus, lorsque le plan directeur sera approuvé, il y aura des démarches concrètes. Donc,
c'est rassurant et pour la population, c'est rassurant pour les gestionnaires et le conseil de savoir
que tout a été bien planifié et qu'à ce moment-là c'est suivi de façon annuelle.

745 Donc, ça vous dit de quelle façon la réserve est distribuée, peu importe le chiffre
numérique de la réserve. Ce qui compte, c'est de quelle façon l'orientation et les paramètres
d'analyse ont été bâtis pour ce qui est de la réserve.

LA PRÉSIDENTE :

750 Merci beaucoup, monsieur Tremblay. Il reste une demande qui a été formulée hier,
c'était des statistiques publiées par la North American Cremation Association.

M. YOLAND TREMBLAY :

755 Oui, effectivement. Je vous donne, et j'ai des copies papier, des choses intéressantes à
cet égard.

760 Cette association-là, c'est une des plus grandes associations qu'on retrouve en Amérique
du Nord. Elle fait des enquêtes annuelles. Elle existe depuis près de 75 ans, cette association-là.
Donc, c'est une organisation excessivement structurée. Et en même temps, c'est une
association qui fait des enquêtes annuelles et qui a un très gros bureau administratif et de
recherche. Donc, elle fait des enquêtes annuelles.

765 Et ce que vous voyez sur le tableau, le premier tableau que vous avez devant vous, ce
sont les statistiques qui ont trait à la crémation pour le Canada.

770 Je vous ai donné deux tableaux. Parce que des fois, on entend parler des gens et qui
mentionnent des pourcentages ou des statistiques. Donc là, ce qui est intéressant de noter, la
CANA, elle, fait ce type de recherche là depuis de nombreuses années. Donc, je vous ai donné
tous les tableaux.

775 Le premier tableau, ça touche principalement le Canada. Vous avez donc par province et
par année. Et en même temps, la CANA fait des projections aussi jusqu'en l'an 2010 pour
l'incinération. Donc, ça permet de voir l'évolution.

Le deuxième tableau, qui est sous celui-ci – c'est un peu plus difficile peut-être à lire le deuxième – vous avez en main le tableau qui donne les dernières statistiques pour l'ensemble des États-Unis pour l'année 2002.

780

Ce que je vous mentionnais donc, quand on voit la première ligne, 1 835 crématoires. Il y a eu 676 890 crémations aux États-Unis. Il y a eu 2 436 467 décès. Et ça représente à peu près 27 %, 28 % des décès. Et vous les avez par État. Et en plus, la CANA, elle, parce que c'est très important, on parle d'une association qui...

785

Qui est membre de cette association-là? Ce sont tous les salons funéraires, à peu près à 99 %, et en même temps tous ceux qui ont des crématoires. Et en même temps aussi, c'est ajouté depuis quatre ou cinq ans, les cimetières aussi et même des cimetières catholiques ou peu importe la confession, ils acceptent tous les gens qui sont dans le milieu funéraire. Et donc, c'est sûr, elle est excessivement reconnue à travers les États-Unis comme association qui est très structurée.

790

Et donc, des pourcentages à 70 % ou à 80 % ou à 75 % de crémation comme tendance aux États-Unis, on n'en retrouve pas beaucoup. Ça fait que vous serez à même de juger, il n'y en a pas tellement. Et donc, ça vous donne la tendance américaine. Cette tendance américaine là, si on regarde, à l'exception des provinces de l'Ouest où effectivement la crémation est un petit peu plus forte quand on revient au tableau du Canada, ça vous donne un peu une idée des paramètres de crémation, où ils sont exactement.

795

Au Québec, c'est sûr, il n'y a pas de statistiques. Il n'y a pas de recherche, au Canada je dirais donc, il n'y a pas de recherche aussi exhaustive parce qu'il n'y a pas de ce type d'association-là. Mais compte tenu qu'il y a énormément de cimetières et de salons funéraires qui sont membres de cette association-là, donc, la majorité des gens qui sont membres fournissent toutes les statistiques pour quelque chose de représentatif. Ça permet aussi à l'association de dire à ses membres quelles sont les tendances, quels seront les produits ou les services.

800

805

Parce qu'en plus de toutes ces statistiques rattachées aux décès, mais comme vous le savez, les prochaines années vont être très intéressantes au niveau des décès. Les *bébés boomers*, ça va être une population très attachante pour les salons funéraires dans les prochaines années. Et dans un contexte semblable, ils avisent donc leurs membres de se préparer. Et ces gens-là donc, on aura à être prêts pour leur offrir tous les produits et les services qu'ils vont rechercher dans le domaine funéraire. Voilà.

810

LA PRÉSIDENTE :

815

Ça fait le tour? Je vous remercie beaucoup, monsieur Tremblay.

En ce qui concerne les demandes d'information formulées à madame Gauthier, hier, il y avait un tableau indiquant la procédure d'approbation de projet prévu au Plan directeur du cimetière à partir de cas pratiques, telles que les 21 interventions proposées à la fin du volume 2, et qui nécessiteraient ou non un permis avec, si possible, une indication à l'effet que cette demande serait du ressort de la ministre ou de la Ville.

820

Mme ÉLAINE GAUTHIER :

825

Alors, ce travail-là n'est pas complété. Il va être déposé sur le site d'ici la fin de la semaine.

LA PRÉSIDENTE :

830

Merci. Et il y avait aussi la liste des critères prescrits au document complémentaire et destiné à encadrer la plupart des interventions sur un bâtiment ou sur un terrain situé dans l'arrondissement historique et naturel du mont Royal.

Mme ÉLAINE GAUTHIER :

835

Alors, les critères du document complémentaire ont été déposés sur le site ou, en tout cas, ont été transmis pour être déposés sur le site de l'Office. C'était ça la demande hier, c'était le document complémentaire.

840

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Je comprends qu'on pourra donc parler des critères de façon un peu plus spécifique?

845

Mme ÉLAINE GAUTHIER :

Oui. Si vous voulez, on pourra revenir sur les critères de manière plus spécifique.

LA PRÉSIDENTE :

850

Merci. Donc, le registre est maintenant ouvert. Ceux qui veulent s'inscrire, je vous invite à le faire.

855

Nous allons débiter par les gens qui se sont inscrits hier mais qui n'ont pas eu l'occasion de venir poser leurs questions. Et je vais donner priorité aux gens qui n'ont pas encore été appelés.

860 Alors, j'ai monsieur Peter Howlett. Est-ce que monsieur Howlett est dans la salle?
Madame Marie-Odile Trépanier. Est-ce que madame est arrivée? Monsieur Normand Jérôme.

Madame Claude Casgrain. Bonsoir, madame.

Mme CLAUDE CASGRAIN :

865 Bonsoir, madame la présidente, madame et monsieur, les commissaires.

870 J'ai beaucoup d'interrogations. J'ai été très surprise d'apprendre un tas de choses hier
soir. C'est un peu à titre de future résidente éventuelle des lieux. La question de concession m'a
un peu surprise. Vous avez dit que c'était récent, finalement. Parce que nous, enfin, quand tu
as un lot de 1800 et quelque, là, presque au moment de la création du cimetière, est-ce que ça
joue?

875 Et puis une autre chose aussi, c'est que j'étais surprise du montant que... j'étais surprise
ce que coûte mon pauvre petit lot, là, puis celui de la famille de mon mari. Tout ce qu'ils font,
c'est tondre la pelouse. Alors, c'est sûr qu'il y a beaucoup de choses autour, mais simplement,
déjà avec le lot de mon mari, c'est qu'on ne peut même plus avoir de fleurs. C'est tout à fait
défendu. Dans mon temps, dans celui de mes parents, bien, il y avait l'entretien à perpétuité.
880 Alors maintenant, on nous a bien avisés que pour les tondeuses puis l'entretien du cimetière, ce
serait plus facile.

LA PRÉSIDENTE :

885 Madame Casgrain, je vous inviterais à poser votre question.

Mme CLAUDE CASGRAIN :

890 Bien, c'est ça, je me demandais la question de la concession d'abord. Est-ce que ça tient
compte du temps où on était propriétaire avant une certaine période ou si c'est pour continuer tout
le temps?

LA PRÉSIDENTE :

895 Les nouvelles concessions ou les concessions existantes?

Mme CLAUDE CASGRAIN :

900 Oui, anciennes, les concessions anciennes, si ça tient compte encore du 99 ans. Et puis
une autre chose aussi que je...

LA PRÉSIDENTE :

On va les prendre une fois à la fois.

905 **Mme CLAUDE CASGRAIN :**

Oui, parfait.

LA PRÉSIDENTE :

910

Donc, la question de madame Casgrain, c'est la gestion des lots qui ont été concédés à perpétuité, dans quelle mesure est-ce que les règlements du cimetière ont changé la façon de gérer ces lots-là?

915 **M. YOLAND TREMBLAY :**

Comme je l'ai mentionné hier, ce petit livret de lois et règlements donc est révisé à tous les trois, quatre, cinq ans, tout dépendant des besoins organisationnels et en même temps de l'évolution des rites funéraires. Il va de soi que ce qui ne change pas, c'est la durée de la concession. On n'y touche pas, d'aucune façon.

920

Donc, madame peut être rassurée à cet égard-là. Donc, si son arrière-grand-père avait signé une concession avec nous pour la perpétuité ou l'éternité, ça ne touche absolument rien à la durée des concessions.

925

Ce qui est modifié souvent par ces règlements-là, par ce livret-là, c'est certaines façons de fonctionner ou d'opérer. Parce que naturellement, il y a certains clients qui ne sont pas aussi respectueux des terrains ou des concessions de leurs voisins et compte tenu aussi qu'on n'a pas tout à fait tous la même notion de beauté et d'aménagement paysager. Il faut donc décrire des règles, des façons de fonctionner qui vont être plus uniformes.

930

Donc, on ne peut plus laisser au concessionnaire, parce qu'on en a plus que 50 000 concessions, on ne peut plus donc laisser au concessionnaire la libre expression sur sa concession soit d'arbres, soit de fleurs, parce qu'à ce moment-là ça devient très difficile pour nous de couper le gazon, de faire les aménagements floraux, donc de s'assurer de protéger les aménagements floraux.

935

Ce qui nous a amenés donc par règlement à dire que sur une concession de tant de pieds carrés, l'aménagement floral ne doit pas avoir plus de tant de pieds carrés. Les arbustes que vous pouvez planter sur votre concession ne doivent pas être plus hauts que tant. Parce que vous vous imaginez que si vous plantez un érable, j'imagine que ça devient assez gros. Bien, à ce moment-là, votre concession ne supportera pas un érable.

940

Mme CLAUDE CASGRAIN :

945

Franchement!

M. YOLAND TREMBLAY :

950

Je ne vous dis pas que vous l'avez fait. Ce que je vous explique, c'est des cas avec lesquels on a été confrontés et ces cas-là sont des cas difficiles après à manoeuvrer. Parce que la personne avec laquelle on a toléré la plantation de l'arbre, lui, il veut le conserver son arbre. Et compte tenu que c'est rendu un bel arbre, bien, ça lui fait bien de la peine qu'on doive l'enlever parce que ça nuit aux opérations.

955

Donc, ces règlements-là, de façon générale, quand ils sont remis à jour – et on peut anticiper une prochaine réédition au mois de mai l'année prochaine – ils sont envoyés à plus de 60 000 exemplaires. Donc, ce qu'on fait, c'est qu'on prend la liste de tous les concessionnaires, de tous les noms qui ont été laissés dans chacune des concessions, soit par référence ou autres, et ils reçoivent le règlement avant son application. S'il y a des questions... et il y a une lettre d'accompagnement qui souligne de façon particulière les sections qui ont changé, qui ont évolué.

960

Mais c'est plus des règles qui ont trait aux opérations ou des règles de type administratif. Ça ne met jamais en danger la conservation de la concession, peu importe l'année.

965

Mme CLAUDE CASGRAIN :

Merci. Est-ce que je peux poser une autre question?

970

LA PRÉSIDENTE :

Bien sûr.

Mme CLAUDE CASGRAIN :

975

Je me demandais si justement la direction du Cimetière, la Fabrique, s'était enquis à l'extérieur du cimetière pour construire un mausolée?

980

On va créer des structures quand, par opposition, on démolit des églises. Les couvents ont de la difficulté à arriver, ils veulent leur trouver une nouvelle vocation.

Je souligne ici ce que l'Université McGill a fait quand, au lieu de construire des résidences d'étudiants sur son terrain, bien, ils ont pu acheter un immeuble à proximité, l'Université de Montréal, bien, la maison des soeurs du Saint-Nom-de-Jésus-et-de-Marie.

985

Il y a des couvents dans l'est de Montréal, j'ai déjà vu des immensités de couvents qui ont deux intersections de profondeur et de largeur, six étages. Qu'est-ce qui va arriver de ces couvents-là? Je trouve...

990 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, votre question c'est?

995

Mme CLAUDE CASGRAIN :

Si la Fabrique a réfléchi aller à l'extérieur du cimetière. Parce que je trouve que le cimetière, c'est un endroit à caractère patrimonial et naturel et...

1000

LA PRÉSIDENTE :

Madame Casgrain, votre question est très claire.

Mme CLAUDE CASGRAIN :

1005

Très claire, bien, c'est ça. Oui, oui, bon, parfait. J'ai la barre autour.

LA PRÉSIDENTE :

1010

Vous reviendrez nous donner votre opinion. Mais là, c'est plutôt d'essayer d'obtenir des réponses et de l'information sur le plan directeur lui-même.

Monsieur Tremblay.

M. YOLAND TREMBLAY :

1015

Pour répondre à la question de madame, il va de soi que nous n'avons pas étudié d'autres alternatives à l'extérieur de notre cimetière.

1020

Premièrement, il faut se rappeler notre loi constitutive. C'est-à-dire que, actuellement, notre loi nous oblige à travailler à l'intérieur d'un périmètre qu'on dit le territoire paroissial du cimetière. Et donc, on doit se concentrer sur la zone où on est propriétaires, qui est le mont Royal, et le territoire qui est rattaché à la Basilique Notre-Dame. Donc, il y a ce premier point qui est très important pour nous.

1025

Le deuxième point aussi, en tant que gestionnaires et responsables de bien gérer les activités de la Fabrique, il va de soi qu'on se doit de maximiser déjà les facilités que nous avons. Nous avons un terrain qui n'est pas complètement utilisé et nous croyons plus sage d'évaluer qu'est-ce qu'on peut faire avec ce terrain-là, et après avoir déterminé un plan d'ensemble et de

1030 dire comment ce plan d'ensemble là va bien s'intégrer en respectant l'environnement puis en répondant aussi à nos besoins.

Donc, on s'est concentrés vraiment sur ce qui nous appartient pour réduire les coûts le plus possible.

1035 **Mme CLAUDE CASGRAIN :**

Mais les coûts de chauffage, d'entretien, quand on est enterré dans...

1040 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Casgrain...

Mme CLAUDE CASGRAIN :

1045 Non, ce n'est pas ça, excusez. Ça me perturbe de penser qu'on ne peut pas utiliser une autre façon de prendre... je me dis, comme vous avez mentionné tantôt, qu'il y a des nouvelles façons de...

1050 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Casgrain, la première partie de la consultation publique, c'est pour les questions. La deuxième partie, c'est pour les opinions. Je vous inviterais à revenir pour nous dire quelle est votre appréciation de la planification du cimetière.

1055 **Mme CLAUDE CASGRAIN :**

Alors, je peux faire une question. Dans le mausolée, la concession de 99 ans, qu'est-ce qui arrive à 98 ans? Disons mon mari décède, puis la 90e année, il faut une nouvelle... il faut que moi, je rachète ma place?

1060 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est une bonne question. Qu'est-ce qui arrive à une concession d'un mausolée, à l'échéance de la concession de 99 ans?

1065 **M. YOLAND TREMBLAY :**

1070 Ce qui arrive, c'est peu importe que ce soit une concession de terrain, une concession de niche ou de concession de crypte, c'est la même méthode. Normalement, un an avant l'échéance de la concession, les descendants que nous avons en dossier ou les ayants droits qui sont indiqués dans le dossier vont recevoir un avis du Cimetière au minimum un an, un an et demi

à l'avance, leur indiquant que la concession est en voie de finalisation et, s'ils sont intéressés, de communiquer avec nos services.

1075 Deux choses peuvent se produire: ils laissent aller la concession, donc le Cimetière reprend la concession, ou ils peuvent renouveler pour un autre terme la concession. Et à ce moment-là, bien, en ces années-là, on verra quelle serait la procédure ou quel serait le coût qui sera fixé au moment du renouvellement de cette concession-là.

1080 **Mme CLAUDE CASGRAIN :**

Puis qu'est-ce qui arrive enfin du corps de la personne qui s'en va après 99 ans? Vous la mettez où?

1085 **M. YOLAND TREMBLAY :**

Bon, premièrement, il n'y a personne qui sort du cimetière. Ça, c'est...

1090 **Mme CLAUDE CASGRAIN :**

Non, non, mais je parle dans le mausolée. Vous dites: *99 ans+ puis...

LA PRÉSIDENTE :

1095 Madame Casgrain, je vous prierais de vous adresser à moi et pas directement au représentant du cimetière.

Mme CLAUDE CASGRAIN :

1100 Oui, pardon. Oui, je m'excuse.

LA PRÉSIDENTE :

La question de madame Casgrain: est-ce qu'on peut réutiliser une crypte?

1105

M. YOLAND TREMBLAY :

1110 La réponse est oui, nous pouvons réutiliser une crypte. Cependant, pour nuancer un petit peu mon propos, c'est-à-dire que la personne qui était dans cette crypte-là, les ossements qu'il va rester dans la crypte, ils sont repris avec beaucoup de respect et avec une grande dignité et, par la suite, ces ossements-là vont être réinhumés dans un ossuaire ou dans un endroit déterminé dans le cimetière. Et en aucun temps les restants d'un défunt de qui que ce soit ne sont sortis à l'extérieur du cimetière. C'est comme ça que ça fonctionne.

1115 **Mme CLAUDE CASGRAIN :**

Bon, alors, le cinq ans avant, là, on peut avoir une partie de la famille qui...

1120 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Casgrain, est-ce que je peux vous demander de vous réinscrire?

Mme CLAUDE CASGRAIN :

1125 Oui. Bien, là, c'est parce que vous ne m'expliquez pas si vers la fin, là, il peut y avoir une partie de famille qui est dans l'ossuaire, puis l'autre partie qui est dans le... en tout cas, je ne suis pas rendue là...

1130 **LA PRÉSIDENTE :**

Non, non, c'est correct, on va essayer d'obtenir la réponse. C'est effectivement un peu troublant dans le cas des cryptes; ce l'est moins dans le cas des lots d'inhumation où on n'a pas besoin d'exhumer pour faire de nouvelles inhumations. Mais la gestion comme ça pour une famille, c'est donc...

1135 **Mme CLAUDE CASGRAIN :**

Enfin, c'est une interrogation.

1140 **M. YOLAND TREMBLAY :**

C'est le mode de fonctionnement qu'on retrouve dans tous les cimetières du Québec.

1145 **LA PRÉSIDENTE :**

Ce qui n'est pas le cas des niches. Les niches ne sont pas réutilisables, à moins...

M. YOLAND TREMBLAY :

1150 Oui. Effectivement les niches aussi, ce sont des concessions à durée fixe, donc 99 ans, et les niches après sont placées... et ça existe déjà. Même dans des salons funéraires, ça existe. Et après la fin de la concession, si la famille ne renouvelle pas cette concession-là, elles vont être mises dans un entrepôt ou elles vont être déposées en terre. Peu importe ce que le salon funéraire fait, c'est sûr qu'il les garde, mais il va les enlever de son columbarium pour être capable d'offrir l'espace à une autre famille. C'est comme ça qu'est le milieu funéraire.

1155

Mme CLAUDE CASGRAIN :

1160 Puis dans le moment, il y a déjà des personnes enterrées dans la partie où on va avoir un mausolée. Qu'est-ce que vous allez faire de ça?

LA PRÉSIDENTE :

1165 Vous vous adressez à moi, madame Casgrain.

Mme CLAUDE CASGRAIN :

Excusez-moi.

1170 **LA PRÉSIDENTE :**

Je sais que c'est difficile là...

Mme CLAUDE CASGRAIN :

1175 Non, non, je sais.

LA PRÉSIDENTE :

1180 Est-ce que les zones prévues pour la construction de bâtiments sont libres?

M. YOLAND TREMBLAY :

1185 Le plus grand bâtiment, il est tout à fait libre, la zone est tout à fait libre. Ça fait au-dessus de 25 ans et plus, donc c'est sûr qu'on ne retrouvera pas grand ossements dans ce secteur-là. Le plus petit bâtiment, il y a un certain nombre d'inhumations.

1190 Et comment ça fonctionne, règle générale, c'est que les familles sont avisées et il y a tout un processus qui a été indiqué déjà. Parce que les gens qui ont été inhumés dans ces concessions-là, ce sont des gens qui avaient choisi un terme d'une concession temporaire, donc une durée limitée de dix ans, et par la suite, le Cimetière reprenait le terrain. Mais...

LA PRÉSIDENTE :

1195 Ce sont des fosses temporaires?

M. YOLAND TREMBLAY :

1200 Pardon?

LA PRÉSIDENTE :

Des fosses communes temporaires?

1205 **M. YOLAND TREMBLAY :**

Exactement, c'est ça. Mais le Cimetière étant toujours désireux d'être très respectueux pour la garde des défunts, il va de soi que ça se fait avec un processus très strict, très suivi. Et comme je l'ai mentionné tout à l'heure, ces défunts-là donc sont replacés dans un endroit commun, mais ça a été déjà convenu. Les familles le savaient que ça, ça se produisait.

1210

Au même titre que lorsque la concession est échue dans une concession de fosse temporaire, on la reprend et on peut réinhumer des gens dans la même concession. Et quand elle est reprise, la nouvelle famille est avisée qu'il peut y avoir des ossements dans le fond de la concession parce que ça va faire au-dessus de 20, 25 ans. Et tout ce que vous allez retrouver, c'est des ossements, nous sommes dans un cimetière.

1215

LA PRÉSIDENTE :

1220

Monsieur Wolfe.

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

Oui. Pour continuer un peu la première question de madame Casgrain, est-ce que la Fabrique a examiné les possibilités d'utilisation de la crypte de la Basilique Notre-Dame pour des enfeus, des inhumations?

1225

M. YOLAND TREMBLAY :

1230

Je m'excuse, je n'ai pas compris.

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

La Fabrique, vous êtes propriétaire du cimetière et aussi de la Basilique Notre-Dame.

1235

M. YOLAND TREMBLAY :

Oui.

1240

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

Il y a une crypte à la Basilique Notre-Dame?

M. YOLAND TREMBLAY :

1245

Non, on n'en a pas du tout. Il n'y a rien. La seule personne qui est inhumée dans la Basilique Notre-Dame, dans le sous-sol de la basilique, c'est l'architecte monsieur James O'Donald. C'est le seul. Il est inhumé. C'était son souhait avant de décéder et donc, avant de mourir, il a été inhumé dans le sous-sol de la basilique. Mais il n'y a pas de crypte, il n'y a rien.

1250

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

D'accord.

1255

M. YOLAND TREMBLAY :

Ça va?

LA PRÉSIDENTE :

1260

Et l'architecture, la conception de la Basilique Notre-Dame ne prévoyait aucune crypte.

M. YOLAND TREMBLAY :

1265

Exact.

Mme CLAUDE CASGRAIN :

Une dernière chose?

1270

LA PRÉSIDENTE :

Une précision pour vous, oui?

1275

Mme CLAUDE CASGRAIN :

Oui. C'est que monsieur mentionnait tantôt que la loi ne permettait pas de sortir à l'extérieur du cimetière. Mais des lois, ça se change, on peut demander des amendements.

1280

Est-ce qu'ils auraient pensé à poser ce geste-là qui pourrait, je trouve, être profitable à la collectivité? Je voudrais que mes enfants aient le mont Royal longtemps sans avoir de mausolée.

LA PRÉSIDENTE :

1285

Monsieur Tremblay.

M. YOLAND TREMBLAY :

1290 Nous n'avons pas envisagé d'autres alternatives que de maximiser l'espace dont nous sommes propriétaires actuellement.

LA PRÉSIDENTE :

1295 Posez d'une autre façon, c'est quand vous serez arrivés à terme avec le Cimetière Notre-Dame-des-Neiges, qu'est-ce que vous allez faire?

M. YOLAND TREMBLAY :

1300 Je dois vous avouer qu'on n'a pas étudié ce scénario-là.

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

1305 Je vous invite à vous réinscrire, madame Casgrain.

Mme CLAUDE CASGRAIN :

Merci, bonjour.

1310

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que monsieur Peter Howlett est dans la salle? Est-ce que madame Trépanier est arrivée?

1315

Alors, j'inviterais madame Adrienne Dumais si elle est dans la salle.

Mme ADRIENNE DUMAIS :

1320 Bonsoir, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, madame Dumais.

1325

Mme ADRIENNE DUMAIS :

1330 Bonsoir madame, monsieur les commissaires. À Montréal, les familles ne sont plus ce qu'elles étaient avec environ, au moins environ 1.5 enfant par famille. Si on constate que présentement, plusieurs de ces familles négligent déjà leur monument funéraire et qu'il est difficile

et onéreux d'y pallier, c'est ce qu'on a appris hier soir, quelle sera la situation dans 20 ans, 30 ans, avec des mausolées en plus?

1335 Mes données ne sont pas scientifiques mais, maintenant, il est fréquent d'entendre dire que les cendres d'un proche ont été jetés dans un lac ou ailleurs pour ne pas défrayer le coût d'un enterrement conventionnel. Quel impact sur l'environnement.

LA PRÉSIDENTE :

1340 Est-ce que ce sont des questions, madame?

Mme ADRIENNE DUMAIS :

1345 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Parce qu'on va les prendre une à une.

1350 **Mme ADRIENNE DUMAIS :**

Oui, ce sont des questions, oui.

LA PRÉSIDENTE :

1355 Donc, la première question, c'était...

Mme ADRIENNE DUMAIS :

1360 La première question...

LA PRÉSIDENTE :

1365 ... la durabilité finalement des différentes interventions proposées, la pérennité dans le temps compte tenu du changement des pratiques.

M. YOLAND TREMBLAY :

1370 C'est-à-dire que si on regarde nos 15 dernières années, en termes de mausolée, parce que c'est peut-être ce à quoi madame fait référence, donc, nous, on croit qu'actuellement, tous les édifices que nous avons sont maintenus dans un excellent état de conservation et de protection. Et comme vous l'avez vu tout à l'heure sur la tarte montrant les différentes réserves, l'approche qu'on a développée depuis 15 ans va être la même pour les 15, 20, 25 et 30

1375 prochaines années. Et avec les études que nous avons faites, nous sommes convaincus que, en aucun temps, ces édifices-là vont être mis en péril.

1380 Un des exemples aussi qu'on peut rattacher à ça, c'est que ça fait 150 ans, en mars 2004, que le cimetière va exister. Il y a des édifices qui ont 150 ans sur notre propriété, et quand on regarde la qualité de ces édifices, quand on regarde leur entretien, le respect qu'on a à les conserver – et on a traversé sûrement, en tant qu'institution, des périodes économiques difficiles – on regarde ça, ils sont encore ici 150 ans plus tard.

Mme ADRIENNE DUMAIS :

1385 Madame la présidente, les mausolées sont neufs. C'est normal qu'ils ne coûtent pas cher. Il y a des systèmes de climatisation qui vont certainement coûter quelque chose d'ici peu de temps. Il y a des lois dans le moment concernant, en fait, l'énergie, essayer de... puis des lois écologiques auxquels ils devront, en fait, se soumettre et qui certainement n'ont pas été appliquées sur ces buildings-là.

1390 Alors, quant aux mausolées, c'est ce que je voudrais dire. Et quant aux stèles qu'ils ont à réparer parce que les familles ne s'en occupent plus, bien, dans 15 ans, ça va être à refaire aussi.

1395 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous rappelle, madame Dumais, que nous sommes ici pour les questions.

Mme ADRIENNE DUMAIS :

1400 C'est vrai, je m'excuse, oui.

LA PRÉSIDENTE :

1405 Vous me répérez ça en deuxième partie.

Mme ADRIENNE DUMAIS :

1410 O.K. Maintenant, moi, je pense que... en fait, je suis contre les mausolées, c'est clair. Alors, je présentais une alternative et je veux vous demander si c'est possible et j'aimerais qu'ils l'étudient.

1415 Est-ce qu'ils ont prévu une fosse commune dans un très beau site, pas un rappel de la fosse commune pour les pauvres, où pourraient être enterrés à moindre coût, il va sans dire, les restes de ceux qui s'accommoderaient d'un tel arrangement? Une plaque commémorative pourrait signifier leur présence. Si un tel service existe, est-ce qu'il est connu du public?

LA PRÉSIDENTE :

1420 Donc, est-ce que la question est claire, monsieur Tremblay?

M. YOLAND TREMBLAY :

1425 Oui, la question est très claire. Premièrement, au niveau des fosses communes, notre Cimetière n'a pas l'intention de poursuivre ce type d'activité là. Et je m'explique. Premièrement, on trouve que ce n'est pas respectueux des gens d'enterrer dans des secteurs indéfinis, dans des secteurs qui sont mal organisés et où effectivement on retrouve des gens en un certain volume. Donc, cette avenue-là a été mise de côté.

1430 Deux raisons pour ça. La première, c'est qu'aujourd'hui, les familles qui ont peu ou pas de moyens, le Cimetière est en mesure de leur offrir une alternative. C'est l'alternative donc de la crémation. Et cette alternative-là donc, ça permet de pouvoir incinérer quelqu'un et, après, de pouvoir déposer son urne pendant une période de 99 ans dans un de nos columbariums. Donc, on pense que ce mode d'inhumation est beaucoup plus respectueux qu'une fosse commune. Et si
1435 on regarde, parce que je pense qu'il faut dire les chiffres tels qu'ils sont, si on regarde en plus le coût qui est rattaché à ça, c'est la moitié moins cher de faire une incinération, une inhumation dans une niche que l'inhumation traditionnelle dans une fosse commune.

LA PRÉSIDENTE :

1440 Pour le Cimetière ou pour...

M. YOLAND TREMBLAY :

1445 Pour la personne, pour la famille.

LA PRÉSIDENTE :

1450 Je vous remercie.

M. YOLAND TREMBLAY :

1455 Pour la famille. Ça, c'est dans la mesure où la famille effectivement est en mesure de payer, mais a un budget qu'on qualifie de limité.

1460 Si la famille n'a pas de budget, compte tenu qu'on est un cimetière catholique et qu'il y a vraiment notre philosophie qui nous anime, les gens qui n'auraient pas aucune possibilité financière d'être inhumés dans notre cimetière, nous le faisons tout à fait gratuitement en tant qu'institution religieuse.

LA PRÉSIDENTE :

Mais si vous n'avez pas de fosse commune?

1465 **M. YOLAND TREMBLAY :**

Non, mais ce qui arrive, ce qu'on fait, c'est qu'on va procéder par l'incinération et l'inhumation dans un de nos columbariums.

1470 **LA PRÉSIDENTE :**

Il n'y a pas de fosse commune pour les cendres.

1475 **M. YOLAND TREMBLAY :**

Non, il n'y a pas de fosse commune de planifiée sur notre site du cimetière.

LA PRÉSIDENTE :

1480 Est-ce qu'il y a des raisons pour ça?

M. YOLAND TREMBLAY :

Oui, c'est ce que je viens... nous, on trouve que...

1485

LA PRÉSIDENTE :

Non, je veux dire la fosse commune de cendres?

1490 **M. YOLAND TREMBLAY :**

Pardon?

LA PRÉSIDENTE :

1495

De ne pas considérer l'inhumation de cendres.

M. YOLAND TREMBLAY :

1500

De cendres? Ah! on peut le faire aussi, effectivement. Si la personne, elle, préfère être inhumée dans une section, je prends l'exemple de La Chandeleur, où là on inhume que des cendres, ça sera possible de le faire.

1505 En terre, vous voulez dire? Oui, c'est possible. Il n'y aurait pas de problème de le faire.
Ça, c'est sûr il n'y a pas de problème. Mais il n'y aura pas de terme *fosse commune+ ou *fosse
temporaire+. On veut bannir ça. On croit que ce n'est pas respectueux de l'être humain qui a
passé une période sur la terre. Et donc, en tant qu'institution religieuse, il y a un certain nombre
de principes, de critères qui nous animent, et dans ce sens-là, on veut être sûrs de ne pas
recréer cette approche de fosse commune ou de fosse temporaire.

1510

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

1515

Madame Dumais.

Mme ADRIENNE DUMAIS :

1520

Madame la présidente, je ne voudrais pas commenter cela, mais j'ai quand même une
question. Le Cimetière catholique de Boston, qui est une beauté sans pareil, le fait. Alors, quel
est le pourquoi eux ne le feraient pas.

LA PRÉSIDENTE :

1525

Est-ce que vous avez des éléments d'information additionnelle?

M. YOLAND TREMBLAY :

1530

Premièrement, je n'ai pas d'information sur le Cimetière Mount Auburn que madame
parle. S'il y a des fosses communes ou pas, je ne le sais pas, ça fait que je ne peux pas porter
de jugement. Et quelles sont les règles de Mount Auburn, je ne les connais pas.

LA PRÉSIDENTE :

1535

Mais je pense que la question de madame Dumais était plus générale, c'est-à-dire qu'il
semblerait que ce ne soit pas une pratique nécessairement bannie par tous. Alors, les raisons
que vous avez évoquées sont vraiment celles que vous maintenez, c'est-à-dire le respect..

M. YOLAND TREMBLAY :

1540

Exactement, oui. Ça, c'est sûr que nous, on maintient les raisons que je vous ai
mentionnées.

1545

Et l'autre chose aussi, tel qu'on l'a décrit, peut-être pour rassurer davantage, dans notre
plan directeur, à la page 92 et 93, quand on parle du défi de la perpétuité, il va de soi qu'on a
l'intention, justement pour répondre à ce type de besoin là qui est un petit peu plus évolué que la
fosse commune, c'est qu'il y aura un ossuaire dans la section du Calvaire et donc un

1550 aménagement paysager bien organisé, très structuré, qui va ajouter de la valeur à cet endroit-là. Il y aura un monument collectif où les noms des personnes seront indiqués, et on déposera avec respect et dignité les urnes dans un ossuaire. On pense que c'est une approche qui est vraiment plus respectueuse et plus en conformité avec les principes qui animent un cimetière catholique.

LA PRÉSIDENTE :

1555 Madame Dumais.

Mme ADRIENNE DUMAIS :

1560 Madame la présidente, tout à l'heure, monsieur Tremblay faisait allusion aux *baby boomers* qui voudraient peut-être avoir au cimetière, je veux dire, quelque chose qui ressemble un peu avec ce qu'ils vivent sur terre. Bien, ce sont les *baby boomers* d'aujourd'hui qui jettent les cendres de leurs parents dans le lac ou ailleurs pour pas payer de place dans le cimetière. Alors, je ne sais pas, peut-être que...

1565 Alors, je voudrais savoir quelle sorte d'analyse, parce que ce sont eux aussi qui ont déserté l'église, je voudrais bien savoir quelle sorte d'analyse ils ont faite pour prédire que ce serait les *baby boomers* qui, en fait, voudraient avoir ce riche mausolée.

M. YOLAND TREMBLAY :

1570 Monsieur Tremblay.

M. YOLAND TREMBLAY :

1575 Premièrement, je veux faire un rectificatif. Je ne dis pas que c'était les *bébés boomers* qui voulaient avoir ce mausolée. Ce que nous avons expliqué, c'est que le mausolée est requis par l'éventail élargi de notre clientèle. Et donc, ça peut être des *bébés boomers*, ça peut être des gens de cultures différentes de la nôtre et ça peut être des Québécois francophones, anglophones, toutes catégories. Donc, ce n'est pas exclusivement des *bébés boomers*.

1580 Ce que j'ai dit tout à l'heure pour les *bébés boomers*, ça a trait plutôt à la personnalisation des rituels funéraires. Ce qu'on dit, dans les prochaines années, c'est que le *bébé boomer* va être beaucoup plus exigeant pour qu'on puisse personnaliser ses derniers instants sur terre. Et en même temps, ce qu'on mentionne, ce qui est à la recherche des cimetières, des traditions funéraires qui s'en viennent, c'est de s'assurer qu'on soit capables de perpétuer de façon unique, personnelle ce qu'a été cette personne-là sur la terre. C'est ce que j'ai mentionné et c'est ce que les *bébés boomers* recherchent.

1590 Un dernier petit commentaire. Pour ce qui est de notre cimetière, ça fait huit ans donc que j'oeuvre à l'intérieur du cimetière, et je dois vous dire aussi qu'il y a quelque chose qui me fascine à chaque fois que j'entends le commentaire. À notre cimetière, en huit ans, on a passé

1595 donc 5 500 funérailles par année, 5 500 personnes. Sur huit ans, ça fait à peu près 40 000, 45 000, 50 000. Et en 50 000 personnes qui sont venues être inhumées dans notre cimetière, pas une de ces familles nous a demandé, à moi, à un de nos conseillers ou un de nos gestionnaires que les cendres soient dispersées dans notre cimetière.

1600 Donc, la mode, je ne sais pas où elle est, je ne vous dis pas que ça n'existe pas, mais je vous explique que quand les gens choisissent notre cimetière, ils savent que c'est un cimetière qui est catholique, qu'il y a une série de règles et de traditions à respecter. Et donc, nous-mêmes, on ne permet pas la dispersion des cendres. Et sur 50 000 défunts des dernières années, on n'a pas eu une seule demande. S'il y a mode, malheureusement, on n'en a pas été informés encore.

Mme ADRIENNE DUMAIS :

1605 Madame la présidente, ce sont ceux qui apportent leurs urnes à la maison qui le font et c'est 47 % de ceux qui ont l'incinération à ce qu'il a dit.

LA PRÉSIDENTE :

1610 Je vous invite à vous réinscrire.

Mme ADRIENNE DUMAIS :

1615 J'ai terminé. Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, madame Dumais.

1620 Je crois qu'il y a deux personnes qui se sont inscrites en début de séance. Je ne sais pas si ce sont de nouvelles personnes par rapport à la liste d'hier? Si vous êtes l'une d'entre elles, monsieur, je vous invite à prendre place, à vous identifier.

M. EMMANUEL LECOLLETTER :

1625 Oui, bonjour. J'étais inscrit hier. Donc, je me suis réinscrit aujourd'hui.

LA PRÉSIDENTE :

1630 Vous étiez inscrit hier?

M. EMMANUEL LECOLLETTER :

Oui. Je suis Emmanuel Lecolletter. Je suis un résidant du quartier.

1635

LA PRÉSIDENTE :

D'accord, oui.

1640

M. EMMANUEL LECOLLETTER :

Et puis je suis également ingénieur en circulation. Je voulais parler un petit peu de la piste cyclable, puis donc j'avais des questions pour la Ville de Montréal.

1645

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

M. EMMANUEL LECOLLETTER :

1650

Donc, moi, je suis enthousiaste à l'idée de la piste cyclable, je pense que ça répond à un besoin. J'avais deux questions... bien, trois questions, en fait.

1655

La première, est-ce qu'il y a moyen d'avoir la piste cyclable quoiqu'il arrive quant au mausolée ou aux autres éléments du plan directeur? Est-ce que la piste cyclable pourrait être priorisée par la Ville, indépendamment du reste?

LA PRÉSIDENTE :

1660

Madame Gauthier.

Mme ÉLAINE GAUTHIER :

1665

Je vais donner la parole à madame Monique Tessier de la Direction des parcs et espaces verts.

Mme MONIQUE TESSIER :

1670

Pour commencer, j'aimerais peut-être, pour répondre à cette question, faire une mise au point. Pour la Ville, on ne parle pas d'une piste cyclable, on parle du chemin de ceinture du mont Royal. Ça pourrait peut-être être intéressant de faire un petit saut en arrière puis de dire quelle était l'idée du chemin de ceinture dans le plan de mise en valeur de 92.

LA PRÉSIDENTE :

1675

Oui, mais surtout n'oubliant pas la question de monsieur.

Mme MONIQUE TESSIER :

1680

Je peux répondre d'abord à sa question, puis apporter la précision après, si vous me le permettez.

LA PRÉSIDENTE :

1685

Bien sûr.

Mme MONIQUE TESSIER :

1690

Bon, même si on ne parle pas d'une piste cyclable, on parle du chemin de ceinture de la montagne, qui est un prolongement du concept du chemin Olmsted, mais d'une emprise rétrécie. Donc, il s'agit principalement d'un chemin polyvalent.

1695

Donc, ce chemin-là, effectivement, pour mettre en oeuvre le chemin de ceinture, on a discuté avec le Cimetière dans le cadre du dépôt de son plan directeur. Mais évidemment que pour la Ville, c'est un projet qu'elle avait identifié dans le plan de mise en valeur et qu'elle souhaite réaliser. Et même si le plan directeur n'avait pas de volonté de développement, on l'approcherait pour le réaliser.

1700

Donc, oui, pour la Ville, ça peut se réaliser dans le cadre d'une entente avec le Cimetière en dehors de tout projet. Donc, même s'ils n'avaient aucun projet sur leur terrain, c'est un projet que la Ville souhaiterait réaliser.

Est-ce que je répons?

1705

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Lecolletter, est-ce que ça répond à votre question?

M. EMMANUEL LECOLLETTER :

1710

Oui. Mais est-ce que vous avez un échéancier à ce moment-là ou...

Mme MONIQUE TESSIER :

1715

Bon, l'échéancier, je vais vous répondre la même chose que monsieur Tremblay a mis dans son tableau, c'est selon l'évolution du dossier de partenariat avec le Cimetière.

Et là, peut-être que je peux apporter ma précision sur l'idée derrière le chemin de ceinture.

1720 **LA PRÉSIDENTE :**

Allez.

1725 **Mme MONIQUE TESSIER :**

Donc, dans le plan de mise en valeur qui a été discuté en consultation publique sur sa version préliminaire avant 92 et qui a été adopté en 92, l'idée du chemin de ceinture était de constituer...

1730 Bon, d'abord, l'idée gravite autour du concept des 3 sommets, et c'était une des interventions qui concrétisaient ce concept des 3 sommets, et il y avait une volonté de maximiser les accès publics à la montagne. Et pour ce faire, une des interventions était le chemin de ceinture. Et ce chemin de ceinture était vu vraiment comme un prolongement du chemin Olmsted dans sa partie qui longe la voie Camilien-Houde.

1735 Ensuite, il y avait une nécessité de partenariat avec l'arrondissement Outremont, avec les deux cimetières et l'université pour qu'ensuite il longe la façade du chemin Côte-des-Neiges, qui demande encore là un partenariat avec le Cimetière, pour venir traverser le chemin Remembrance et recommuniquer avec le chemin Olmsted dans le secteur du lac aux Castors.

1740 Bon, les options pourraient être étudiées.

Donc, ce n'est vraiment pas une piste cyclable dans le sens d'une piste cyclable stricte. C'est un chemin polyvalent de découverte de paysage un peu dans le sens qu'Olmsted donnait au plan du parc du mont Royal.

1745 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Letocha.

1750 **Mme LOUISE LETOCHA, représentante du CPM :**

Oui. Est-ce que je dois comprendre, s'il était dans le plan directeur qui n'a pas été réalisé, ça veut dire qu'il réapparaîtra dans le futur plan d'urbanisme?

1755 **Mme MONIQUE TESSIER :**

Le plan de mise en valeur du mont Royal n'est pas caduc. Il est toujours en vigueur. Et ce plan adopté en 92 guide depuis et continue de guider la planification des projets publics autour du mont Royal. Et dans ce sens, le plan de mise en valeur continue d'agir.

1760 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais à la question de madame Letocha, il n'a pas été inscrit au plan d'urbanisme en 92?

1765 **Mme MONIQUE TESSIER :**

En 92, le plan d'urbanisme y réfère à plusieurs chapitres.

1770 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, il fait partie intégrante du plan d'urbanisme et il continuera à en faire partie.

Mme MONIQUE TESSIER :

1775 Oui. Bien, à ma connaissance, oui, il devrait. Mais le plan d'urbanisme n'est pas adopté, là, il est prévu.

LA PRÉSIDENTE :

1780 Merci beaucoup pour les précisions.

Monsieur Lecolletter, vous avez une autre question?

M. EMMANUEL LECOLLETTER :

1785

Oui, j'ai une deuxième question qui est un peu liée à ça. Est-ce que la Ville est consciente qu'il y a un problème de sécurité routière à l'endroit où ce chemin-là traverse le chemin Remembrance? Parce qu'on traverse juste dans la courbe en bas de...

1790 **Mme MONIQUE TESSIER :**

Bon, ce que vous voyez ici, c'est un tracé concept. On peut peut-être passer à une autre illustration qui va vous aider à saisir.

1795

En fait, les discussions qui ont eu cours avec le Cimetière dans le cadre de leur plan directeur visaient à concrétiser l'intention qui a été transmise sur la diapositive précédente. Donc, entre l'intention du plan de mise en valeur et les éléments discutés avec le Cimetière, on passe à une volonté de mise en oeuvre, donc à l'étude de tracé faisable. Bon, on a poussé le détail des études jusqu'à être convaincus de la faisabilité du tracé qui est illustré grossièrement ici, mais on n'est pas rendus aux plans et devis.

1800

1805

Toutefois, pour réussir à compléter l'analyse de la section qui longe le chemin Côte-des-Neiges et qui doit se relier au parc du mont Royal dans le secteur du lac aux Castors, évidemment on a demandé – on le voit ici mais, bon, je conviens que ce n'est pas très visible, mais je peux vous le décrire – on a demandé aux gens de l'ancien Service des travaux publics, les spécialistes

en circulation de la Ville, de nous aider à traverser le chemin Remembrance et à venir communiquer avec le parc du mont Royal, même si le réaménagement de l'intersection du chemin de la Côte-des-Neiges et du chemin Remembrance n'était pas fait, parce qu'on avait l'intention de réaliser le chemin de ceinture dès la signature d'une entente avec le Cimetière à cet effet.

1810

Donc, on se disait: *Possiblement que même s'il y a un projet depuis longtemps dans le plan de mise en valeur qui veut un réaménagement de l'intersection, même si ce réaménagement n'est pas fait, il faut être capable de communiquer entre le front Côte-des-Neiges et le parc.+ Ce qui a été envisagé.

1815

Bon, vous voyez ici rapidement, décrivons-le un petit peu plus, le chemin de ceinture longerait la propriété du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges le long de Côte-des-Neiges en déplaçant la clôture comme monsieur Tremblay l'a mentionné hier, vient longer derrière le centre funéraire, vient passer sur un petit triangle de verdure, qui est une partie du parc du mont Royal de l'autre côté du chemin Remembrance, et s'en vient du côté nord du chemin Remembrance, traverse à peu près devant le bâtiment qui appartient à l'armée, pour s'en venir cheminer du côté sud du chemin Remembrance et communiquer avec le parc.

1820

Pour faire cela, ce que ça demandait, c'était de retracer le lignage des voies de circulation et, lorsque le chemin de ceinture circulait du côté nord, c'est qu'on réduisait à une seule voie consacrée aux véhicules la bretelle d'accès. Une fois traversé, c'est du côté sud que la réduction se faisait à une seule voie.

1825

Peut-être qu'on le voit un peu mieux ici. Non, on ne le voit pas du tout. Donc, j'essaie de revenir en arrière. Bon, nous y revoilà.

1830

Les experts en circulation qui nous avaient suggéré cette solution donc pour traverser, pour rester le moins longtemps possible sur Remembrance et s'en venir tout de suite sur le terrain du parc, et donc de réduire actuellement ces deux voies de circulation dans chaque côté, donc de réduire du côté nord et ensuite du côté sud, se basaient pour proposer cette solution sur des comptages de circulation qui, j'en conviens, datent de quelques années, mais pourraient être mis à jour.

1835

LA PRÉSIDENTE :

1840

Est-ce que ça répond à vos questions?

M. EMMANUEL LECOLLETTER :

1845

Oui, merci.

LA PRÉSIDENTE :

Merci à vous.

1850 Est-ce que monsieur Howlett est dans la salle?

Madame Trépanier? Bonsoir, madame.

Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :

1855

Bonsoir, mesdames et monsieur les commissaires. Mon nom est Marie-Odile Trépanier, citoyenne de Montréal, professeure à l'Université de Montréal, mais je ne représente pas l'Université de Montréal. Je suis aussi membre des Ami(e)s de la Montagne. Mais je viens de finir un cours, je m'excuse de mon retard.

1860

J'avais quelques questions, mais je pense que je vais passer à la question la plus simple, étant donné que je me sens un peu déphasée. C'est concernant le bois Saint-Jean-Baptiste. Et ça soulève la question aussi de qu'est-ce que vous allez faire comme proposition.

1865

Parce que le bois Saint-Jean-Baptiste, ce que j'avais compris jadis, c'était que le Cimetière ne voulait pas le développer. Et là, il me semble, ce que j'ai lu, c'est qu'on veut faire des urnes, planter des urnes à travers les arbres, les urnes cinéraires, dans 25 ans, en 2025?

LA PRÉSIDENTE :

1870

Monsieur Tremblay.

M. YOLAND TREMBLAY :

1875

Voici, le plan n'est pas définitif. Il y a deux aspects qu'on est en train de regarder dans la section Saint-Jean-Baptiste.

1880

Premier aspect, avec la Ville, il y a la finalisation du chemin de ceinture qui doit passer dans ce secteur-là. Donc, on est en train d'étudier cette partie-là. Et il va de soi que comme je l'ai mentionné... bien, peut-être que je ne l'avais pas mentionné aussi clairement, mais je vais le rementionner. Nous, on veut protéger intégralement ce boisé. Ça, il n'y a pas d'inquiétude à cet égard-là.

1885

Cependant, il y a moyen dans un secteur boisé d'y faire aussi de l'inhumation comme on retrouve dans certains cimetières jardins ou d'autres cimetières patrimoniaux aux États-Unis que j'ai eu l'occasion de voir. Et donc, ça s'appelle de l'inhumation douce, dans le sens qu'au pied des arbres, au pied de certaines plantes aussi, on y inhume donc les urnes, on y rajoute des plaques sur un coffret. Et donc, c'est quelque chose de très doux. Et en même temps, ça permet à la personne qui a choisi cet emplacement-là de se retrouver dans un environnement le plus végétal et le plus agréable possible.

1890

1895 Donc, c'est quelque chose qu'on se donne la possibilité de regarder. Ce n'est pas un projet à court terme, c'est un projet à long terme. Ce qu'on fera exactement de la propriété dans ce secteur-là, bien, là, je pense qu'on va se donner une vingtaine d'années. Je pense que dans l'horizon qu'on a indiqué, c'est 2020. Ça fait qu'on verra vraiment s'il y a un besoin au niveau de la clientèle, comment aura été l'évolution des rites funéraires et comment aura été aussi la situation du cimetière.

1900 Mais je ne peux pas m'engager présentement qu'est-ce qui va se passer, c'est un horizon quand même qui est assez lointain.

LA PRÉSIDENTE :

1905 Monsieur Wolfe.

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

1910 Oui, je voudrais continuer. Est-ce que vous avez plus de détails? Savez-vous lesquels des cimetières ont déjà fait ce genre d'animation? Est-ce que ça fait longtemps? Est-ce que vous avez des illustrations de ce qui est le résultat? Et aussi, pour demander à vos experts en arboriculture quels seraient les impacts sur les racines des arbres?

M. YOLAND TREMBLAY :

1915 Il y a deux cimetières que j'ai visités et qui ont ce type d'approche là. Il y a le Mount Auburn Cemetary à Boston, donc qui est un cimetière qui est souvent mentionné. Ils ont d'ailleurs un boisé qui est tout à fait magnifique, qui ressemble un petit peu à notre section Saint-Jean-Baptiste, et à l'intérieur donc de ce boisé-là, ils ont créé un sentier qui est un peu travaillé. Et quand on avance donc, on vit une expérience sensorielle, on vit une expérience visuelle et olfactive assez intéressante. Et de chaque côté des arbres, vous retrouvez des plaques au sol, vous retrouvez des roches aussi qui proviennent de ce secteur-là où on a gravé des paroles. Donc, j'ai trouvé que c'était un concept intéressant.

1925 Ils n'ont pas coupé aucun arbre. Au contraire, ils ont amélioré le lieu. Et en plus, par, j'imagine... bien, pas j'imagine, je sais que par leurs architectes paysagistes, par leurs ingénieurs forestiers, ils ont respecté différents espaces pour déposer l'urne ou placer la plaque pour être certains que, en aucun temps, les arbres soient mis en danger. Et après, ils ont créé le sentier à l'intérieur de ça. Ce n'est pas des quantités importantes d'inhumation, mais c'est pour permettre à des gens qui aiment ce type d'emplacement là de leur offrir cette possibilité-là.

1930 Donc, j'ai vu ça à Mount Auburn, et aussi dans la région de New-York, à Woodlawn Cemetary, ce cimetière-là aussi a développé ce concept de plaques au sol. Et lui, il est allé un petit peu plus loin, il a recréé aussi des endroits de réflexion, où effectivement on retrouve un banc, on peut retrouver une horloge solaire. On retrouve donc différents éléments quand vous

1935 vous promenez dans le petit boisé. Et en même temps, vous pouvez vous arrêter pour avoir un moment de spiritualité intérieure, de réflexion. Et donc, c'est des éléments qui viennent bonifier le boisé.

LA PRÉSIDENTE :

1940 Dans vos propositions, est-ce que vous proposez qu'il y ait creusage pour inhumation dans le sous-sol ou dépôt d'urnes ou de plaques à la surface?

M. YOLAND TREMBLAY :

1945 C'est-à-dire qu'il y a deux possibilités. On peut creuser dans des endroits où il n'y a aucun danger pour les arbres, donc de déposer la voûte qui va contenir l'urne. Donc, ça, c'est une première possibilité. Et quand ce n'est pas possible, c'est qu'on y ajoute des roches effectivement et, sur la roche, on est capable d'y insérer un tube où les cendres sont placées à l'intérieur du tube, et c'est scellé. Et par-dessus, on ajoute une plaque.

1950 C'est un petit peu le concept qu'on est en train de mettre d'avant dans le Jardin des oliviers lorsque je vous ai montré l'aménagement paysager pas loin de l'entrée Decelles.

LA PRÉSIDENTE :

1955 Est-ce que, du côté de la Ville peut-être, il y a présence... on parle du boisé Saint-Jean-Baptiste en particulier, mais il y a quand même trois zones boisées sur le terrain du cimetière. En plus des alignements d'arbres isolés en bordure des allées ou à l'intérieur des lots, il y a donc trois sections qui ont certainement une valeur écologique plus élevée de par le fait qu'il y a succession végétale. Donc, il y a présence d'un milieu naturel qui permet une plus grande biodiversité.

1960 Est-ce qu'il y a des règles ou des critères qui devront être appliqués notamment pour tenir compte de ces caractéristiques-là, et du fait qu'on est dans l'arrondissement historique et naturel du mont Royal, pour encadrer les interventions prévues par le Cimetière dans ces zones-là?

Mme ÉLAINE GAUTHIER :

1970 Il est certain qu'au pourtour des boisés, aux boisés qui sont situés dans le cimetière, la Ville a une attention très particulière, de même que sur la question du secteur Saint-Jean-Baptiste. Ces deux secteurs-là peuvent faire, par contre, l'objet d'un traitement différencié.

1975 Encore là, je laisserais la parole à madame Monique Tessier de la Direction des parcs et espaces verts.

Mme MONIQUE TESSIER :

Bon, c'est certain que la valeur écologique du boisé Saint-Jean-Baptiste est jugée élevée et intéressante et que, justement par la présence des trois strates végétales, il est intéressant.

1980

Je ne suis pas une spécialiste des arbres, pas du tout, mais c'est certain que c'est possible d'envisager des actions qui ne nuiraient pas aux arbres, mais il y a trois strates végétales. Donc, il pourrait avoir dommage à d'autres strates végétales. Et compte tenu des caractéristiques écologiques de la forêt Saint-Jean-Baptiste, bon, il faudrait être très très prudent parce que ce boisé est jugé d'un grand intérêt.

1985

À la Ville de Montréal, il y a une politique de protection du patrimoine naturel qui est en élaboration depuis quelques mois, mais qui n'est pas adoptée et qui ne s'adresse pas spécifiquement au mont Royal. C'est une politique à la grandeur de la nouvelle Ville de Montréal. Et dans le cadre de cette politique-là, il y a eu identification de dix écoterritoires. Mais c'est toujours en évolution, l'identification des écoterritoires.

1990

Un écoterritoire, c'est un territoire d'une dimension importante qui présente des valeurs écologiques, qui permet de croire qui participent à la biodiversité. Et parmi les écoterritoires, les dix écoterritoires identifiés, l'ensemble des sommets du mont Royal ont été identifiés.

1995

Bon, je peux peut-être vous illustrer ce qu'il y a là. Sauf que ça n'en fait pas pour autant un critère d'analyse des interventions dans le sens de la demande... bon, je pense à la question de monsieur Bumbaru, hier. On n'a pas une liste de critères qui découlent de cette politique-là, mais il y en a peut-être dans d'autres outils.

2000

Mme ÉLAINE GAUTHIER :

C'est ça, dans d'autres contextes.

2005

Mme MONIQUE TESSIER :

C'est ça, dans d'autres outils, dans d'autres contextes.

2010

Mais ce que je suis en train de dire par rapport à l'inventaire, si on veut, du patrimoine naturel de la Ville qui reconnaît les sommets du mont Royal, dont notamment le boisé Saint-Jean-Baptiste, comme d'intérêt écologique, dans cette politique-là il n'y a pas de critères.

LA PRÉSIDENTE :

2015

Il y a des objectifs, par contre?

Mme SYLVIE CHAMPAGNE :

2020 Le règlement de contrôle intérimaire de la Communauté métropolitaine de Montréal protège... qui n'est pas adopté encore, mais qui est un projet, propose la protection de boisés et contient les boisés du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Donc, il est clair que dans le cadre de la réflexion réglementaire, ce sont des boisés qui sont déjà identifiés.

2025 **Mme ÉLAINE GAUTHIER :**

Si je peux compléter et revenir sur ce qu'on a discuté hier, c'est clair que tout le secteur du mont Royal est en grande effervescence au niveau réglementaire, au niveau de l'addition de tous les moyens de contrôle qui s'y planifient à l'heure actuelle.

2030 Donc, comme je le mentionnais hier, il y a quand même le document complémentaire qui parle de toutes les interventions sur le secteur du mont Royal dans le site du patrimoine, de même que dans l'arrondissement historique et naturel, et il y a également les autorisations qui sont données par la ministre de la Culture et des Communications sur ce territoire-là.

2035 Donc, à l'heure actuelle, il y a un contrôle, bien que ce contrôle-là, on est tous conscients qu'il doit être perfectionné au cours des prochains mois. De la même façon que ce qu'on disait, c'est que le règlement qui serait adopté en vertu de l'article 89 peut, lui aussi, comporter un ensemble de critères pour encadrer un certain nombre d'interventions.

2040 Cependant, il est également clair que les interventions dont il s'agit, je l'ai mentionné hier, doivent être définies. Il faut qu'on sache quel est le type d'intervention d'aménagement paysager qu'on va vouloir contrôler. Et cet élément-là n'est pas... il doit y avoir une demande de permis ou de certificat qui doit pouvoir amorcer le processus d'examen. Sinon, les critères demeurent, en fait, sans objet.

2045 Donc, il faut que cette porte d'entrée là soit définie. Et ça fait partie de tous les éléments qui doivent être adoptés et qui doivent être réfléchis, au cours des prochains mois, dans le cadre de toute cette évolution-là du corpus réglementaire.

2050 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Gauthier, dans le contexte, par exemple, de la mise en valeur du patrimoine naturel, et je comprends qu'il s'agit d'une réflexion très large...

2055 **Mme ÉLAINE GAUTHIER :**

Oui.

2060 **LA PRÉSIDENTE :**

... sur le plan réglementaire, alors ma question n'est peut-être pas bonne, mais elle est la suivante, est-ce que vous songez à des critères que j'appellerais génériques, qui s'appliqueraient à l'ensemble des interventions et à des critères spécifiques qui s'appliqueraient au cas par cas?

2065

Mme ÉLAINE GAUTHIER :

2070 Oui, exactement. Donc, si on se réfère au document complémentaire du mont Royal, donc du plan d'urbanisme qui couvre la question du mont Royal dont on a parlé hier, l'objectif est de protéger le caractère architectural, historique, paysager et naturel de l'arrondissement historique et naturel du mont Royal, et assurer l'intégration des constructions et des aménagements dans le respect et la mise en valeur de ce caractère. Donc, ça, c'est vraiment le principe qui guide ensuite les critères eux-mêmes dans leur application.

2075 Les critères portent sur différents éléments. De manière très générale, on peut dire que le principe énoncé est que les caractéristiques architecturales d'un bâtiment, d'un paysage, d'un mur, d'une grille ou d'un escalier situés dans l'arrondissement historique et naturel du mont Royal, identifiés sur la carte jointe en annexe que je vous ai montrée hier, celle qui est essentiellement les limites du site de l'arrondissement historique et naturel qu'a repris le document
2080 complémentaire, doivent être préservées ou restaurées ou, si nécessaire, remplacées conformément à leur forme et apparence d'origine. Donc, ça, c'est vraiment le principe de base. Exceptionnellement, une caractéristique architecturale peut également être transformée si les travaux s'intègrent à la construction au milieu d'insertion et au paysage.

2085 Ensuite de ça, le document complémentaire précise par type d'intervention les critères ou, en tout cas, la manière de considérer les interventions. Alors, il y a le projet d'agrandissement d'un bâtiment, il y a des projets de construction, mais il y a également des projets qui touchent la forme des terrains, donc toute la question de division, subdivision, redivision, morcellement de terrain, qui ont un impact après ça sur leur utilisation. Et de manière plus spécifique, il y a
2090 également un critère qui porte sur les aménagements extérieurs. Donc, on y lit que:

Un projet d'aménagement extérieur doit être réalisé de manière à respecter les valeurs archéologiques, le paysage, la végétation et la topographie existante et de contribuer à la mise en valeur du lieu et du bâtiment.

2095

Donc, c'est vraiment un critère très générique qui, après ça, effectivement doit être précisé et détaillé en fonction des interventions précises dont il sera question. Alors, c'est là que tout le travail d'élaboration, dont j'ai parlé hier, se fait.

2100 Et parallèlement à ça, ce que je disais, c'est que dans le cadre du règlement sur le cimetière, ce genre d'exercice là peut être mené aussi. Donc, il s'agit de définir le type d'intervention à contrôler et de définir de manière plus précise les critères qui s'y appliqueront. Et

ça, évidemment, c'est confié à des instances qui sont chargées de réviser ces critères-là. Donc, c'est le Comité consultatif d'urbanisme qui est l'instance qui révisé.

2105

LA PRÉSIDENTE :

Madame Champagne.

2110

Mme ÉLAINE GAUTHIER :

Alors, madame Champagne veut compléter.

2115

Mme SYLVIE CHAMPAGNE :

Je compléteraient juste en disant que le document complémentaire a été adopté le 5 novembre. Les arrondissements ont 90 jours pour se conformer au document complémentaire. Donc, leur réglementation doit être revue pour répondre à ces critères-là. Donc, on parle du 5 février 2004.

2120

LA PRÉSIDENTE :

Merci pour ces précisions, elles sont fort appréciées.

2125

Madame Trépanier.

Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉR :

2130

Oui, justement par rapport à ça, le bois Saint-Jean-Baptiste est dans l'arrondissement Outremont, si j'ai bien compris?

Mme ÉLAINE GAUTHIER :

2135

Tout à fait, oui.

Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉR :

2140

Est-ce qu'on sait, madame la présidente, si l'arrondissement Outremont a déjà amorcé la préparation de ses règlements de conformité par rapport au document complémentaire?

LA PRÉSIDENTE :

Madame Gauthier.

2145 **Mme ÉLAINE GAUTHIER :**

2150 Ce que je disais hier, c'est que dans les faits, il n'a pas adopté un règlement, qui est un règlement de concordance par rapport au document complémentaire, mais d'autre part, on sait que l'arrondissement d'Outremont, le territoire d'Outremont est assujetti à un règlement de PIA où les interventions sont contrôlées.

2155 Donc, il y a déjà un certain contrôle qui s'exerce et il y aura une insertion progressive ou, en tout cas, dans les délais qui sont alloués à cette adoption-là d'un règlement, il y aura l'adoption de tous ces critères-là qui devront se retrouver dans le règlement d'Outremont.

2155

LA PRÉSIDENTE :

2160 Si vous me permettez, madame Trépanier, parce que ce n'est pas évident de comprendre l'impact de l'adoption du document complémentaire sur la réglementation de l'arrondissement. En prenant l'exemple de Côte-des-Neiges, peut-être que ça nous aiderait à comprendre la mécanique.

Mme ÉLAINE GAUTHIER :

2165 Oui. Ce qui se passe, c'est que le document complémentaire est adopté en vertu d'une disposition de la charte de la Ville qui associe ce document-là au plan d'urbanisme. Pour trouver application, donc il vise... je vais revenir à ce que je disais hier.

LA PRÉSIDENTE :

2170

Mais je pense que ma question n'est pas celle que vous pensez. Ce n'est pas sur le cadre réglementaire qui amène le règlement de concordance, mais le règlement de concordance lui-même.

2175 **Mme ÉLAINE GAUTHIER :**

Oui, j'y viens.

LA PRÉSIDENTE :

2180

Donc, par exemple dans l'arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce, qu'est-ce qui va changer dans le règlement d'urbanisme de l'arrondissement, suite à l'adoption du document complémentaire au plan d'urbanisme?

2185 **Mme SYLVIE CHAMPAGNE :**

Un des exemples qu'on pourrait donner, par exemple, c'est sur le site du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges, actuellement, il n'y a rien qui dans notre réglementation oblige le Cimetière à

2190 faire une demande pour l'aménagement paysager. Bon, il y a la question du ministère qui est autre chose, mais il doit avoir une autorisation du ministère pour procéder à des aménagements paysagers. Dans le cadre de réaménagement de parcs de stationnement ou de changement de vocation à des bâtiments, ils doivent nous faire une demande de permis.

2195 Mais suite à l'adoption du document complémentaire, puis à la révision de notre réglementation, ils se devront d'être obligés de nous faire une demande de permis pour le réaménagement des espaces extérieurs selon une série de critères qui vont être à élaborer. Donc, les interventions qu'on aura vues dans le boisé central ou le boisé de l'est ou autre chose devront être soumises à une demande de permis, à laquelle on va sûrement assujettir des études sur les différents types d'arbres, les interventions et les impacts sur le parc arboricole et les...

2200 En tout cas, c'est des choses qu'on peut donner comme... je m'avance, là, mais c'est un exemple.

LA PRÉSIDENTE :

2205 Mais c'est un exemple. Dans le fond, on comprend que c'est très évolutif tout ça. Mais donc, un exemple, ce serait les aménagements paysagers, l'intervention sur le terrain lui-même dans le cimetière.

2210 Madame Trépanier.

Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :

2215 Oui. L'Office de consultation, dans le rapport de l'Office de consultation sur le document complémentaire, il était écrit et souligné en gras qu'il fallait avoir une harmonisation des règlements...

LA PRÉSIDENTE :

2220 D'urbanisme des arrondissements.

Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :

2225 ... d'urbanisme des arrondissements, en particulier dans le cas du mont Royal. Alors, j'espère...

2230 Enfin, la question, c'est: est-ce que l'arrondissement d'Outremont et l'arrondissement Côte-des-Neiges, par exemple, se concertent sur la préparation de ces règlements-là? Et est-ce qu'ils se concertent aussi avec les autres arrondissements, à l'heure où on se parle, s'ils ont 90 jours pour les adopter?

LA PRÉSIDENTE :

Madame Gauthier.

2235

Mme ÉLAINE GAUTHIER :

Tout ça fait partie de la dynamique du document complémentaire, qui vise justement à harmoniser les règles qui s'appliquent entre les arrondissements.

2240

Alors, le document complémentaire, c'est vraiment son objectif que d'harmoniser les règles qui régissent chacun des arrondissements. Il y a une volonté d'assurer l'harmonisation des règlements et d'assurer également la cohérence du développement de la ville. Donc, le document complémentaire pose, si on veut, l'assise que chacun des arrondissements doit reprendre dans sa réglementation. Parce que le document complémentaire est, si on veut, du niveau du plan d'urbanisme, mais il trouve application à travers la réglementation des arrondissements.

2245

L'arrondissement de Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce a déjà entrepris ce processus-là. L'arrondissement d'Outremont dispose d'un règlement de contrôle de PIA. Donc, il applique déjà des critères, en tout cas, qui révise les projets et qui devra également à l'intérieur des 90 jours s'aligner. Le travail continue aussi pour que ces critères-là soient précisés, raffinés et adaptés aux types d'interventions qui sont susceptibles de se produire et donc d'être contrôlés. Alors, c'est...

2250

LA PRÉSIDENTE :

2255

Monsieur Wolfe.

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

2260

Oui. Je ne sais pas si madame Trépanier aurait reformulé sa question. Je vais essayer de la reformuler dans une question qui peut être répondue d'une façon affirmative ou négative.

Est-ce que les arrondissements Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce et d'autres arrondissements se concertent actuellement, pendant les 90 jours, pour harmoniser les règlements d'urbanisme qui touchent l'arrondissement historique et naturel du mont Royal? Et ce serait très apprécié si vous pouviez commencer votre phrase avec un oui ou un non et puis expliquer par après.

2265

Mme SYLVIE CHAMPAGNE :

2270

La réponse, c'est oui, pas nécessairement, puis peut-être que ma réponse ne vous plaira pas, dans les détails de la rédaction réglementaire des moyens qu'on prend, mais dans l'objectif qu'on a de la protection du mont Royal, où on travaille sur le plan d'urbanisme depuis déjà huit mois à élaborer des grandes orientations, des balises d'aménagement sur notamment le mont Royal.

2275

Oui, parce qu'on a travaillé à des comités de travail pour élaborer les critères qu'il y a dans le document complémentaire. Et, je veux dire, on ne s'assoit pas ensemble à une table tous les lundis matins pour vérifier ce que l'autre écrit, mais c'est évident qu'on travaille ensemble.

2280

LA PRÉSIDENTE :

Madame Trépanier.

2285

Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :

Oui, merci beaucoup. J'aurais juste une autre question complémentaire. C'est est-ce qu'il existe actuellement des pourparlers entre la Ville et le Cimetière pour une protection plus durable du bois Saint-Jean-Baptiste?

2290

Par exemple, le Conseil régional de l'environnement a proposé dans ses mémoires, notamment à la Commission des biens culturels, que le bois Saint-Jean-Baptiste soit protégé et soit transformé en parc. Alors, est-ce qu'il y a des projets dans ce sens-là? Est-ce qu'il y a des négociations dans ce sens-là? Est-ce que dans les 30 M\$ qui sont prévus éventuellement pour le mont Royal, pour l'arrondissement historique et naturel, est-ce qu'il y aurait un peu d'argent pour acquérir ou protéger, ou même acquérir une servitude ou acquérir partiellement ou totalement le contrôle sur le bois Saint-Jean-Baptiste?

2295

2300

LA PRÉSIDENTE :

Madame Gauthier.

Mme ÉLAINE GAUTHIER :

2305

Je ne peux pas répondre dans ce contexte-là à cette... je ne peux pas apporter une réponse dans le contexte auquel on réfère ici.

Ce que je peux dire, c'est qu'il est certain que la protection du boisé Saint-Jean-Baptiste est une préoccupation dans le cadre de l'analyse du dossier de manière générale et serait évidemment une préoccupation dans le cadre de l'adoption d'un règlement en vertu de l'article 89.

2310

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que je comprends qu'étant donné que la planification du cimetière ne prévoit aucune intervention dans le boisé Saint-Jean-Baptiste d'ici 20 ans, ça expliquerait peut-être qu'il n'y pas nécessairement de pourparlers entre la Ville et le Cimetière mais plus une évolution du dossier complet du mont Royal?

2315

2320 C'est parce que j'essaie d'interpréter, madame Trépanier, sa question clairement, c'était est-ce qu'il y a des discussions entre la Ville et le Cimetière. Est-ce qu'il est possible qu'étant donné la planification du cimetière, les discussions à ce moment-ci ne soient pas à ce niveau-là?

Mme ÉLAINE GAUTHIER :

2325 Je ne peux pas répondre à cette question-là.

Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :

2330 Madame la présidente, est-ce que je peux vous poser à vous une question?

2335 Est-ce que ça fait partie de votre mandat de recevoir des propositions des citoyens ou est-ce que c'est de la nature de la consultation que nous avons aujourd'hui que, parmi les propositions, il y ait une proposition qui dise: *Il faudrait que soit la CMM, soit la Ville de Montréal ou même le ministère de la Culture acquiert ce bois et le préserve de façon permanente+? Est-ce que ça relèverait de votre mandat?

LA PRÉSIDENTE :

2340 Bien sûr. Le mandat de la commission, c'est de permettre au public de bien s'informer et de donner son opinion sur le Plan directeur d'aménagement du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges et toute opinion, commentaire sur ce qui est prévu ou ce qui n'y est pas prévu sera bien reçu.

2345 Et je me permettrais même d'ajouter que pour la commission, dans sa propre analyse, ce qui est important souvent, ce sont les objectifs à atteindre beaucoup plus que les moyens par lesquels y arriver.

Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :

2350 Donc, vous acceptez de déborder un peu le mandat qui vous est donné par la Ville de Montréal, qui est d'une part de vous prononcer sur le plan du Cimetière – puis ce n'est évidemment pas le Cimetière qui va transformer ça en parc à des fins publiques puisqu'il est privé – ou encore de déborder le mandat qui vous est donné de fournir des éléments en vue de la rédaction d'un règlement en vertu de l'article 89, si j'ai bien compris le sens de la consultation.

2355

LA PRÉSIDENTE :

2360 Je vais essayer de répondre le plus clairement possible à votre question. Le mandat de la commission est quand même assez large. Il est de permettre au public de bien s'informer et de donner son opinion sur le projet de Plan directeur d'aménagement du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Le projet de plan directeur s'échelonne sur une période de planification de 25 ans. Le site du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges est inclus à l'intérieur du nouvel arrondissement à devenir historique et naturel du mont Royal.

2365 C'est la même commission qui va étudier le projet de plan directeur de l'Oratoire, la semaine prochaine, ici dans cette même salle, et pour les mêmes raisons. C'est-à-dire que les deux sites sont inclus dans l'arrondissement historique et naturel. Il y a un protocole avec le Conseil du patrimoine pour que le Conseil puisse déléguer un de ses membres afin de tenir des séances publiques conjointes.

2370 Donc, pour moi, il est difficile de comprendre exactement votre question, parce que vous parlez comme si le mandat était très clairement déterminé. L'interprétation de la commission, c'est que le mandat est très large. Le Plan directeur d'aménagement du cimetière lui-même est très large, il couvre l'ensemble du territoire sur une très longue période.

2375 Alors, oui, le boisé Saint-Jean-Baptiste fait partie du cimetière et si vous avez une opinion, une préoccupation ou même une proposition qui le concerne, elle sera reçue par la commission et rapportée dans son rapport.

2380 **Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :**

Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

2385 Ça me fait plaisir. Il y a trois personnes qui se sont inscrites, hier, mais qui ne sont probablement pas présentes. Il s'agit de monsieur Howlett de monsieur Jérôme, de madame Martinez.

2390 Madame Martinez? Alors, je vous invite à venir. Bonsoir, madame!

Mme LAURA MARTINEZ :

2395 Bonsoir, madame! Bonsoir, messieurs! Moi, je suis une résidente de Côte-des-Neiges depuis 35 ans. J'ai aussi travaillé dans le secteur de Côte-des-Neiges pendant tout ce temps-là aussi. J'ai un bac en sciences infirmières. J'ai deux enfants qui ont grandi au mont Royal où il y a le cimetière. Quand je n'arrivais pas le temps d'arriver au mont Royal, je me promenais au cimetière avec mes enfants. Donc, on tient à coeur le maintien le plus possible naturel de ce lieu. Et puis c'est pour la raison que je me présente.

2400

Je remercie la présentation d'hier, ça a été très éclairant et très informatif et professionnel. Ça me fait vraiment voir la grandeur du parc du mont Royal et le cimetière. Mais en même temps, ça me fait très peur.

2405

LA PRÉSIDENTE :

Madame Martinez, je vous invite à poser votre question.

2410

Mme LAURA MARTINEZ :

Oui. Moi, je me demande, après cette présentation, je voulais exprimer mon souci de voir l'extension énorme qu'a le cimetière sur le parc du mont Royal et je me demande si la Ville de Montréal a pris position par rapport aux condominiums ou les mausolées qui vont se construire ou qui sont approchés dans le cimetière.

2415

LA PRÉSIDENTE :

Madame Gauthier?

2420

Mme ÉLAINE GAUTHIER :

Je pense qu'à cette étape-ci de la consultation, la Ville ne fait pas connaître son analyse. La Ville n'a pas pris position. La Ville est en consultation publique justement pour se faire une idée. C'est ça le sens du mandat qui a été donné à l'Office de consultation publique.

2425

Et, une fois les rapports et les avis remis, c'est sur cette base-là que le conseil pourra se faire une idée de l'orientation qu'il entend prendre. Et il nous mandatera en conséquence, soit de préparer un règlement en vertu de l'article 89, qui est le cheminement le plus courant dans ce genre de processus-là ou, alors, il procédera autrement ou il décidera autrement. Alors, il aura, en tout cas, la discrétion sur la base des informations qui seront contenues dans le rapport de l'Office et dans l'avis du Conseil du patrimoine.

2430

LA PRÉSIDENTE :

2435

Toutefois, madame Gauthier, vous avez quand même souligné hier que le projet de Plan directeur du cimetière avait fait l'objet de plusieurs avis...

Mme ÉLAINE GAUTHIER :

2440

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2445

... de plusieurs comités au cours des années. Ça ne constitue pas la position de la Ville, mais bien...

Mme ÉLAINE GAUTHIER :

2450

Ce n'est pas la position de la Ville, mais ce sont des éléments qui, évidemment, alimentent la préparation de cette position-là. Donc, tous les avis sont là et ils peuvent être considérés, on peut en prendre connaissance. Mais la position de la Ville, l'analyse que la Ville fait et les conclusions qu'elle tire de tout ça, elle le fera à la lumière de vos conclusions. C'est le conseil qui décidera.

2455

LA PRÉSIDENTE :

2460

Il y a versés au dossier peut-être au moins une demi-douzaine d'avis provenant des différents services centraux du Comité consultatif de Montréal sur la protection des biens culturels, du Conseil consultatif d'urbanisme de l'arrondissement et, je crois, du Conseil ad hoc d'architecture. Sans que la Ville présente un avis formel sur l'ensemble de la proposition, le plan directeur qui a été évolutif, qui a donc connu plusieurs formes à travers les années, a fait l'objet d'évaluation par des professionnels de la Ville à plusieurs reprises.

2465

Mme ÉLAINE GAUTHIER :

2470

Il a fait l'objet d'évaluation par les comités aviseurs et la Commission Jacques-Viger qui avait également le Service du développement urbain. Donc, il a été soumis à deux reprises à la Commission Jacques-Viger, au Comité consultatif de Montréal sur la protection des biens culturels, au Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement et au Comité ad hoc d'architecture et d'urbanisme. Alors, il a été vu en plusieurs endroits, effectivement. Mais ce sont des comités conseils.

2475

Mme LAURA MARTINEZ :

Je me pose la question, parce que je vois que c'est une consultation publique où est-ce que le citoyen courant n'est pas vraiment muni de la connaissance. On n'est pas des experts ni en environnement ni en planification. Sauf que nous, on veut maintenir ce qu'on a actuellement et le maintenir le plus naturel possible. Je vois que personne ne parle des oiseaux, personne ne parle des renards qu'on avait. On avait des...

2480

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous avez une question, madame Martinez?

2485 **Mme LAURA MARTINEZ :**

Oui. C'est ça la question. Qui va représenter le petit peuple? Parce qu'en vérité, je vois qu'ici, nous avons des gens qui sont tous des professionnels ou sont des associations.

2490 **LA PRÉSIDENTE :**

2495 Je vais me permettre de vous donner certains éléments de réponse. En fait, la consultation publique de ce soir, c'est une première. C'est la première fois que l'Office est appelé à mener une consultation publique sur un plan directeur ou sur un projet, mais sans qu'il y ait un encadrement réglementaire de proposé par les professionnels.

2500 Et ce que madame Gauthier a expliqué hier et tout à l'heure, c'est que suite à la consultation publique sur le plan directeur, des interventions précises du Cimetière comme la construction du mausolée ou possiblement l'inhumation dans un boisé devront faire l'objet d'un règlement de la Ville.

Et le règlement, lui, sera soumis à la consultation. Et, à ce moment-là, les gens de la Ville auront un avis, une opinion et les expertises requises pour communiquer au public leur position. Est-ce que je me trompe, madame Gauthier?

2505 **Mme ÉLAINE GAUTHIER :**

2510 Non. C'est tout à fait juste. C'est une étape, si on veut -- on sait que le secteur du mont Royal est un milieu sensible. On sait que c'est un milieu qui a de multiples valeurs. On sait que ces valeurs-là ont à être affirmées. Donc, l'objectif de la consultation publique, c'est justement de mettre à jour ces valeurs-là de manière à orienter le conseil dans sa décision.

2515 Donc, c'est cette appréciation-là dont vous parlez, de la valeur que vous accordez à ce milieu-là, qui a à être entendue, qui a à être formulée. Puis c'est ça l'objectif de cet exercice-là.

LA PRÉSIDENTE :

Évidemment, c'est une première. Alors, on n'est peut-être pas...

2520 **Mme LAURA MARTINEZ :**

2525 Oui. C'est que au fur et à mesure que j'écoute les échanges entre les parties, je vois qu'il y a une position du côté du Cimetière, qu'on dirait que c'est une décision déjà faite et qui sera *immuable*. Alors, ça, ça fait un peu peur. Et c'est ça que je veux m'assurer que avant que tout ce processus, que c'est très bien planifié pour eux, avant qu'il soit réalisé, que la Ville et les citoyens aient un mot à dire.

LA PRÉSIDENTE :

2530 Oui. C'est l'objectif de la consultation publique.

Mme LAURA MARTINEZ :

2535 Aussi, j'aimerais dire que...

LA PRÉSIDENTE :

2540 Madame Martinez, la première partie de la consultation publique, c'est vraiment pour les questions.

Mme LAURA MARTINEZ :

C'est les questions.

2545 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Est-ce que vous avez une question?

Mme LAURA MARTINEZ :

2550 Mais parfois, on doit quand même exprimer notre sentiment pour pouvoir poser la question. On parlait hier et aujourd'hui, tout le monde, de l'environnement, des espaces verts, du patrimoine national et tout ça. Et je me demande si – ou je vous demande – si à partir de maintenant on protégeait cet environnement, ces espaces verts et le patrimoine, si on pouvait déménager comme en 1854 le cimetière ailleurs? Ça veut dire trouver une place, une zone rurale éloignée, et éviter de cette façon d'enlever le poumon de Montréal que c'est le mont Royal.

LA PRÉSIDENTE :

2560 Alors, je pense que la question s'adresse à la fois à la Ville et au Cimetière. Dans quelle mesure est-ce qu'il serait possible pour le Cimetière de déménager hors île au lieu de hors les murs comme ça a été en 1854?

M. YOLAND TREMBLAY :

2565 Il faudrait que je regarde quelles sont les possibilités, parce qu'il y a presque 900 000 personnes qui sont inhumées et nous possédons 19 édifices sur le site.

Mme LAURA MARTINEZ :

2570

Oui, mais ça a déjà été fait dans le passé et je suis sûre qu'il faut respecter ce qui a déjà été fait.

LA PRÉSIDENTE :

2575

Monsieur Tremblay, pouvez-vous expliquer dans quel contexte est-ce que le cimetière qui était dans le Vieux-Montréal au carré...

M. YOLAND TREMBLAY :

2580

Oui. Ce qui arrive, bon, un bref historique. Le cimetière, c'est son troisième emplacement officiel là où il est. Il a été dans les débuts rattaché – comme il l'est encore – à la paroisse de la Fabrique Notre-Dame de Montréal. Donc, il était situé, comme tous les petits cimetières de paroisse, à côté de la basilique, donc dans le centre-ville. Il a été déménagé parce que, effectivement, il était dans le secteur du Musée Pointe-à-Callières. Donc, ils l'ont déménagé après au Carré Phillips, et du Carré Phillips, après ils l'ont déménagé ici au Cimetière Notre-Dame-des-Neiges en 1854. Donc, c'est son troisième emplacement en tant que cimetière.

2585

Il va de soi que les deux autres déménagements, si on peut appeler ça comme ça, c'est plus la translation des dépouilles, le nombre de personnes défrites n'était pas tellement élevé à ce moment-là. Et, à cette époque, la Ville ou les citoyens craignaient un peu pour la santé et la sécurité des gens, et c'est pour ça qu'on a demandé à trouver un emplacement qui soit éloigné hors du centre-ville. Et l'endroit le plus éloigné, bien, c'était sur le mont Royal.

2590

Donc, je pense que c'est un petit peu l'évolution. Et, depuis 1854, donc, on occupe l'emplacement. L'avantage d'occuper cet emplacement-là, à notre sens, c'est que ça permet et ça a permis de protéger un espace vert incroyable. Parce que je suis presque persuadé que si nous n'avions pas été là depuis 1854, la série de condominiums que l'on retrouve le long de la Côte-des-Neiges, que je trouve tout à fait intéressants, il y en aurait sûrement sur l'autre côté de la rue. Et c'est grâce au Cimetière si on a une montagne verte le plus possible, et c'est grâce à l'ensemble des cimetières qui sont déjà des propriétés.

2595

2600

LA PRÉSIDENTE :

2605

Du côté de la Ville, est-ce que vous avez des réflexions à apporter sur ce qui pourrait motiver le déménagement du Cimetière de son site? Aucune?

Je ne sais pas si ça apporte des réponses à votre questionnement?

2610 **Mme LAURA MARTINEZ :**

Je ne sais pas, parce que vraiment, je vois que selon la description même de monsieur, on est en train d'élargir le cimetière, aller même travailler dans les pierres du boisé pour accommoder plus de gens.

2615

Alors, c'est ça que je me pose la question et je vous pose la question, comme je vous dis, parce que je ne suis pas une spécialiste. On se demande même – et ça, c'est une question à la Ville – si c'est sanitaire à ce moment-là.

2620

Parce que même, on a entendu dire que notre eau qu'on prend à Côte-des-Neiges, que ce n'est pas tout à fait sanitaire. Les gens ont peur des maladies, après le SRAS et toutes les maladies contagieuses qu'on a actuellement. Je connais des voisins qui sont très préoccupés, qui sont des personnes qui n'ont pas pu être présentes aujourd'hui parce qu'ils sont en voyage, mais ils sont très préoccupés.

2625

LA PRÉSIDENTE :

Effectivement, le plan directeur fait état du fait que le Cimetière avait été déménagé pour des questions de santé publique et que, historiquement, dans la baissière, il y avait des craintes.

2630

Est-ce que vous avez des informations au niveau de la qualité de l'eau d'aqueduc dans Côte-des-Neiges et des problèmes sanitaires que pourrait présenter dans le voisinage la présence du cimetière?

Mme ÉLAINE GAUTHIER :

2635

Je pense que cette question-là...

LA PRÉSIDENTE :

2640

C'est au Cimetière?

M. YOLAND TREMBLAY :

2645

Ce que je peux vous dire, moi, ça fait 8 ans que je travaille pour le Cimetière. Je n'ai jamais tenu, en tout cas, je n'ai jamais été informé de quelque façon que ce soit que des gens aient été malades à cause d'inhumations dans le cimetière. Nous avons des employés qui oeuvrent depuis 150 ans dans le cimetière. Ils ne sont pas morts parce qu'ils ont inhumé des gens, ils sont morts parce que soit qu'ils sont arrivés à l'âge de leur décès ou après leur retraite.

2650

Donc, il n'y a jamais eu une cause de quelque façon que ce soit qui démontrait ou qui tendait à démontrer que le fait de travailler dans un cimetière ou d'être localisé près d'un cimetière pouvait créer des maladies. Et, avec la Ville, on n'a jamais entendu parler de rien.

Mme LAURA MARTINEZ :

2655 Je ne veux pas personnaliser ça, parce que, moi aussi, je suis infirmière. Depuis 40 ans, je travaille auprès des malades et je ne suis pas morte. Alors ça, je n'accepte pas cette réponse. Moi, je m'adresse plutôt à la Ville, j'aimerais que la Ville étudie ce problème.

2660 En parlant d'évolution, c'est vrai qu'il y a eu beaucoup d'évolution, mais je dirais aussi qu'il y a beaucoup de rétrograde quand je vois qu'est-ce qui arrive avec le cimetière.

2665 Parce que aussi, il y a une question, je vais formuler la question claire parce que c'est très important pour moi. J'aimerais savoir quel est le programme de la Ville par rapport au cimetière. Il y a les nouvelles maladies comme le SRAS qui sont extrêmement contagieuses et puis la population a peur même de sortir dans la rue à Toronto et dans les villes où il y a eu des contagions.

2670 Donc, j'imagine que la Ville, elle doit prévoir. Parce que, moi, comme infirmière, je ne travaille pas seulement avec des malades, sinon on fait la prévention.

Mme ÉLAINE GAUTHIER :

2675 Si je peux répondre à cette question-là, je pense qu'il y a deux questions. Nous allons effectivement vérifier auprès des services de la Ville au niveau de la qualité de l'eau aux abords du cimetière et on va déposer une réponse à cet effet-là. S'il y a la moindre indication qu'il y a quelque chose, on en fera part.

2680 Par ailleurs, quant à la question des maladies auxquelles vous référez, je pense que le rôle de la Ville dans ce contexte-là n'est pas en premier plan. Je pense qu'il y a des instances qui sont chargées aussi de ces questions-là de salubrité et de sécurité.

Mme LAURA MARTINEZ :

2685 Oui. Oui.

Mme ÉLAINE GAUTHIER :

2690 Et je pense que ces instances-là s'occupent de ces différentes questions-là. Donc, ce n'est pas...

Mme LAURA MARTINEZ :

Oui. C'est un travail conjoint.

2695 **Mme ÉLAINE GAUTHIER :**

C'est ça. Ce n'est pas la Ville qui est responsable au premier chef de ces questions-là, mais bien des organismes gouvernementaux, le ministère de la Santé et de la Sécurité.

2700 **Mme LAURA MARTINEZ :**

Oui, mais j'imagine qu'en ce moment, on peut s'adresser à la Ville. C'est la seule, dans cette question du cimetière, c'est la Ville qui a pris charge d'écouter le public. Alors, c'est à vous qu'on s'adresse avec nos peurs et nos questions.

2705

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'il y a moyen de faire une vérification?

2710 **Mme ÉLAINE GAUTHIER :**

Bien, les questions qui ne sont pas du ressort de la Ville, des compétences de la Ville, je pense que ça...

2715 **LA PRÉSIDENTE :**

Il y avait un service de santé publique à la Ville avant? Plus maintenant.

Mme LAURA MARTINEZ :

2720

Il faut qu'elle ait. La Ville, elle doit avoir un secteur.

Mme ÉLAINE GAUTHIER :

2725

Écoutez, on va vérifier cette question-là, puis on vous reviendra. Par ailleurs, quant à la question du déménagement du cimetière, je pense que là, il y a un élément qu'il faudrait souligner aussi, c'est la contribution du cimetière au paysage du mont Royal. Je pense que le cimetière doit être considéré également comme un élément positif. Son paysage est unique et particulier. En tout cas, les documents du Cimetière en font largement état, c'est un paysage exceptionnel et je

2730

LA PRÉSIDENTE :

Madame Martinez, vous pouvez vous réinscrire.

2735

Mme LAURA MARTINEZ :

2740 Madame la présidente, je voulais vous demander ou faire remarquer, si vous voulez, monsieur Tremblay – on a voté pour monsieur Tremblay – est d'avis que les espaces verts, il resterait des espaces verts. Et c'est ça qu'on vient aussi défendre ici. Si on construit un mausolée, même si on le cache sous la terre et on met les arbres dans le toit, on enlève des espaces verts.

LA PRÉSIDENTE :

2745 J'espère que vous allez revenir nous dire ça...

Mme LAURA MARTINEZ :

2750 J'espère.

LA PRÉSIDENTE :

2755 ... dans la deuxième partie de la consultation.

Mme LAURA MARTINEZ :

J'espère que j'aurai l'opportunité, oui. Merci beaucoup.

2760 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci à vous. Nous allons prendre une courte pause, entre 5 et 10 minutes, et reprendre tout de suite après.

2765 SUSPENSION DE LA SÉANCE

REPRISE DE LA SÉANCE

LA PRÉSIDENTE :

2770 La prochaine personne inscrite sur ma liste, c'est monsieur Dinu Bumbaru. Bonsoir!

M. DINU BUMBARU :

2775 Bonsoir, pour aujourd'hui, madame la présidente, commissaire, madame la présidente. Hier, j'ai eu l'occasion de soulever certains points, d'apporter certaines questions et j'ai eu des éléments de réponse qui m'ont amené à méditer encore, évidemment. On l'a dit, les cimetières sont des lieux propices à la méditation et à la réflexion. Celui-ci en particulier.

2780 Peut-être avant d'entrer sur deux questions que je vous adresserais, je me demandais s'il
serait opportun qu'on fournisse à la commission certains documents qui pourraient être d'intérêt
pour publier sur le site. Je pense notamment à deux choses. Un serait la Déclaration de principe
de la collectivité montréalaise en matière de développement durable, qui a été signée par un
2785 grand nombre de partenaires de la société montréalaise. Et un autre serait les documents du
gouvernement fédéral quant à la reconnaissance patrimoniale du Cimetière Notre-Dame-des-
Neiges. On a parlé de plaques, et c'est un élément qui m'amène à poser une question.

 On a lu dans la somme qui ne cesse de croître, on a eu l'occasion de consulter des
documents complémentaires depuis la présentation d'hier, mais on a lu des réflexions à l'effet du
2790 caractère du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges comme type d'aménagement, type de cimetière,
etc., et des mots divers circulent. On parle de cimetière rural, de cimetière jardin, de cimetière
hybride ou, enfin... et ça me semble assez difficile de dépatouiller tout ça, puis je pense que c'est
une référence qui est établie.

2795 Et il serait peut-être intéressant – et je pose la question – quelle est la référence ferme
qu'on peut avoir et quels sont les principes qui en découlent? Parce que ça devient des principes
de référence.

 Et je rappelle à cet effet que la Commission des lieux et monuments historiques du
2800 Canada, qui a reconnu ce site, ainsi que le Cimetière Mount Royal, les qualifie de cimetières
ruraux, complétés d'adjectifs *pittoresque+ pour le Mount Royal et *plus formel+ pour le
Cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Et le Cimetière Notre-Dame-des-Neiges, dans un long épître
– en fait, c'est 66 pages pour répondre à un mot peut-être malheureux de la Commission des
biens culturels, qui disait que ça n'était pas un cimetière jardin, enfin, c'est un plaidoyer
2805 gigantesque – parle plutôt d'un cimetière hybride, qui est un type tout à fait nouveau qu'on
aimerait bien voir explicité.

 Alors, je pose la question: de quoi on parle?

2810 **LA PRÉSIDENTE :**

 Je comprends que la question s'adresse au Cimetière et j'imagine qu'il existe de par le
monde -- d'abord, je vais d'abord accepter votre proposition de dépôt de documents, monsieur
Bumbaru, sans aucun problème. Ça va nous faire plaisir de verser ça sur le site. Nous allons en
2815 prendre connaissance, évidemment, mais ça me semble tout à fait pertinent.

 Je pense qu'il est fort possible qu'il y ait différents systèmes de classification sur la
nomenclature des cimetières. J'aimerais demander l'appréciation du Cimetière, donc, qu'elle fait
de la classification proposée par le gouvernement fédéral, dans le contexte notamment du débat
2820 sur le type de cimetière qu'est celui de Notre-Dame-des-Neiges.

M. YOLAND TREMBLAY :

2825 Je vais formuler un premier commentaire. Effectivement, notre cimetière s'est fait attribuer un statut par le gouvernement du Canada. Et, moi-même, j'ai lu un peu les informations ou l'analyse qu'en a faite la personne pour attribuer ce titre-là.

2830 Nous, je dois vous avouer qu'à l'étape où on a reçu cette attribution-là, on en est fier, on en est encore très fiers, mais on ne s'était pas attardés au qualificatif si on est un cimetière jardin, un cimetière monumental, un cimetière rural ou quel était le type de cimetière où nous étions. Nous n'en avons pas senti le besoin, à ce moment-là.

2835 Là, où, effectivement, on a pris conscience que c'était une nécessité de savoir qui on était exactement, c'est justement lorsque la Commission des biens culturels a tenu une audience et on a déposé un mémoire sur l'avenir du mont Royal. Donc, nous avons déposé un mémoire. Et on sait aussi pertinemment qu'il y a des gens qui nous ont donné un certain titre. Et le titre qui nous était accolé le plus souvent, parce que, effectivement, de ce titre découle ou non la possibilité de faire des constructions, d'agir sur le paysage de façon différente, et donc c'est à ce moment-là qu'on a appris que nous découliions davantage – en tout cas, de ce que le rapport de
2840 la ministre est sorti – c'est qu'on était un cimetière jardin. Selon le ministère.

Par la suite, ce qu'on a fait, c'est qu'on a confié le mandat à monsieur Pierre-Richard Bisson, qui a fait une analyse, je crois, assez exhaustive d'un document qui s'appelle: *Réponse à la Commission sur le qualificatif de qui nous sommes*. Je ne reprendrai pas toutes les parties du
2845 mémoire, mais l'Office ou les gens peuvent le consulter. Il est très volumineux.

Et, effectivement, il donne en long et en large le fait que nous ne sommes pas un cimetière jardin et que nous sommes plutôt un cimetière hybride. Et le fait d'être un cimetière hybride, c'est sûr, son évolution en est même une, c'est-à-dire qu'on a respecté l'esprit de ce
2850 qu'avait tracé au début Henri-Maurice Perrault sur l'aménagement paysager mais, par la suite, on ne s'en est pas tenu toujours à cet esprit qu'avait Henri-Maurice Perrault au départ dans les années 1850.

Donc, moi, je ne suis pas le spécialiste d'être ou non un cimetière jardin. Je n'ai pas ça
2855 par coeur. Ce que je vous encourage à faire, c'est de revoir toute la définition qui est indiquée et tout le support et l'analyse qu'en a faite monsieur Bisson. Peut-être que monsieur Faucher pourra rajouter davantage sur certains éléments, pourquoi on est devenu un cimetière hybride.

Un point de précision aussi avant. C'est sûr que si vous allez sur notre site Internet, si
2860 vous regarder aussi la documentation publicitaire que nous avons, c'est marqué: cimetière jardin. Mais quand on indique cimetière jardin, c'est plus dans une approche publicitaire et de compréhension face à la clientèle, et de compréhension face aussi aux autres cimetières. Et je m'explique.

2865 Le cimetière du Parc commémoratif ou le cimetière que détiennent des entreprises privées
se définissent comme des cimetières jardins. Quand on regarde un petit peu les définitions d'un
cimetière jardin, le Parc commémoratif a à peu près trois arbres sur sa superficie et un tout petit
plan d'eau. Si lui se définit comme un cimetière jardin et vend le concept d'un cimetière jardin
auprès de sa clientèle, j'imagine que nous, avec quelques milliers d'arbres, on pourrait au moins
2870 se définir comme un cimetière jardin. Et aussi, en fin de compte, comme un cimetière de grande
envergure. Donc, il y a un mélange dans l'esprit des experts à cet égard-là.

Mais quand on regarde le mémoire de monsieur Bisson, il est clair que nous ne sommes
pas un cimetière jardin.

2875

LA PRÉSIDENTE :

Avant de passer la parole à monsieur Wolfe, j'aimerais être sûre qu'en réponse à la
question de monsieur Bumbaru, outre le fait que vous nous expliquez qu'il y a eu une analyse
2880 exhaustive des caractéristiques du cimetière, qui a permis d'établir qu'il ne correspondait pas à la
définition d'un cimetière jardin, je crois, j'aimerais qu'on m'explique si la terminologie *cimetière
hybride+ est reconnue dans le domaine patrimonial comme étant un type de cimetière, une classe
de cimetière, si on veut.

2885 Et aussi, si la classification qui est proposée ou qui a été adoptée par le gouvernement
fédéral, si vous l'acceptez. Je pense que c'est important de comprendre si vous êtes en accord.
Vous étiez en désaccord avec l'affirmation du cimetière jardin dans le rapport de consultation de la
Commission des biens culturels, mais est-ce que vous êtes en désaccord avec la classification du
fédéral. Mais c'était pour m'assurer que votre réponse contienne bien ces éléments-là. Monsieur
2890 Wolfe aurait des précisions aussi.

M. YOLAND TREMBLAY :

Nous, on n'avait pas à être en accord ou en désaccord avec la décision du gouvernement
2895 fédéral. Quand on a reçu l'avis, on n'avait pas le rapport d'analyse. Donc, on l'a su après qu'on
recevait cette attribution, cet honneur de faire partie d'un site exceptionnel. C'est par la suite qu'on
nous a envoyé le rapport et que j'ai lu les données.

Ce que je peux rajouter cependant, le ministère de la Culture a confié à une experte aussi
2900 dans le domaine, qui est madame Lorraine Guay, et que j'ai eu l'occasion de rencontrer à
plusieurs reprises pour cette définition-là. Parce que le ministère de la Culture, suite au mémoire
que nous avons présenté par l'entremise de monsieur Bisson, a confié un mandat à madame
Guay pour, effectivement, réévaluer ou regarder cette approche de est-ce qu'on est un cimetière
jardin, un cimetière hybride ou un cimetière monumental. Des éléments comme ça.

2905

C'est sûr, je ne connais pas le contenu du rapport. Mais ce que madame Guay m'a
confirmé, qui est quand même une personne très connue dans le domaine de l'histoire et du
patrimoine, à Québec particulièrement, ce qu'elle m'a confirmé, c'est qu'effectivement nous

2910 n'étions pas un cimetière jardin et qu'elle endossait le rapport, elle endossait l'ensemble des recommandations que monsieur Bisson avait faites.

2915 Puis si vous me permettez, je voudrais que monsieur Faucher aussi rajoute quelques éléments qui touchent plus l'aspect paysager, pour être certain qu'on comprenne bien certains éléments, puis après, monsieur Wolfe -- ou vous posez peut-être votre question tout de suite?

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

Non. J'attends d'abord les interventions de monsieur Faucher.

2920 **M. YOLAND TREMBLAY :**

D'accord. Que monsieur Faucher puisse terminer.

2925 **M. PAUL FAUCHER :**

2930 Peut-être faudrait-il commencer par placer le cimetière dans le contexte de sa planification d'origine. Et ce contexte est marqué par la présence à Montréal d'un groupe de Sulpiciens français. L'Ordre de Saint-Sulpice a tenu à avoir dans ses missions des prêtres qui venaient de France, pour une question d'intelligence d'administration, de compréhension des règles de l'Ordre.

Et cette présence de prêtres français ici a insufflé une marque particulière aux grandes décisions qui ont été prises concernant les territoires que les Sulpiciens possédaient sur l'île de Montréal. En particulier le cimetière.

2935 Et quand ce cimetière est fondé et quand on commence à le dessiner, on le dessine non pas selon les termes, la philosophie d'intervention des architectes anglais, des architectes de paysage -- anglais ou américains -- mais bien selon les termes d'une architecture du paysage plus française. Et ça n'est pas étranger au fait que ce que disait monsieur Bumbaru à propos de la classification et de la qualification qu'on avait données au fédéral à ce cimetière d'un cimetière plus formel.

2945 Et c'est la grande différence qui existe, je pense, entre le Cimetière Mount Royal, qui est effectivement beaucoup plus directement rattaché au processus de planification des grands cimetières américains comme le Mount Auburn, et qui a développé un concept d'arboretum funéraire, qui allie donc cette dimension romantique du paysage anglais et la dimension également très romantique de la vision de la mort telle que vue par la société anglaise et américaine du XIXe siècle.

2950 Donc, dès le départ, la planification des plantations, par exemple, va se révéler être d'une nature tout à fait différente de celle du cimetière voisin. Et ça n'est pas étranger au fait que

dans le Cimetière Notre-Dame-des-Neiges, c'est en périphérie des lots qu'on vient planter des arbres, il n'y a pas de bosquet comme tel, sauf aux endroits où des boisés naturels existent.

2955 Le tracé initial de monsieur Perrault, par contre, va jusqu'à un certain point s'opposer à ce rigorisme de la planification à la française et il va être influencé par le Cimetière du Père La Chaise, d'une part, et par certaines démarches qui commencent à se développer du côté américain de la frontière.

2960 Cependant, correspondant à cette première intervention de Perrault dans la falaise, qui lui permet d'aménager des sentiers sinueux, va se produire l'entrée en scène de Monseigneur Bourget, qui est un rigoriste, pour qui la notion romantique de la mort est une apostasie et qui va insister, d'ailleurs par lettre pastorale, sur le fait que le cimetière est un lieu de réflexion sur la mort. Et sur le besoin pour les catholiques, les croyants, de gagner leur ciel. Et sur le fait que
2965 cette réflexion doit se faire dans un lieu d'introspection et non pas un lieu de loisir.

Et comme il y a déjà à l'époque une vogue certaine qui s'est développée autour des promenades qu'on peut faire dans ces vastes espaces agréables et sains, il va intervenir et imposer une grille beaucoup plus régulière dans le cimetière. Donc, il y aura, déjà au départ, une
2970 espèce d'ambivalence quant au traitement du cimetière.

Une multiplicité d'interventions se produiront sur un siècle et demi, en passant par toutes sortes de propositions de constructions très importantes sur le cimetière. Par exemple, Napoléon Bourassa s'est fait commander une chapelle mausolée, qui n'a pas été construite mais dont on possède encore les plans...
2975

LA PRÉSIDENTE :

2980 Monsieur Faucher, je m'excuse de vous interrompre, mais j'aimerais vous ramener à l'essentiel de la question de monsieur Bumbaru, qui était sur le statut du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Je suis vraiment désolée, mais il est 9 h 55 et je voudrais qu'on puisse passer à travers la liste des personnes qui sont inscrites. Et je crois que pour Héritage Montréal, la notion de statut est capitale, elle est centrale. On a compris que la définition de cimetière jardin, selon plusieurs expertises, ne collait pas à la description du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges. La
2985 question, c'est l'appréciation du statut de cimetière rural, si j'ai bien compris. Est-ce que c'est le cas, monsieur Bumbaru?

M. DINU BUMBARU :

2990 En fait, je comprends que le promoteur ici dépose un projet qui est fortement argumenté. D'ailleurs, la pièce que j'ai référée, c'est-à-dire des réactions, des commentaires sur le texte de la Commission des biens culturels tourne beaucoup autour de la notion cimetière jardin ergo incompatibilité avec les mausolées. C'est un peu ça. Il y a 60 pages, mais essentiellement, c'est
ça que ça veut dire.

2995

3000 Et je comprends qu'il y a une logique, une réflexion de la part du promoteur et de ses professionnels dans le contexte du projet du promoteur développé par ses professionnels. Mais ce que je me demande, c'est comment les instances, notamment les instances publiques, qui ont à jouer un rôle d'évaluation -- et on apprend, il y a quelques instants, que l'exigence de permis pour les aménagements paysagers, donc pour ce type de question est encore à venir. Et je me demande comment est-ce que les instances publiques se réfèrent à ces questions-là. Et c'est pour ça qu'on faisait la référence à un texte d'un gouvernement, d'une instance publique neutre, et également une autre instance neutre, le gouvernement du Québec.

3005 Alors, je comprends qu'il y a une réflexion et je pense qu'on pourrait avoir un séminaire extraordinaire, je pense. Ça ne fait que commencer. Mais c'est plutôt sur cet autre niveau que la question portait.

3010 **M. PAUL FAUCHER :**

Va-t-on me permettre, alors, de conclure? Parce que c'est à cette question que je voulais répondre. Sur 150 ans. Et monsieur Bumbaru a mentionné lui-même que Pierre-Richard Bisson avait produit un plaidoyer gigantesque. Alors, vous me permettrez deux minutes peut-être pour terminer.

3015 Donc, en l'occurrence, je pense que ce cimetière n'est pas un cimetière jardin et qu'il représente, à toutes fins pratiques, un exemple unique d'une espèce d'hybride qui s'est bâti sur un plan d'interprétation politique autant que d'aménagement tout à fait variable, selon les instances qui lui impliquaient leur propre marque.

3020 En ce sens-là, il ne peut pas se définir comme un jardin de typologie particulièrement exemplaire, ni comme cimetière jardin à l'anglaise, ni comme cimetière absolument comme le Père La Chaise, c'est une série de fragments.

3025 Le fait qu'il ait été développé sur 150 ans et qu'il ne soit pas encore terminé fait nécessairement, d'ailleurs, que cette caractéristique évolutive est éminemment importante dans le développement du cimetière et qu'on ne peut pas en faire un cas type exemplaire. Ça me semble impossible.

3030 **M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

3035 Je vais continuer la question. Pour moi, ce n'est pas que le cimetière soit hybride, jardin, monumental, formel. Pour moi, c'est plutôt la question de l'intégration de nouvelles constructions, d'un nouvel aménagement dans le paysage anthropique. Le fait que c'est un paysage construit par l'homme, je pense que c'est bien évident.

Alors, ma question, je ne sais pas si on a le temps, c'est une question plutôt professionnelle de l'architecture de paysage, plutôt que l'architecture. Quelle a été la réflexion, comment est-ce qu'on caractérise l'intervention proposée, toutes les interventions proposées dans

3040 le plan directeur, dans son site qui est un paysage très important, peu importe l'adjectif qu'on utilise pour le caractériser.

3045 Dans le plan directeur, on mentionne une allusion symbolique au fleuve -- en français, c'est un fleuve, une rivière, avec le canal. Mais à part ça, j'ai pas vu ou j'ai pas trouvé des allusions à cette question de paysage, de déménagement de paysage.

LA PRÉSIDENTE :

3050 Donc, sur le plan de l'architecture du paysage, comment est-ce que vous réagissez à la question de monsieur Bumbaru et comment qualifieriez-vous les interventions proposées au plan directeur?

M. LOUIS BEAUPRÉ :

3055 Dans le document 1, qui sont les fondements du plan directeur, vous trouvez beaucoup d'éléments d'analyse du site qui parlent de typologie, qui parlent de topographie, qui parlent de la composition de l'espace. Et je pense qu'il y a beaucoup d'éléments qui font référence à votre question dans cette partie du document.

3060 Il est clair que monsieur Faucher a bien expliqué un peu l'histoire de la formation du cimetière et aussi un phénomène important qui a été l'acquisition de propriétés dans le temps. Donc, le cimetière original était une bande étroite au centre et, au fil des années, a été construit donc par des principes d'acquisitions de part et d'autre. Ce qui fait que ça fait un terrain morcelé. Donc, il n'y a pas eu nécessairement une vision d'ensemble dès le début, mais une vision
3065 constructive dans le temps.

Toutefois, il y a des espaces très précis qui ont été identifiés au niveau du paysage, par les unités de paysage aussi bien que par la topographie, on parle de sommets, on parle de la plaine, on parle des coteaux et chacun de ces espaces recèle un environnement assez particulier
3070 qui, finalement, a fait l'objet de notre étude détaillée au niveau de sa planification, au niveau de son caractère et aussi au niveau de son intérêt.

Alors, ce qu'on a vu, hier, qui a été présenté, le degré d'intérêt patrimonial ou le degré de sensibilité des différents secteurs du cimetière a été établi sur son paysage, sur la base de ses
3075 caractéristiques naturelles, sur la base des éléments qu'on y retrouve, des monuments, les qualités architecturales, un ensemble de critères enfin.

Donc, ce qui a dressé un peu la composition des différents paysages du cimetière a été basé sur un ensemble d'inventaires qui sont dans le volume I, qui ont permis de donner un
3080 caractère à chacune des zones typiques du cimetière et d'établir un plan d'action, par la suite, sur le type d'intervention ou le type d'approche d'inhumation suggérée pour chacune des zones. Je ne sais pas si ça répond à votre question?

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

3085

Oui. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3090

Monsieur Bumbaru?

M. DINU BUMBARU :

3095

Oui. Bien, sur ce point-là, ça serait peut-être intéressant qu'on puisse disposer des critères qui ont servi à valider ces évaluations-là.

LA PRÉSIDENTE :

3100

Donc, les critères qui tiennent compte des différentes caractéristiques des zones.

M. DINU BUMBARU :

3105

La validation se fait peut-être de l'autre côté, mais enfin. C'est une chose qui serait certainement utile de déposer parce qu'on a tout un appareil intellectuel qui pose des jugements et on nous a dit, hier, que tout ça reposait sur la qualité des commissions, puis de tous ces trucs-là qui arrivent dans le système. Mais sans mettre en cause la qualité de la bonne volonté puis de l'effort qui est investi sincèrement par tout ce système-là, il n'était peut-être pas nécessairement équipé pour traiter de ces questions.

3110

Personnellement, je travaille dans un CCU depuis 8 ans et puis je peux vous dire qu'on s'occupe très rarement de patrimoine paysager, parce qu'il n'y a pas de procédure d'exigence de permis sur ces questions-là.

LA PRÉSIDENTE :

3115

Je voudrais être sûre d'avoir répondu à votre préoccupation, monsieur Bumbaru. C'est que, en fait, les critères qui ont été énoncés par monsieur Beaupré, donc monsieur Beaupré a parlé d'un ensemble de critères qui ont été utilisés pour établir le degré d'intérêt patrimonial de chaque zone du territoire et établir également le type d'intervention qui y serait proposé. Je ne sais pas si ces critères-là sont vraiment identifiés d'une façon précise dans votre document.

3120

M. YOLAND TREMBLAY :

3125

À l'écran va apparaître la page 39...

M. DINU BUMBARU :

Et 40, oui.

3130 **M. YOLAND TREMBLAY :**

... et la page 40. C'est ces critères-là qui nous ont guidés tout au long des interventions. Ce que monsieur Beaupré vient de commenter, ça commence principalement à la page 38, ça se raffine à la page 40 où on a huit critères qui nous ont permis d'évaluer chacun des éléments, et donc vous avez la grille qui nous a servi à préparer et à planifier chacun des éléments du site.

3135

LA PRÉSIDENTE :

Et ce que vous aimeriez savoir, c'est quelle évaluation ont faite les professionnels de la Ville de l'ensemble de ces critères de base.

3140

M. DINU BUMBARU :

Pour en arriver à l'exercice actuel, puisqu'il s'agit d'un document, je pense, qui est daté de 2000.

3145

LA PRÉSIDENTE :

99.

3150

M. DINU BUMBARU :

Mais enfin. Et, donc, ces critères-là ont-ils été validés? Et, si oui, sur quelle base? Et quelle est la position officielle, eu égard de ces points-là? Et, le cas échéant, où est -- *where's the gap?*

3155

LA PRÉSIDENTE :

Madame Gauthier.

3160

Mme ÉLAINE GAUTHIER :

Je pense qu'il faudrait prendre un peu de temps pour réfléchir à ça, mais il est certain que ces critères-là, il y a eu des critères à la fois de caractérisation des unités de paysage. La Ville avait demandé que le cimetière soit caractérisé en unités de paysage, de manière à ce que les interventions tiennent compte justement des caractéristiques de ces unités-là. Il y a beaucoup de ces critères-là qui sont des critères purement descriptifs et qui sont tout à fait, je ne dirais pas anonymes, mais qui sont tout à fait des éléments dont on tient compte et qui sont, en fait, une

3165

3170 lecture sensible du milieu, qui aident à une lecture sensible du milieu. Et à ce titre-là, ils sont tout à fait pertinents.

3175 On n'est pas au stade où on valide les éléments qu'il y a dans le plan directeur dans le sens de les traduire en termes de critères. Ça, ça viendra dans une étape ultérieure. Mais il est certain que les efforts qui ont été consacrés à cette caractérisation et à cette identification des paramètres descriptifs sont des efforts dont on va profiter, c'est certain, et qui nous alimenteront nous-mêmes. Je ne sais pas si ça répond à votre question?

LA PRÉSIDENTE :

3180 Est-ce que ça répond à votre question, monsieur Bumbaru?

M. DINU BUMBARU :

3185 J'imagine, madame la présidente, qu'il ne s'agit pas de réinventer la roue. Mais si je prenais le cas hypothétique d'un arrondissement historique dans lequel on aurait une caractéristique de bâti de trois étages, construit essentiellement au XIXe siècle et dans lequel, pour des raisons qu'on s'explique aujourd'hui comme étant, par exemple, associées à la révolution tranquille et à différents événements qui marquent une société comme on a pu connaître ici, on décide de construire un Palais de justice de 20 étages de haut, est-ce qu'on
3190 pourra alors dire que les critères sont ceux uniquement qui tournent autour de la construction de ce projet-là, alors qu'il y a des critères qui peut-être méritent d'être validés sur la base d'un intérêt plus public. Je comprends que ce travail n'a pas été encore achevé. C'est la compréhension que j'ai.

3195 **LA PRÉSIDENTE :**

Ce que je comprends, c'est qu'il est évolutif.

Mme ÉLAINE GAUTHIER :

3200 Exactement. Et que ces éléments-là sont pris en considération dans ce travail-là.

3205 Par contre, sur la question des aménagements paysagers, dans la mesure où ces aménagements paysagers là étaient reliés à des interventions sur le bâti, elles étaient prises en compte, ces interventions-là. Donc, c'est vraiment les interventions purement sur les éléments naturels ou le paysage naturel qui, aujourd'hui, font l'objet d'une attention particulière et d'une instrumentation particulière. Parce que quand, dans le document complémentaire, on parle d'un projet d'aménagement extérieur, de manière spécifique, on ne parle plus d'un aménagement qui est lié à un bâtiment ou à un mur ou à une intervention construite.

3210 Alors, c'est tout ce travail-là qui est à faire, et la caractérisation qui a été faite nous alimentera, de même que d'autres sources. De même que l'expérience d'ailleurs des comités qui,

3215 à force d'étudier les cas d'espèce, ont aussi mis à jour un certain nombre d'éléments qui sont pris en considération et qui sont appliqués de manière ponctuelle. Donc, les critères se définissent également de cette façon-là, de manière très empirique.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Bumbaru?

3220 **M. DINU BUMBARU :**

Est-ce qu'on peut imaginer qu'à l'occasion du dépôt de mémoire, on pourra apporter également un commentaire plus large sur ce contexte qui est décrit?

3225 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est certainement souhaitable, monsieur Bumbaru.

3230 **M. DINU BUMBARU :**

Merci. Il y a quand même 15-20 ans d'expérience qui a pu être observé de l'externe du système qui en a assuré la gestion et ça serait peut-être profitable à l'exercice.

3235 J'ai peut-être une seconde question que je tenterais de centrer sur l'affirmatif ou le négatif pour réduire le temps. On a souligné l'importance historique de l'oeuvre de la Fabrique et de la Fabrique elle-même, etc. Est-ce qu'il serait possible d'avoir un historique du cadre juridique qui établit les règles de la Fabrique Notre-Dame-des-Neiges... pas Notre-Dame-des-Neiges, pardon, La Fabrique Notre-Dame tout court.

3240 **LA PRÉSIDENTE :**

De Montréal.

3245 **M. DINU BUMBARU :**

Oui. J'étais impressionné par le lieu que nous occupons temporairement. Mais pour nous permettre de comprendre depuis les actes fondateurs jusqu'aux modifications à la charte qui ont pu être apportées récemment par l'Assemblée nationale. Tout le portrait. Je suis confiant, personnellement – enfin, on l'est à Héritage Montréal, à tout le moins – dans la qualité des archives.

3250 **LA PRÉSIDENTE :**

3255 Je voudrais être sûre que la question soit bien précise, parce qu'il y a différents niveaux réglementaires, je crois. Et pour être sûre de bien répondre à votre question, je voudrais être

sûre. Je me souviens, quand il a été versé sur le site la loi de 1902, je ne sais pas si elle a été amendée depuis – ça, je pense que c'est dans un cas très englobant – la charte n'a jamais été déposée. Mais il y a la version la plus récente du règlement du Cimetière qui, lui, est amendé à périodes régulières, mettons de 3 à 5 ans.

3260

M. DINU BUMBARU :

Oui. C'est ce qu'on comprend.

3265

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Alors, l'évolution. Un document global qui montre l'évolution du cadre juridique s'adresserait à quel volet de ce corpus réglementaire?

3270

M. DINU BUMBARU :

Bien, une chronologie, je pense que ça serait intéressant de saisir. Parce qu'on parle d'une certaine immuabilité des règles qui entourent ce lieu et ça serait, je pense, utile pour l'ensemble des intervenants, de comprendre à quel point cette immuabilité est réelle ou s'il y a effectivement une certaine ouverture des instances nationales par rapport à la Fabrique et les lois qui la régissent. Enfin, simplement une chronologie qui nous indique si les lois qui sont en place actuellement, elles datent effectivement juste de 1800 je ne sais pas quelle année, ou bien si elles ont connu une évolution. Il ne s'agit pas de faire le détail, parce qu'on peut aller sur le site de l'Assemblée nationale pour faire des recherches, mais ce n'est pas notre objectif, ici, de faire un débat...

3275

3280

LA PRÉSIDENTE :

Non, effectivement.

3285

M. DINU BUMBARU :

... mais c'est plutôt de comprendre la démarche.

3290

LA PRÉSIDENTE :

Donc, à la fois sur la charte et sur les règlements d'opération du Cimetière?

3295

M. DINU BUMBARU :

Oui. Bien, de la Fabrique.

LA PRÉSIDENTE :

3300

De la Fabrique, en fait, oui. Mais je pense que le règlement du Cimetière est... monsieur Tremblay?

M. YOLAND TREMBLAY :

3305

Disons que pour ce qui est des règlements du Cimetière, je pourrai vous en laisser un exemplaire. J'en ai ici.

M. DINU BUMBARU :

3310

Oui. Merci.

M. YOLAND TREMBLAY :

3315

Donc, à ce moment-là, ça vous donne la mise à jour. C'est sûr que ça ne comprend pas l'évolution depuis 1854, mais on peut retracer ce type d'information.

3320

Pour ce qui est de l'aspect légal de la Fabrique, parce que le Cimetière en tant que tel, donc l'institution légale, ça s'appelle la Fabrique de la paroisse Notre-Dame-de-Montréal et il nous fera plaisir de vous soumettre les documents. Et, à ce moment-là, on vous donnera même la mise à jour. Ça vous évitera de faire toute recherche et ça vous permettra de constater de quelle façon ça fonctionne.

3325

Un petit rappel. C'est qu'on est dans le cadre d'une Fabrique, comme toutes les fabriques du Québec et donc, je vous inviterais entre-temps aussi à lire la *Loi sur les fabriques* et donc, ça va aider à comprendre l'évolution aussi de certains éléments qui sont spécifiques à notre Fabrique.

LA PRÉSIDENTE :

3330

Monsieur Tremblay, juste pour être sûre qu'on soit capable de faire un suivi, vous proposez donc de préparer une chronologie des modifications réglementaires, des règlements du Cimetière, de même que -- c'est là où par rapport à la Fabrique, il s'agit de...

M. YOLAND TREMBLAY :

3335

C'est la charte.

LA PRÉSIDENTE :

3340

La charte de la Fabrique.

M. YOLAND TREMBLAY :

3345 La charte, c'est parce qu'avant de parler de notre charte de la Fabrique, il y a un premier point. C'est que nous, on est régi par la *Loi sur les fabriques*, comme toutes les fabriques du Québec. Il y a quelques distinctions qui nous sont spécifiques, à cause de la Fabrique de la paroisse Notre-Dame-de-Montréal, à cause de sa localisation dans le Vieux-Montréal. Donc, il y a un certain nombre d'éléments qui nous sont distinctifs et qui ne s'appliquent pas à d'autres fabriques. Je peux aussi vous fournir ces informations-là.

3350

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie infiniment, monsieur Tremblay.

3355

Monsieur Bumbaru?

M. DINU BUMBARU :

Merci.

3360

Mme LOUISE LETOCHA, représentante du CPM :

3365

J'aurais aimé, à la suite de l'intervention de monsieur Faucher, puisqu'il faisait une lecture historique de l'occupation du territoire ou des différentes étapes d'évolution, au gré de certains personnages, aussi bien religieux qu'autres, comment, dans la proposition qui est faite du mausolée du Boisé de l'Est, comment il fait une lecture de l'insertion de cette proposition dans l'ensemble du territoire du cimetière.

3370

Et comment la couverture végétale qui est proposée, parce qu'on comprend bien que la proposition architecturale, la proposition formelle est de s'insérer progressivement dans la topographie, mais comment la couverture végétale – et j'imagine que monsieur Beaupré pourra répondre aussi – comment la couverture végétale qui est en surface vient s'insérer dans le paysage du cimetière?

3375

M. PAUL FAUCHER :

J'aimerais savoir si la présidente me donne plus que deux minutes pour répondre?

3380

LA PRÉSIDENTE :

Deux minutes et quart, peut-être!

M. PAUL FAUCHER :

3385 J'ai attendu longtemps. Bon, il y a peut-être trois dimensions de la démarche que je pourrais faire valoir. L'une s'attachant à la localisation géographique de cet endroit et dans le territoire du cimetière et dans le territoire de la montagne.

3390 Il s'agit d'une pente douce qui, partant du point le plus bas des deux contre-versants du cimetière, qui correspond à peu près à l'axe du développement initial de la planification du cimetière, remonte sur une soixantaine de pieds jusqu'à une crête qui se trouve derrière le poste de police localisé sur le bord du chemin Remembrance. Cette crête donne lieu ensuite à une pente inversée qui va vers la Maison Smith avant de remonter plus loin.

3395 Le caractère même de ce terrain en lisière du cimetière, avec une vue remarquable sur le cimetière lui-même et une vue détestable sur l'arrière du poste de police, nous semblait un lieu qui se prêtait à l'aménagement d'un élément qui serait venu marquer et défendre le caractère particulier du cimetière par rapport à la médiocrisation à laquelle ce territoire était soumis par le biais de la présence d'une arrière-cour de poste de police.

3400 En ce sens, venir insérer ou implanter une structure en cet endroit nous semblait un moyen de consolider un secteur du cimetière qui n'avait aucune qualité particulière, ni sur le plan végétal, puisque à part une série d'arbres matures en périphérie de ce lieu, le sol n'en était pas occupé, sauf pour quelques tombes temporaires.

3405 Ce geste, s'il était précédé par l'aménagement d'un jardin, qui aurait été une espèce de métaphore de l'approche plus française à l'aménagement de jardin, nous aurait permis de relier donc cette construction au secteur patrimonial du cimetière et donc, d'établir une espèce d'interface par le biais de ce jardin entre la construction elle-même en lisière du cimetière et le cimetière d'origine.

3415 En ce qui concerne l'expression de cette construction, compte tenu de cette dénivellation de quelque 60 pieds, il nous semblait possible de venir insérer le bâtiment profondément dans le sol et de le traiter comme une résurgence géologique. Il y a dans le cimetière un grand nombre d'affleurements rocheux et il nous semblait que dans cet emplacement, le fait de venir incorporer un bâtiment en pente, dans cette pente déjà existante, ne ferait que souligner davantage la participation de ce bâtiment au relief de la montagne.

3420 D'autre part, cette montagne s'identifie particulièrement par les saignées qui ont été réalisées dans la matière même de la montagne lorsqu'on y a tracé un chemin, qui était d'abord le tracé du tramway pour, ensuite, devenir une route pour véhicules, ce qui a provoqué le dégagement de la matière rocheuse de la montagne pour établir cette route. Ce qui a donné une série de falaises qui se sont ensuite végétalisées.

3425 Donc, il nous a semblé, encore là, raisonnable de penser que la construction que nous implanterions à cet endroit pourrait prendre, depuis l'espace public, l'apparence d'une falaise

végétalisée. Donc, un grand mur couvert de vignes et surplombé de végétation, au même titre que lorsqu'on passe sur la voie Camilien-Houde, on perçoit ces falaises couronnées par la végétation qui se développe plus haut, sur une hauteur parfois qui va jusqu'à 40 ou 50 pieds.

3430

Donc, cette conjonction d'une construction en cet endroit, traitée comme une métaphore de falaise, et largement végétalisée pour rendre au lieu qu'elle occupe une présence végétale plus importante, nous semblait être le moyen de réaliser, dans la poursuite de ce caractère hybride du cimetière, une construction qui serait dans l'esprit de ce lieu et qui viendrait s'y intégrer. En gros, c'est ce qui était considéré.

3435

Un élément additionnel en ce qui concerne la végétation proposée. Le chemin Remembrance est planté du côté de la ville par une série de peupliers. Il y en avait 88 jusqu'à cet été. On en a coupé quelques-uns cet automne. Cette présence des arbres fastigiés nous semblait donc intéressante en ce que la répétition de ce type de végétation pouvait être envisagée sur les jardins des terrasses de ce mausolée. Les arbres fastigiés représentant dans bien des sociétés le symbole d'un arbre funéraire, au même titre que les saules pleureurs. Et nous venions donc confirmer la présence de cette enceinte d'arbres fastigiés le long du chemin Remembrance par le regroupement d'un certain nombre de chênes fastigiés sur ce mausolée.

3440

3445

Pourquoi un chêne fastigié? Parce que c'est un arbre qui garde ses feuilles en hiver. De vertes, les feuilles deviennent d'un roux métallisé très intéressant, et il nous semblait que, justement pour tenir compte de la présence de ce bâtiment en hiver, il fallait lui maintenir une espèce de présence symbolique de cette double appartenance d'objet construit et d'objet végétal.

3450

D'autant plus que l'entrée du cimetière du côté de la Côte-des-Neiges possède, d'un côté, 102 peupliers, et de l'autre côté, quelque 80 peupliers. L'un dans l'autre, en calculant les quelques peupliers qui existent également ailleurs sur la montagne ou les autres arbres fastigiés, on arrive à un nombre de 275 arbres fastigiés peupliers et espèces de même nature. Ce qui voulait dire à nos yeux que l'ajout de 70 ou 80 chênes fastigiés sur ce bâtiment était dans la logique des choses. Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question.

3455

Mme LOUISE LETOCHA, représentante du CPM :

3460

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Wolfe?

3465

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

Comme monsieur Faucher, j'attendais avec impatience une discussion sur l'architecture du mausolée parce que je trouve que c'est très important et je n'attends pas aussi longtemps que vous pour pouvoir réfléchir publiquement. Mais quand même, c'est très important. Et, en lisant

3470

le volume II et les annexes, et aussi le dossier décisionnel, j'ai appris que c'est une architecture, une conception en évolution. Et en faisant la comparaison entre la maquette et l'annexe 3 au volume II du plan directeur, la conception qu'on voit dans les élévations ne sont pas pareilles avec la maquette.

3475

Ma première question de précision, c'est que laquelle est la dernière version?

M. PAUL FAUCHER :

3480

Mais regardez les dates sur les documents.

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

3485

Il n'y a pas de date. Je parle de la page 23 de l'addenda 3 au volume II, il n'y en a pas de date. Ces documents, il manque des dates un peu dans tous ces documents.

M. PAUL FAUCHER :

3490

Écoutez, les addenda sont ultérieurs à la production du rapport de base. Ils sont donc...

M. YOLAND TREMBLAY :

L'addenda 3, c'est le 7 décembre 2001.

3495

M. PAUL FAUCHER :

Ils sont identifiés en page couverture.

LA PRÉSIDENTE :

3500

Mais les plans eux ne sont pas datés.

M. YOLAND TREMBLAY :

3505

Non, non. Je suis d'accord avec vous. Le plan n'est pas daté. Mais les documents de l'addenda 3 ont été déposés le 7 décembre 2001 à la Commission Jacques-Viger.

LA PRÉSIDENTE :

3510

Est-ce que c'était avant ou après la préparation de la maquette?

M. PAUL FAUCHER :

3515 Non. La maquette représente l'état le plus actuel du projet, puisque cette maquette a été réaménagée au fur et à mesure où on a fait évoluer l'enveloppe.

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

3520 Si je comprends bien, il y a au moins un procès-verbal qui est arrivé, c'est-à-dire un avis d'une instance, un comité municipal après le 7 décembre 2001. Est-ce que ça serait possible d'avoir l'équivalent de l'addenda 3 pour votre concept actuel du design. On a la maquette, mais la maquette se transporte mal. Est-ce que c'est possible d'avoir les images, le design, l'élévation? J'ai vu beaucoup d'élévations et des plans. Moi, je ne suis pas architecte. Un architecte m'a appris que c'est des perspectives qui sont importantes, ce n'est pas les élévations. Je précise
3525 pour les non-architectes. Une perspective – et vous pouvez aussi me corriger si je traduis mal l'explication que j'ai eue – les perspectives sont, comme les maquettes, elles vous donnent une idée de la situation du projet dans son milieu. Existe-t-il des perspectives?

M. PAUL FAUCHER :

3530 Oui, il existe un certain nombre de documents additionnels. Il existe, par exemple, une maquette partielle en carton que nous avons faite, une maquette d'étude, qui pourrait vous être présentée. Il existe également des simulations sur ordinateur que nous avons faites, pour tester justement la perception du bâtiment à l'échelle du piéton dans le cimetière, en tenant compte
3535 évidemment de la végétation, en tenant compte des rapports de proximité qu'une maquette ne permet évidemment pas. Et ces documents-là sont également disponibles.

3540 Il ne s'agit pas de documents de présentation comme tels. Donc, le rythme, parce que nous ne possédons pas non plus d'ordinateur très puissant, est un peu rapide. Nous voulions tester des choses pour nous-mêmes. Mais j'imagine que ça peut tout aussi bien vous intéresser de les voir.

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

3545 Oui. Et sur papier, l'équivalent des élévations et des perspectives.

M. PAUL FAUCHER :

3550 Nous avons également préparé une planche ou un certain nombre de planches, dont l'une présentait les élévations à plus grande échelle et sur la paroi intérieure, ou la paroi d'intrados des deux pavillons, puisqu'il s'agirait d'une paroi vitrée, et sur les parois extérieures qui, elles, sont des parois opaques. Nous avons également produit une série d'échantillons des textures et des couleurs que nous envisagions pour l'enveloppe extérieure en béton préfabriqué, et nous y avons ajouté, pour les fins de la présentation au Service d'urbanisme, des échantillons de verre
3555 et de menotterie. Donc, une espèce de résumé des éléments plastiques de l'enveloppe.

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

3560 Madame la présidente, je vous signale mon étonnement qu'il y a tellement de documentations visuelles qui n'étaient pas fournies à nous, les commissaires, avant 10 h le soir de la deuxième soirée de consultation, soirée d'information.

LA PRÉSIDENTE :

3565 Il semblerait que c'est un dossier très largement évolutif et nous faisons partie de son évolution.

M. PAUL FAUCHER :

3570 Bien, j'aimerais rajouter, comme je l'ai souligné tout à l'heure, qu'il s'agissait pour nous de documents d'études, que nous voulions tester un certain nombre de choses. Nous n'avons jamais prétendu qu'il s'agissait d'éléments de présentation.

Mais j'ai mentionné que s'il vous intéressait de les voir, ils étaient disponibles.

3575

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

3580 Merci. Et peut-être ces illustrations-là répondraient à une autre question. Parce que dans le vidéo, et monsieur Tremblay l'a dit -- non, c'est peut-être dans le vidéo, que la hauteur du mausolée n'est pas aussi haute que la station de police. Ni l'élévation de 2001 ni la maquette, à mon oeil, confirment ce que vous dites. Le mausolée est plus haut.

M. PAUL FAUCHER :

3585 Non. Nous pourrions vous montrer un relevé topographique qui, d'après nous, prouve hors de tout doute que, pour un individu placé au sol, il est impossible, depuis le côté du parc public, de percevoir le haut du mausolée au-dessus de l'arête du toit du poste de police, tout simplement parce que la topographie du lieu fait en sorte que les gens qui sont, par exemple, dans le stationnement qui est devant la Maison Smith, ou même dans la Maison Smith, ne peuvent pas voir au-dessus de ce poste de police. Si ce poste de police disparaissait, oui, on verrait éventuellement quelque chose depuis l'espace du parc public.

3590

LA PRÉSIDENTE :

3595 Est-ce que je comprends de votre réponse que, oui, effectivement, le mausolée, la proposition de mausolée du Boisé de l'Est a une hauteur maximale supérieure à celle du poste de police...

M. PAUL FAUCHER :

3600 Non.

LA PRÉSIDENTE :

... mais que l'impact visuel fait en sorte... non?

3605

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

Mais votre élévation, je m'excuse, la seule que j'ai date de 2001. Il est plus haut.

3610

Mme SYLVIE CHAMPAGNE :

Madame Chauvin, est-ce que je peux ajouter un élément d'information?

LA PRÉSIDENTE :

3615

Bien sûr.

Mme SYLVIE CHAMPAGNE :

3620

Dans l'article 89 qui a été envoyé par le conseil d'arrondissement au conseil municipal, les élévations du mausolée du Boisé de l'Est sont incluses dans le projet de règlement. Et ces élévations-là sont celles qui ont été présentées au comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce. Et ces élévations-là sont datées – excusez-moi, je vais chercher la date exacte – mais ces élévations-là font partie du dossier de l'article 89 et étaient les dernières propositions de ce qui a été présenté à la Commission d'architecture et d'urbanisme et du Comité consultatif d'urbanisme.

3625

LA PRÉSIDENTE :

3630

Malheureusement, les plans et annexes au projet de règlement n'ont pas été déposés à la commission. Nous n'avons pas donc pu prendre connaissance des dernières propositions. S'il était possible de les déposer, nous en accepterions avec enthousiasme le dépôt. Mais étant donné que le projet de règlement n'était pas l'objet de la consultation, nous n'avons pas insisté pour avoir les plans et annexes, parce que ce sont souvent des formats non transmissibles de façon électronique et non reproductibles. Par contre, si c'est possible d'en avoir une copie dans le contexte actuel, je pense que la commission en serait bien heureuse.

3635

Madame Gauthier?

3640 **Mme ÉLAINE GAUTHIER :**

Je pense qu'il serait utile que plutôt le Cimetière transmette les derniers plans qui ont servi à la préparation des plans qui sont contenus dans le règlement. Comme ça, vous n'auriez pas l'information qui concerne le règlement mais qui plutôt traduit seulement le projet.

3645

LA PRÉSIDENTE :

C'est fort possible que ce soit les mêmes, d'ailleurs.

3650 **Mme ÉLAINE GAUTHIER :**

Oui, oui. C'est les mêmes.

M. YOLAND TREMBLAY :

3655

Oui, oui. C'est ça. Ce qui arrive, c'est comme madame Champagne l'a dit, et madame Gauthier, effectivement, tous ces plans-là ont déjà été transmis: les élévations, les dimensions, donc tout a été parfaitement transmis. Compte tenu que la demande ne nous a pas été formulée, on ne les a pas soumis. C'est un dossier qui est en évolution depuis plusieurs années et on peut comprendre que le volume additionnel de documents émis par le Cimetière n'a pas tout été complété.

3660

Mais ça nous fera plaisir de transmettre à la commission la dernière version des plans, celle dans le fond qu'on a transmise à l'arrondissement et qui respecte en tous points l'énoncé qui a été mentionné dans le vidéo, à savoir que, en aucun temps, les arêtes du mausolée ne dépassent la hauteur du poste de police. Et, donc, ça nous fera plaisir de vous fournir ça.

3665

LA PRÉSIDENTE :

3670

Merci.

M. PAUL FAUCHER :

3675

Est-ce que je peux ajouter un dernier point? Il y a dans l'addenda numéro 3, deux séries d'élévations, dont l'une apparaît sur la page 23 et l'autre sur la page 24.

3680

Et la raison pour laquelle ces deux élévations sont là, c'était pour montrer qu'entre la page 24 qui était la proposition initiale, et la page 23 qui était une proposition ultérieure, modulée pour répondre à des commentaires faits par les commissions, le bâtiment avait été effectivement descendu de plusieurs mètres pour diminuer son impact visuel depuis le parc public et s'assurer justement que, dans sa nouvelle position, ce bâtiment ne serait pas visible depuis l'autre côté de la limite.

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

3685

Est-ce que vous voulez dire que ce qu'on trouve à la page 23 n'est plus pertinent, parce qu'il y a une évolution ultérieure à ce qu'on trouve à la page 23?

M. PAUL FAUCHER :

3690

Non. En fait, en ce qui concerne la hauteur, cette hauteur est restée la hauteur finale. À savoir que l'arête de ce bâtiment est maintenant 1 mètre plus bas que l'arête du toit du poste de police.

3695

La définition des murs elle-même a évolué depuis. Et vous en verrez la différence entre ce dessin et ce qui apparaît sur la maquette.

3700

Et pour clore cette inquiétude, on vous fournira les élévations les plus à date qui sont, contrairement à celles-ci qui sont des illustrations schématiques, qui sont des illustrations dimensionnées très exactes.

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

3705

J'attends avec hâte de les voir.

LA PRÉSIDENTE :

3710

Alors, je signale aux participants qu'il est 10 h 35. Il me reste quatre personnes d'inscrites. J'aimerais pouvoir clore ce soir et ne pas continuer les séances publiques demain. Alors, je vous inviterais à, pas fonctionner à 100 milles à l'heure, mais essayer de réduire votre temps d'intervention – je dis bien le temps, mais pas le contenu – de façon à nous permettre de terminer à une heure raisonnable.

3715

Alors, le prochain intervenant est madame Sarah Pimpaneau. Bonsoir, madame!

Mme SARAH PIMPANEAU :

3720

Bonsoir, madame! Bonsoir, monsieur, madame! Deux questions très rapides et je suis désolée, j'ai manqué la deuxième partie des questions hier soir, et donc, il se peut fort bien que vous ayez déjà obtenu une réponse.

3725

Dans la présentation de la Fabrique sur les améliorations qui font partie du plan directeur, on nous a cité des chiffres globaux mais utiles sur le coût de certains éléments du projet: 3M\$ sur 10 ans pour la restauration du patrimoine familial et 1 M\$ pour les plans d'eau.

Et je me demandais – mes questions se rapportent au mausolée – quel est le prix global de construction du mausolée et quel est son pourcentage par rapport au coût global du projet?

LA PRÉSIDENTE :

3730

Monsieur Tremblay.

M. YOLAND TREMBLAY :

3735

Nous ne connaissons pas encore le coût global du projet parce que nous sommes en évolution. Donc, dans la construction. Il y a différentes facettes. Nous sommes en train de raffiner davantage notre projet. Compte tenu que le permis et l'ensemble du plan n'a pas encore été approuvé, c'est que nous avons stoppé un petit peu toutes les analyses ultérieures. Donc, ça sera connu à une date ultérieure.

3740

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'il y a une enveloppe budgétaire dans votre réserve? Est-ce qu'il y a une enveloppe budgétaire réservée à la construction des mausolées?

3745

M. YOLAND TREMBLAY :

Il y a une enveloppe qui est réservée dans le pourcentage que vous avez vu sur la tarte. Effectivement, il y a un montant qui a été planifié.

3750

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que c'est possible d'en connaître la teneur?

3755

M. YOLAND TREMBLAY :

Malheureusement pas. La raison est très simple. C'est que le type de projet peut varier beaucoup, tout dépendant de la finition intérieure que nous allons y donner, de la valeur de l'éclairage que nous allons y ajouter, de la décoration intérieure, de l'espace public intérieur que nous allons faire, du choix des matériaux, du choix du marbre et donc, il y a énormément de variables.

3760

Et de vous dire un chiffre, et ce chiffre-là pourrait être, je ne sais pas, moi, à 25 ou 30 % différent, c'est des choix que nous avons à faire pour s'assurer que ces choix-là en premier répondent en termes de texture de matériaux, d'atmosphère d'éclairage, répondent en premier aux besoins de notre clientèle.

3765

LA PRÉSIDENTE :

Vous savez, monsieur Tremblay, si vous me donniez un minimum-maximum, avec une variation de 20 % sur chacun, on serait tous bien contents quand même.

3770

M. YOLAND TREMBLAY :

3775 Mais je pense que c'est vraiment -- je comprends la question, mais ce que je veux juste vous dire, quand même que je vous dirais que ça coûterait 20 M\$, 18 M\$ ou 27 M\$ ce soir, je pourrais errer de trop grande façon. Et je préfère m'abstenir et dire que quand nous aurons évolué dans le projet, ça nous fera plaisir de donner l'information plus précise.

3780 **LA PRÉSIDENTE :**

Il me semble – et là, je ne suis pas certaine puis je n'ai pas la capacité de retracer ça dans la documentation – à un moment donné, vous faites état de l'ensemble des investissements de la Fabrique depuis les années 90 et vous parlez du coût du mausolée Sainte-Marguerite d'Youville.
3785 Est-ce le dernier mausolée? Des fois, je suis mêlée.

M. YOLAND TREMBLAY :

3790 Saint-Marguerite d'Youville.

LA PRÉSIDENTE :

3795 Est-ce que je me trompe ou le coût du mausolée Sainte-Marguerite d'Youville se trouvait dans vos documents?

M. YOLAND TREMBLAY :

3800 Non.

LA PRÉSIDENTE :

Non?

M. YOLAND TREMBLAY :

3805 Absolument pas. Non.

LA PRÉSIDENTE :

3810 Parce qu'il y avait plusieurs interventions...

M. YOLAND TREMBLAY :

3815 Oui, mais on n'a jamais donné de coût de nos constructions. Donc, peut-être que vous référez à un autre coût qui est indiqué dans le projet, mais le coût n'a pas jamais été mentionné.

LA PRÉSIDENTE :

Madame Pimpaneau.

3820 **Mme SARAH PIMPANEAU :**

3825 Ma deuxième question, je dois vous demander aussi des excuses, je ne suis à Montréal que depuis le mois d'août, mais je me promène régulièrement dans le cimetière et, entre autres, dans les mausolées, en partie parce que je m'intéresse à la façon dont les institutions et les monuments transmettent les mémoires collectives et personnelles des gens, mais aussi parce que c'est un lieu de promenade très particulier et que j'aime beaucoup, et que j'apprécie beaucoup. Et je le trouve très bien entretenu.

3830 Je m'attendais, j'espérais, n'ayant pas encore passé d'hiver à Québec, je me disais que les mausolées continueraient à pourvoir un lieu de promenade et de repos, de méditation. Et ils sont très beaux, ils sont très propres, mais ils sont extrêmement mal aérés. On y respire assez difficilement. Moi, je l'ai senti personnellement. D'autres gens, des amis avec qui j'étais, ont également eu du mal à y rester très longtemps. Je ne sais pas si les gens qui y ont des raisons plus personnelles d'y être restent plus longtemps.

3835 Ma question est en deux parties. Quelle est la durée de vie d'un mausolée, étant donné que j'ai l'impression que ceux qui ont 20 ans ont peut-être des problèmes et c'est peut-être des problèmes tout à fait temporaires. Et ma deuxième question, c'est quelle est l'entité publique ou autre qui vérifie, qui gère ou qui s'assure du confort de ces lieux.

3840 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Tremblay.

3845 **M. YOLAND TREMBLAY :**

Pourriez-vous... j'ai mal saisi.

3850 **LA PRÉSIDENTE :**

3855 Synthétiser? Oui. Madame Pimpaneau dit qu'en ayant visité les mausolées, et avec des amis, elle a constaté que probablement la qualité de renouvellement de l'air ou, en tout cas, la qualité de l'air à l'intérieur ne permettait pas d'y rester très longtemps. Qu'il y avait un malaise au niveau de la respiration. Et elle se demande si ce sont des problèmes qui ont été rapportés aux autorités du Cimetière par les gens qui vont se recueillir dans les mausolées et, aussi, quelles sont les instances qui sont aptes à réglementer et à faire un suivi de la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments.

3860 Dans le contexte de la question de madame, j'aimerais peut-être y ajouter la suivante: la construction des mausolées, c'est soumis aux normes de qualité de la construction, du code...

M. YOLAND TREMBLAY :

3865 Tout à fait. Tout à fait. On est entièrement soumis à toutes les normes qu'on retrouve normalement quand on construit un bâtiment. Nous n'avons pas eu de plainte ou de commentaire sur la qualité de l'air ou les problèmes de l'air. Je ne peux pas référer, je ne sais pas à quel mausolée. Il y a peut-être des fois des périodes où l'air est plus chaud, ou plus frais, je ne le sais pas. C'est sûr que ce sont des mausolées où il n'y a pas de système de climatisation, ça va de soi. Donc, c'est l'air ambiant et c'est l'air extérieur.

3870

Donc, je ne peux malheureusement pas qualifier le problème que vous me soulevez.

Mme SARAH PIMPANEAU :

3875 Les mausolées en question, ce sont seulement ceux qui sont près de l'entrée. Enfin, les seuls que j'ai visités sont ceux qui sont près de l'entrée Côte-des-Neiges.

M. YOLAND TREMBLAY :

3880 Côte-des-Neiges.

Mme SARAH PIMPANEAU :

3885 Oui. À l'angle...

LA PRÉSIDENTE :

L'entrée Decelles?

3890 **Mme SARAH PIMPANEAU :**

3895 Celle où il y a la petite maison historique dont je pense qui va devenir un centre d'interprétation. Mais je pense, notamment dans le contexte d'une nouvelle construction de mausolée, il me semble que les mausolées ont des caractéristiques tout à fait particulières qui ne sont peut-être pas les mêmes que d'autres bâtiments publics. Pour parler franchement, on gère la décomposition de corps. Donc, je me demandais quelles sont les instances qui donnent des opinions, enfin...

LA PRÉSIDENTE :

3900

Est-ce que c'est la Régie du bâtiment du Québec? Est-ce que c'est les inspecteurs de la Ville de Montréal? Est-ce que ce sont des employés du cimetière?

Mme ÉLAINE GAUTHIER :

3905

Madame Champagne va répondre à ça.

Mme SYLVIE CHAMPAGNE :

3910

Il y a une demande de permis qui est déposée et l'ensemble des normes de construction sont régies par le Code du bâtiment. Effectivement, on travaille avec la Régie du bâtiment et il y a des normes, tant au niveau de la ventilation, du chauffage, de la plomberie pour l'ensemble de ces bâtiments-là. L'architecte qui, par son sceau, atteste de la qualité des plans, signe une fiche bâtiment, qui déclare la conformité à l'ensemble de la réglementation qui s'applique sur ces

3915

De plus, il y a un contrôle qui est fait sûrement avec le ministère de l'Environnement sur toutes les émanations qu'on peut retrouver par rapport aux crématoriums ou sur l'ensemble du système de traitement des différentes matières qui peuvent sortir de ce type de bâtiment-là, et de leur impact par rapport à la qualité de l'eau et à la qualité de l'air. Donc, l'ensemble des constructions du cimetière sont assujetties à tout ce cadre réglementaire là.

3920

LA PRÉSIDENTE :

3925

Et par rapport à la période d'exploitation d'un bâtiment comme une mausolée, est-ce qu'il y a un mécanisme de surveillance, de suivi de la qualité de l'air intérieur? Par exemple, je me souviens dans des écoles...

Mme SYLVIE CHAMPAGNE :

3930

C'est sur plaintes. Si on a des plaintes, on va demander de nous fournir des échantillons. Et il y a aussi le fait que quand on fait la réfection d'un système de ventilation sur un bâtiment, là on doit se conformer à de nouvelles normes.

3935

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que ça répond à vos questions, madame?

Mme SARAH PIMPANEAU :

3940

Oui. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3945

Merci à vous.

Monsieur Jean-Pierre Monnet. Bonsoir, monsieur!

M. JEAN-PIERRE MONNET :

3950

Bonsoir! Je remercie l'assemblée de consultation publique d'avoir tenu ces deux soirées où il y a eu une information très détaillée.

3955

J'ai une question à poser au sujet de la construction en particulier du mausolée de l'Est. C'est le premier, mais il y en aurait un deuxième du côté donc ouest du boisé central.

3960

Il semble que les constructions en hauteur gênent beaucoup de gens sur le mont Royal parce que c'est une montagne qui a un aspect encore, et je l'espère pour longtemps, très naturel. C'est merveilleux à Montréal. Est-ce que des constructions en sous-sol totalement ont été envisagées par le promoteur actuel du projet? Est-ce que ces constructions en sous-sol sont matériellement et économiquement faisables?

3965

Et, si c'est le cas, est-ce que sur le mont Royal, à l'endroit où il est prévu de construire ces deux grands mausolées, est-ce qu'on ne pourrait pas les enfouir totalement, les enterrer dans le sous-sol afin qu'ils ne gênent pas à la fois la vue sur le paysage, sur le sommet du mont Royal, mais aussi sur les boisés, sur le reste du cimetière? Donc, c'est une question que je pose au promoteur.

LA PRÉSIDENTE :

3970

Monsieur Tremblay.

M. YOLAND TREMBLAY :

3975

Monsieur Faucher va fournir les commentaires.

M. PAUL FAUCHER :

3980

Je suis heureux de vous dire que nous avons répondu à votre question à 60 % de cette question, puisque seul 40 % de la masse du bâtiment serait au-dessus du niveau du sol.

3985

D'autre part, quand vous parlez des vues, je préfère considérer que, comme je l'ai dit tout à l'heure, si ce bâtiment vient s'inscrire comme une résurgence de la matière même de la montagne, à même un flanc de montagne qu'il ne fait qu'accentuer, depuis les trois terrasses qui sont occupables de chacun des toits progressivement plus élevés du bâtiment, comme vous le verrez sur la maquette, on augmente la perception qu'auront les gens qui visiteraient ces terrasses sur le panorama très intéressant d'ailleurs qui existe du côté du mont Royal, tout en permettant à ces mêmes personnes qui seraient à l'air libre de ne pas avoir une vue directe sur l'arrière-cour du poste de police qui n'a rien à faire avec la qualité particulière d'un cimetière, puisqu'il s'agit à toutes fins pratiques d'une arrière-cour de service.

3990

Et que compte tenu du caractère même du cimetière, il nous semble tout à fait raisonnable de penser que pour les gens qui occupent le cimetière, cette perception d'une arrière-cour n'a rien d'intéressant. Le cimetière est un lieu sacré. L'arrière du poste de police est à toutes fins pratiques un lieu très profane.

3995

LA PRÉSIDENTE :

En réponse à la question de monsieur Monnet, est-ce qu'il est possible d'aller au-delà du 60 % et d'enfourer encore plus le mausolée du Boisé de l'Est?

4000

M. PAUL FAUCHER :

Je pense que raisonnablement, la chose serait impossible, puisque la montagne est essentiellement un amas de roche. En l'occurrence le mont Royal est formé de gabbro, qui est une pierre extrêmement dure et que de vouloir enfouir le mausolée au complet dans cette montagne serait impossible. Économiquement.

4005

M. JEAN-PIERRE MONNET :

Merci pour la réponse. J'ai une autre question qui est couplée à celle-ci. Est-ce que ce problème de ne pas enfouir complètement ces projets de mausolée, est-il lié à l'impact qu'aurait un projet totalement enfoui, genre catacombe, auprès d'une clientèle qui n'accepterait alors plus d'avoir accès à ce service pour l'inhumation de leurs défunts.

4010

LA PRÉSIDENTE :

Si je peux ajouter à la question de monsieur Monnet. Puisque votre partie architecturale prévoit l'aménagement de toits terrasses, dans quelle mesure est-ce qu'il est nécessaire d'avoir un mausolée avec entrée substantielle de lumière à l'intérieur?

4015

4020

M. YOLAND TREMBLAY :

Premièrement, effectivement, de l'enfourer complètement, il y a une problématique assez importante au niveau de la croissance des coûts. Ça, c'est un fait assez concret.

4025

Deuxième élément, ce que soulève monsieur, c'est un point d'intérêt. C'est que naturellement, la clientèle en général recherche aussi des endroits qui ont une lumière naturelle suffisamment intéressante et recherche une ambiance qui soit feutrée. Et, aussi, il faut essayer de répondre à des besoins de clientèle où les gens vivent des moments émotifs intéressants et donc, on ne veut pas se diriger dans des catacombes. On veut, au contraire, se diriger dans des endroits de lumière, dans des endroits de clarté et dans une atmosphère intéressante. De complètement enfouir le mausolée, ça ne répond pas à ces besoins de clientèle.

4030

4035 Donc, c'est une combinaison des deux, où on a fait les efforts maximums pour que la structure soit bien intégrée ou, en tout cas, soit le plus enfouie possible, mais il faut quand même laisser une partie extérieure qui va offrir des avantages à la clientèle qui choisit ce type d'inhumation là. C'est aussi les derniers instants que la famille vit avec l'être cher et, donc, il faut quand même qu'il y ait une atmosphère de recueillement, de quiétude et une certaine beauté.

4040 Et l'autre élément qui est finalement aussi excessivement important, c'est que lorsqu'on vit un deuil, on veut plus se sentir dans de grands espaces aérés et bien éclairés. Donc, c'est une combinaison de plusieurs facteurs.

M. JEAN-PIERRE MONNET :

4045 Oui, je comprends ces besoins d'une clientèle qui rechigne à s'enterrer pour enterrer ses propres morts. Mais avec le mausolée de Sainte-Marguerite d'Youville, vous aviez, me semble-t-il, donc le promoteur actuel, semble-t-il, avait réussi une combinaison intéressante qui répondait aux attentes des gens qui veulent protéger le mont Royal de toute nouvelle construction à l'air libre. Est-ce qu'on ne pourrait pas répéter le même exercice?

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Tremblay.

4055

M. YOLAND TREMBLAY :

Effectivement, le concept du mausolée Sainte-Marguerite d'Youville que vous avez vu d'ailleurs dans notre vidéo, c'est le même concept, c'est la même approche qu'on a développée.

4060

Ce qui est un peu différent, ce qui nous a aidés dans le concept du mausolée Sainte-Marguerite d'Youville, c'est qu'il y avait une baissière très profonde. Parce que vous avez toute une section de charniers. Donc, ça pouvait faire une excavation assez facile et, en même temps, ça permettait pas trop une grande profondeur et l'éclairage naturel rentrait très facilement. C'est qu'il y avait le lieu qui a aidé énormément à maximiser son enfouissement et tout en protégeant l'entrée de lumière naturelle.

4065

M. JEAN-PIERRE MONNET :

Oui, je comprends.

4070

M. PAUL FAUCHER :

Est-ce que je peux ajouter quelque chose?

4075

M. YOLAND TREMBLAY :

Oui.

4080 **M. PAUL FAUCHER :**

Il faut considérer que ce bâtiment va être couvert de végétation. Donc, la perception construite de l'objet va être largement diminuée et va donc ressembler plus à un élément naturel du paysage qu'à un élément construit, posé sur le paysage.

4085

D'autre part, en ce qui concerne l'approche symbolique à ce projet assez particulier, nous avons voulu le traiter comme un lieu d'ambivalence. C'est un interface entre le dessus et le dessous des choses; entre les sentiments qui animent les vivants par rapport aux sentiments que leur inspire la mort.

4090

C'est un lieu de binômes opposés: la vie, l'espoir, d'un côté, la lumière; et, de l'autre côté, la mort, la tristesse, l'ombre. Et le processus est peut-être double. En un sens, l'enveloppe extérieure veut disparaître, alors que le processus d'accès au bâtiment pour les vivants veut les mettre dans une situation presque scénographique où ils expérimenteront progressivement une espèce d'éloignement du monde des vivants, qui est le monde de l'extérieur, pour leur permettre de s'approcher du monde des morts, de la ville des morts.

4095

Donc, il y a tout un processus de filtration progressive de la lumière, d'utilisation de matériaux translucides, de planchers en dalles de verre, d'éclairage très particulier qui serait articulé à l'intérieur de ce bâtiment-là pour faire supporter également aux vivants ce caractère de lieu fermé.

4100

Il y aura un nombre considérable de puits de lumière qui amèneront de la lumière naturelle jusqu'au point le plus bas. Il y aura des percées continues sur les terrasses pour chaque niveau, qui permettront aux gens d'établir une relation entre l'intérieur, qui est un lieu assez oppressant par définition, et l'extérieur qui est l'ouverture faite sur la nature.

4105

Donc, je ne pense pas qu'on aurait pu trouver cette espèce de lieu d'ambivalence si on avait enterré complètement, à la manière d'une catacombe, un espace aussi vaste.

4110

M. JEAN-PIERRE MONNET :

Merci.

4115 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci à vous, monsieur Monnet.

Monsieur Pierre Ramet. Bonsoir, monsieur!

4120 **M. PIERRE RAMET :**

Bonsoir, madame la présidente, madame, monsieur! Un arrondissement – je vais faire ça rapidement – un arrondissement historique et naturel a été annoncé, qui sera effectif en 2004 avec l'encadrement afférent. Alors, ça a amené des gens à se demander quelle urgence y avait-il d'adopter le plan de développement du cimetière avant que l'arrondissement devienne opérationnel.

4125 Et, c'est dans cet esprit que je reviens avec la question que j'ai posée hier, à savoir qu'il semblait à un moment donné au conseil d'arrondissement qu'il y avait une urgence. Et je repose la question, parce que monsieur le président du conseil d'arrondissement Notre-Dame-de-Grâce/Côte-des-Neiges est ici.

4130 Alors, la question que j'avais posée, hier, c'était de savoir s'il y avait eu des pressions pour accélérer l'adoption de ce plan de développement. C'est la question que je repose ce soir. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

4140 À ce sujet, monsieur Ramet, je vais vous indiquer que l'objet de la consultation, c'est le Plan directeur d'aménagement du cimetière. Et, à ce titre, un débat sur des questions périphériques, à mon sens, qui se passent au niveau d'autres instances décisionnelles, n'est pas vraiment d'intérêt pour la commission. Et pour la commission, la réponse qui a été donnée de la part du Cimetière hier, à l'effet qu'il n'y avait pas de recours juridique en ce moment sur la table et que ça ne faisait pas partie des moyens considérés, pour l'objet de la consultation publique, dans le cadre du mandat de la commission, c'est complètement suffisant.

4145 Je vous inviterais à retourner aux assemblées du conseil d'arrondissement pour avoir des précisions auprès du président du conseil d'arrondissement sur la nature exacte de l'évolution du dossier à ce sujet-là.

4150 **M. PIERRE RAMET :**

Merci.

4155 **LA PRÉSIDENTE :**

Je retiens quand même votre première question qui est celle de l'urgence d'adopter le plan directeur avant le décret d'entrée en vigueur du statut d'arrondissement historique et naturel du mont Royal. Et j'aimerais la transférer à madame Gauthier.

4160 **Mme ÉLAINE GAUTHIER :**

Alors, il faut dire que depuis la publication de la recommandation de la ministre, depuis la publication de la recommandation de la ministre, donc le 18 février 2003, l'arrondissement historique et naturel existe. Il existe de manière intérimaire jusqu'à ce que le gouvernement adopte un décret qui va statuer de façon précise sur la délimitation du territoire et, en tout cas, un certain nombre d'éléments, et qui conduira à la délégation de la gestion à la Ville de Montréal. Mais de façon transitoire, l'arrondissement *fonctionne+.

4170 La ministre de la Culture et des Communications émet des autorisations pour toutes les interventions qui sont prévues dans la *Loi sur les biens culturels* qui se déroulent sur le territoire, de même que dans le respect de leur juridiction, le conseil municipal et le conseil d'arrondissement. Donc, à toutes fins pratiques, l'arrondissement historique et naturel a été mis en oeuvre. Le décret qui sera adopté en 2004 viendra confirmer tous ces éléments-là.

4175 Donc, dans ce sens-là, il n'y a pas une urgence à adopter le règlement du cimetière dans ce contexte-là. Le cimetière s'inscrit dans ce contexte-là et ces éléments-là s'ajoutent ou participent de l'étude de l'évaluation du projet.

4180 **M. PIERRE RAMET :**

Merci. Je voudrais simplement préciser, si vous permettez, que j'ai posé ma question pour information, mais il n'y avait absolument aucune malice dans la question.

4185 **LA PRÉSIDENTE :**

Je n'en doute pas.

M. PIERRE RAMET :

4190 Je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

4195 Merci à vous. Il reste deux personnes inscrites au registre. Il s'agit de monsieur Alain Tremblay, qui sera suivi de madame Sylvie Guilbeault. Mais avant, je peux inviter monsieur Tremblay à s'asseoir et j'aimerais poser une question à monsieur Tremblay.

Vous avez, en début de séance ce soir, présenté une mise à jour de l'échéancier de réalisation de votre plan de développement.

4200 Dans l'ensemble, je ne pourrais pas me souvenir spécifiquement, mais plusieurs des avis qui ont été versés au dossier et qui ont été formulés par différents comités consultatifs de la Ville

de Montréal, il me semble avoir vu à plusieurs reprises que ce qui était appelé la consolidation du secteur du crématorium était reçu de façon très positive.

4205

Autrement dit, la plupart des intervenants au dossier jugeaient que la consolidation du secteur du crématorium posait très peu de problèmes d'intégration dans le paysage, notamment.

4210

Et je vois que dans votre échéancier de réalisation, vous avez reporté de quatre ans, soit 2020, la construction de galeries de sépulture attenantes aux chapelles du crématorium et d'autres interventions proposées dans le secteur du crématorium.

4215

Vous avez, par contre, ouvert de nouvelles sections d'inhumation traditionnelle, fait des plantations, donc consolidé la zone opérationnelle du sommet et, je pense, du secteur. Donc, vous avez procédé à plusieurs interventions.

4220

Et je me demandais pourquoi celle-là, qui, finalement permet une diversification des modes d'inhumation, n'a pas été retenue ou même devancée, compte tenu du report du projet de mausolée et des avis à l'effet que cette partie-là de votre plan directeur était recevable relativement facilement.

M. YOLAND TREMBLAY :

4225

Ce qui arrive, c'est quand on a regardé notre échéancier, aussi les coûts d'investissement qui sont requis dans ces différents projets-là, donc, on a été obligé de faire certains choix. Les choix ont été faits en fonction de certains volumes ou de certains éléments qualitatifs qui amélioreraient donc le site dans son ensemble.

4230

Pour ce qui est du secteur du crématorium, effectivement, nous avons l'intention d'en réduire l'impact ou, en tout cas, de continuer cet aménagement-là, mais on préfère le reporter à une date ultérieure, le temps d'allonger en fin de compte la période d'investissement que nous allons faire dans les premières années et se consacrer davantage à tout ce qui est restauration, conservation et aménagement paysager. C'est des choix que nous avons faits.

4235

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

4240

Bonjour, monsieur Tremblay!

M. ALAIN TREMBLAY :

4245

Rebonsoir. Je vous remercie. Je sais qu'il est un peu tard, je vais essayer d'être bref. J'aurais deux questions: une qui concerne les mausolées et une autre concernant le patrimoine. Mais pour pouvoir formuler ma question en ce qui concerne la question des mausolées, j'aurais des sous-questions, des précisions avant.

Par exemple, le mausolée qui va être construit, on parle d'un mausolée de 10 000 places.
C'est bien ça?

4250

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Tremblay?

4255

M. YOLAND TREMBLAY :

Oui.

M. ALAIN TREMBLAY :

4260

C'est un mausolée double.

M. YOLAND TREMBLAY :

4265

C'est un mausolée qui a deux bâtiments.

M. ALAIN TREMBLAY :

Bon. Et puis vous dites que...

4270

LA PRÉSIDENTE :

N'oubliez pas de vous adresser à moi.

4275

M. ALAIN TREMBLAY :

Oui, O.K. Et ce mausolée-là va être construit en un coup. Donc, les deux bâtiments vont être construits en un coup. On va ajouter 10 000 enfeus.

4280

LA PRÉSIDENTE :

Excusez-moi. C'est parce que la liste s'allonge.

M. ALAIN TREMBLAY :

4285

O.K. Je veux juste savoir si le mausolée double, si les deux bâtiments sont construits simultanément?

LA PRÉSIDENTE :

4290

Monsieur Tremblay.

M. YOLAND TREMBLAY :

4295

Oui. Les bâtiments vont être construits presque simultanément, selon l'échéancier qui va nous permettre de diviser sur une période la plus courte possible l'investissement, pour éviter que ce soit un chantier ouvert pendant de nombreuses années.

4300

Donc, on va commencer par le plus grand bâtiment. et quand nous aurons bâti l'échéancier de réalisation, à ce moment-là on va poursuivre tout de suite avec le deuxième bâtiment.

M. ALAIN TREMBLAY :

4305

Parce que c'est quand même des bâtiments extrêmement importants. On parle de 10 000 enfeus. Mais c'est un peu difficile de comprendre les choses, parce qu'on parle, des fois, de mausolée double. Est-ce qu'il y a des enfeus doubles aussi? Dans le mausolée. Dans l'industrie, par exemple, on parle d'enfeus cercueils. Pour savoir de quoi on parle, pour calculer les coûts, on parle d'enfeus cercueils. Alors, combien on peut rentrer de cercueils...

4310

LA PRÉSIDENTE :

Dans un enfeu.

4315

M. ALAIN TREMBLAY :

... dans un mausolée de 10 000 enfeus.

LA PRÉSIDENTE :

4320

Monsieur Tremblay.

M. YOLAND TREMBLAY :

4325

Premièrement, je vais faire quelques distinctions pour être certain qu'on parle toujours des mêmes choses. Dans le domaine funéraire, on parle de crypte ou d'enfeu. Quand nous parlons de crypte ou d'enfeu, effectivement, ce sont des emplacements qui ont été identifiés pour y placer une place. Donc, un cercueil.

4330

Dans le projet que nous avons, il y a 10 000 places ou 10 000 personnes qui pourraient être théoriquement inhumées dans ces enfeus ou dans ces cryptes-là.

4335 Ce que vous faites référence, des doubles, des triples ou des quadruples, c'est l'agencement que nous faisons lorsque vient le temps de maximiser les espaces dans la construction même. Donc, on peut regrouper à certains endroits deux emplacements, pour permettre côte à côte deux cercueils, donc un cercueil qui soit collé l'un à côté de l'autre, ça fait deux places. Ça ne fait pas plus que deux places. On vend donc des fois à des familles, deux places. On peut vendre aussi quatre places. Mais ça ne donne pas un chiffre additionnel de personnes à inhumer.

4340 C'est la façon dont la composition est faite quand vient le temps de faire le schéma de construction.

M. ALAIN TREMBLAY :

4345 D'accord. Alors, c'est enregistré. On parle de 10 000 cercueils. O.K. Qui vont s'ajouter soudainement...

LA PRÉSIDENTE :

4350 Me permettez-vous, monsieur Tremblay?

M. ALAIN TREMBLAY :

4355 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

4360 Il n'y avait pas 10 % de niches là-dedans?

M. YOLAND TREMBLAY :

Il y a des niches aussi. Oui, il y a des niches aussi. C'est à part.

4365 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, c'est 1 000 niches et 9 000...

M. YOLAND TREMBLAY :

4370 Non, non. C'est 10 000 places en enfeu, donc pour des cercueils, et c'est environ 3 000 niches, grosso modo. Comme je l'ai mentionné hier, ça dépend des espaces et des modèles de construction intérieure pour maximiser certains endroits.

4375 Donc, ça peut aussi bien se retrouver à 2 500 places en niche ou 3 100 places en niche, tout dépendant de l'aménagement intérieur qu'on va y faire.

M. ALAIN TREMBLAY :

4380 D'accord. Est-ce que le Cimetière pourrait confirmer une donnée qui, généralement, moi, en tout cas, on m'a dit, dans l'industrie, que le prix moyen d'un enfeu, un enfeu cercueil est de 2 500 \$, en moyenne. Généralement. Est-ce que ça serait possible de demander au Cimetière si mes chiffres sont proches de la réalité?

4385 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Tremblay.

M. YOLAND TREMBLAY :

4390 Vous voulez dire le prix, le coût?

M. ALAIN TREMBLAY :

4395 Le coût de construction d'un enfeu.

LA PRÉSIDENTE :

4400 De construction ou le coût d'achat par un client?

M. ALAIN TREMBLAY :

4405 Non. Le coût de construction d'un enfeu.

LA PRÉSIDENTE :

Ça, on ne l'aura pas.

M. ALAIN TREMBLAY :

4410 Bien, enfin, généralement on me dit que c'est 2 500 \$ par enfeu.

M. YOLAND TREMBLAY :

4415 Regardez, ça varie. Ça va dépendre premièrement du coût global de la bâtisse. Ça va dépendre des matériaux qu'on va y placer à l'intérieur. Quand on choisit du marbre, quand on choisit du verre, quand on choisit d'y ajouter de l'éclairage. Donc, le prix d'un enfeu varie en fonction de tout ce qu'on y met. C'est exactement comme une maison. Plus on va y mettre de décorations, d'objets de commémoration, plus on va choisir des matériaux qui sont nobles, ça
4420 augmente le coût de construction. Donc, ça va augmenter le montant du coût de la place.

M. ALAIN TREMBLAY :

4425 Enfin, ça ne répond pas tout à fait à ma question. Hier, j'avais demandé si c'était possible d'avoir des études actuarielles, savoir de quelle façon on va pouvoir entretenir ça et puis d'avoir les chiffres.

4430 Ce qu'on a eu finalement, c'est des pourcentages. Ça ne nous donne pas beaucoup d'idée. La seule indication qui peut-être être intéressante, c'est qu'aujourd'hui, les réserves, 31 % des réserves sont consacrées à l'entretien des mausolées et cette proportion-là va augmenter considérablement après la nouvelle construction. Après les 10 000 places qu'on va ajouter, toute la question, le fonds d'entretien du Cimetière pour la construction des mausolées va augmenter. Ça ne sera plus 31 % mais ça va...

4435 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que c'était 31 % de la réserve qui était réservée pour la construction des mausolées?

4440 **M. ALAIN TREMBLAY :**

Pas pour la construction. Pour l'entretien.

LA PRÉSIDENTE :

4445 Monsieur Tremblay.

M. YOLAND TREMBLAY :

4450 Le 31 % qui est indiqué là, c'est la réserve qui a été créée pour l'ensemble des mausolées ou des places vendues en date de ce jour.

LA PRÉSIDENTE :

4455 Donc, c'est l'entretien.

M. YOLAND TREMBLAY :

4460 Vous vouliez avoir la répartition de la réserve à ce jour. Donc, ce qu'on a fait, c'est qu'on vous a donné la valeur de tous les emplacements. Compte tenu que nous sommes vendus à 99 %, ce qu'on peut dire, c'est que 31 % – il nous reste à peu près 300 places à vendre – donc, en ce moment-ci, 31 % de la réserve, c'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

4465

Votre capacité actuelle en enfeus, elle est de 10 000?

M. YOLAND TREMBLAY :

4470

Non. Je vais vous dire ça. Actuellement, dans le cimetière, nous avons des possibilités pour inhumer des gens de 17 276. C'est exactement le nombre de places que nous avons...

LA PRÉSIDENTE :

4475

En crypte?

M. YOLAND TREMBLAY :

4480

.... sur l'ensemble de nos mausolées. Et, donc, c'est l'équivalent de réserve de 31 %.

LA PRÉSIDENTE :

Puis, ça, c'est 17 276 cryptes et niches?

4485

M. YOLAND TREMBLAY :

Non. Ce ne sont que des cryptes. Ce ne sont que des places qui sont vendues.

LA PRÉSIDENTE :

4490

C'est ce qui est la part la plus importante des coûts d'entretien. C'est les cryptes.

M. YOLAND TREMBLAY :

4495

C'est exactement ça. Donc, tous ces édifices, ces huit édifices-là qu'on retrouve sur le site, ça faisait un total de 17 276 places qui sont vendues à 99 %.

LA PRÉSIDENTE :

4500

Il y en avait 4 000 de disponibles au moment de la rédaction du rapport. Donc, vous en avez vendu 4 000, donc 1 000 par année, c'est ce que vous nous dites.

M. YOLAND TREMBLAY :

4505

Oui. C'est ce que je vous ai dit. Dans notre cimetière, effectivement, notre clientèle est très intéressée par ce mode de sépulture.

LA PRÉSIDENTE :

4510 Monsieur Tremblay?

M. ALAIN TREMBLAY :

4515 Un petit commentaire. C'est que dans la première version du plan, on prévoyait 1 000 enfeus par année, effectivement. Ça semble être le cas. Ça donne, dans la première version du plan, on prévoyait construire le mausolée du boisé central 12 ans plus tard. Aujourd'hui, on parle de 20 ans. Alors, on a révisé les chiffres. En tout cas.

4520 Mais de toute façon, nous, notre organisme, on travaille à la préservation du patrimoine et on est très préoccupé de la survie à long terme du cimetière. Alors, s'il y a des décisions qui sont prises et que ça a des conséquences financières, puis si le Cimetière est en faillite dans 50 ans, on peut s'en mordre les pouces. Alors, c'est important d'avoir les chiffres. Comme on ne les a pas, c'est difficile d'évaluer un projet.

4525 Hier, le Cimetière nous a présenté ses projections de l'avenir, puis on avait un peu l'impression, à écouter parler, qu'il y avait des problèmes d'espace. Puis qu'il y avait des contraintes à l'espace. Alors, à un moment donné, on nous dit que les mausolées permettent de mettre dix fois plus de morts, que c'est écologique, puis que ça permet de conserver dix fois plus de morts dans moins d'espace. J'ai de la difficulté à comprendre comment est-ce que ça peut être
4530 écologique de conserver artificiellement des corps que si on les met sous terre, ils vont disparaître.

Dans le document du Cimetière, par rapport aux inhumations traditionnelles, c'est écrit:

4535 **L'inhumation de cercueils ou d'urnes cinéraires ne posera pas de problème avant longtemps, si jamais elle en pose, compte tenu de l'étendue de la surface encore disponible et de ce que nous avons dit sur le tassement des restes humains dans le sol, de la rétrocession périodique des lots tombés en désuétude, de l'éventualité d'un ossuaire collectif pour le réenfouissement respectueux des restes pulvérisés des générations ancestrales.**

4540 Je suis tout à fait d'accord avec ça. Des problèmes d'espace au cimetière, il n'y en a pas. Puis avec l'augmentation de la crémation, il va y en avoir de moins en moins. Il y a de la place au cimetière pour des siècles et des siècles. S'il y a un problème actuellement, c'est une désaffection de la population face aux cimetières. Il y a 30 ans...

4545

LA PRÉSIDENTE :

N'oubliez pas, monsieur Tremblay, nous sommes en première partie.

4550 **M. ALAIN TREMBLAY :**

O.K. Je vais poser ma question.

4555 **LA PRÉSIDENTE :**

Là, je vous sentais parti.

M. ALAIN TREMBLAY :

4560 J'étais parti. Parce que, évidemment, vous comprenez notre inquiétude. On nous dit que les places peuvent être revendues. Il y a une réutilisation des places. Bon, on vend des places.

Voyez-vous, avant qu'on puisse réutiliser les enfeus, qu'on puisse reprendre les lots, comme les premiers enfeus ont été vendus pour 150 ans, puis les autres ont été vendus pour 100
4565 ans, on ne pourra pas réutiliser ces espaces-là avant 100 ans. Mais le mausolée qu'on va construire...

LA PRÉSIDENTE :

4570 Monsieur Tremblay, c'est quoi votre question?

M. ALAIN TREMBLAY :

Bien, alors...

4575

LA PRÉSIDENTE :

Vous avez dit que vous aviez deux questions. Une sur le mausolée et une sur le patrimoine.

4580

M. ALAIN TREMBLAY :

Bon, O.K. Alors, je vais plutôt me concentrer sur la consolidation. Est-ce que le Cimetière aurait pu placer ces 10 000 enfeus, le mausolée actuel, à l'endroit où est le crématorium actuellement?

4585

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Tremblay, la consolidation du crématorium, est-ce que ça prévoit la construction d'enfeus?

4590

M. YOLAND TREMBLAY :

4595 Nous n'avons pas étudié cette alternative. La raison était qu'on voulait un peu désaxer les activités et on voulait utiliser un endroit qui était peu intéressant. Et, donc, on croyait que derrière le poste de police, c'était un endroit tout à fait intéressant. On valorisait l'endroit. Et, donc, c'est dans ce contexte-là qu'on a regardé, mais on n'a pas regardé ce scénario-là.

LA PRÉSIDENTE :

4600 Et puis les serres désaffectées?

M. YOLAND TREMBLAY :

4605 Bien, les serres désaffectées...

LA PRÉSIDENTE :

4610 Il n'y aurait pas de problème de...

M. YOLAND TREMBLAY :

4615 ... ce ne sont pas des grands espaces. Je n'ai pas en tête les espaces physiques, mais les serres, c'est de petits espaces. Nous n'avons pas regardé cette approche-là parce que les serres, ça fait à peine un an qu'on a décidé de les fermer, je parle pour la production. Et, donc, ce n'est pas des grands espaces. On a besoin de beaucoup plus d'espace pour construire un mausolée où les coûts vont quand même être relativement intéressants pour nous permettre de faire une vente.

4620 **M. PAUL FAUCHER :**

Est-ce que je peux ajouter?

LA PRÉSIDENTE :

4625 Bien sûr.

M. PAUL FAUCHER :

4630 Un détail additionnel. L'implantation d'un mausolée d'une certaine importance va nécessairement signifier une augmentation de la circulation des vivants allant visiter les morts. Et de concentrer un autre mausolée à l'emplacement où il y a déjà une occupation très généreuse de ce type d'équipement ne nous semblait pas raisonnable. Alors que près de la clôture, à côté du chemin Remembrance, c'était d'un accès facile et ça n'encomrait pas les circulations

4635 secondaires dans le territoire du cimetière, et particulièrement dans les zones historique et patrimoniale.

LA PRÉSIDENTE :

4640 Monsieur Faucher, mon calcul est grossier. Mais à 17 000 cryptes dans 8 édifices, ça fait un peu plus de 2 000 cryptes par édifice. Là, on en propose 10 000 dans un même site. Alors, la proposition que vous faites a un effet de concentration de visiteurs quand même assez importante dans ce secteur-là du cimetière. Est-ce que je me trompe?

4645 **M. PAUL FAUCHER :**

Possiblement. Je ne voudrais pas rentrer dans le détail de la fréquentation des mausolées. peut-être que monsieur Tremblay pourrait vous donner des renseignements plus précis sur le pourcentage de fréquentation de ces édifices-là. C'est une constante relativement
4650 faible. Ce qui peut causer problème, c'est l'arrivée inopinée de plusieurs convois funéraires en même temps. Et, à ce moment-là, la proximité avec la limite du cimetière est un avantage, non un inconvénient.

M. YOLAND TREMBLAY :

4655 Et pour rajouter sur cet aspect-là, de construire un mausolée dans le secteur du crématorium, il y a tout le problème de notre garage et de tous les équipements, que ce soit les tracteurs, que ce soit dans le fond toutes les pièces mécaniques. Nous avons environ 80 pièces mécaniques. Nous avons là donc une zone d'opération. Il y a vraiment un garage, il y a des
4660 entrepôts, et ce type d'activité-là, avec une activité où on va inhumer des gens, c'est assez difficile à intégrer.

Donc, c'est une autre raison aussi, qui a fait qu'on voulait déplacer la construction du mausolée dans un secteur qui n'était pas utilisé.

4665

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Monsieur Tremblay.

4670 **M. ALAIN TREMBLAY :**

Le site où ça va être construit, c'est une zone où il y a déjà eu des sépultures. On va devoir exhumer un certain nombre de personnes qui ont été inhumées. Est-ce que vous connaissez le nombre de personnes qui vont devoir être exhumées. Et qu'est-ce qu'on va faire avec ce sol-là? Est-ce qu'on va le sortir du cimetière? Puis qu'est-ce qu'on va faire avec les ossements? Où on va les mettre? Est-ce qu'on va les commémorer d'une façon quelconque?
4675

LA PRÉSIDENTE :

4680 Je pense que ça a été en partie répondu tout à l'heure, mais vous pouvez le reprendre, monsieur Tremblay.

M. YOLAND TREMBLAY :

4685 Oui, ça a été répondu hier. Voici ce qu'on a fait. Là où il y a effectivement le plus gros des bâtiments, les dernières inhumations doivent remonter à au-dessus de 25 ans. Et, donc, c'est bien évident qu'il ne doit pas y avoir énormément de dépouilles, si ce n'est que des ossements. Donc, ça fait au moins 25 ans, la partie la plus importante du bâtiment.

4690 L'autre partie, où ce sont des fosses temporaires, ce sont effectivement des gens où la concession est en voie d'échéance. Ce que j'ai aussi ajouté, c'est que dans l'excavation ou quand va venir le temps de faire les travaux, il est certain que s'il y a des ossements qui sont retrouvés, en aucun temps, premièrement, ils ne vont sortir du cimetière et ils vont être inhumés dans un endroit spécifique, avec un monument de commémoration où on va pouvoir retrouver le nom de la
4695 personne, ce qui n'est pas le cas actuellement, parce que c'est tout un secteur de fosse temporaire.

Donc, ça va être fait avec beaucoup de respect, plein de dignité et, en même temps, dans notre approche, on va même essayer de rejoindre les proches de ces familles-là pour leur
4700 dire qu'est-ce qui s'en vient, pour être certain qu'ils ont bien compris. Parce que lorsqu'ils ont signé avec nous une concession de fosse temporaire, ils savaient que c'était pour une période de 10 ans et ils savaient qu'après l'échéance, le cimetière reprenait la concession.

LA PRÉSIDENTE :

4705 Ça fait plusieurs années qu'il y a des affiches dans ce secteur-là du cimetière.

M. ALAIN TREMBLAY :

4710 D'accord. Je vais passer tout de suite, et je vais essayer d'être bref pour ma question en ce qui concerne le patrimoine. Je suis tout à fait conscient des efforts que le Cimetière fait pour préserver le patrimoine. Ils ont fait effectivement des efforts. Nous, on est dans le domaine de la sauvegarde du patrimoine funéraire. Donc, c'est jamais suffisant, on voudrait toujours en avoir plus. Mais en écoutant les commentaires du Cimetière, on a l'impression qu'ils tentent d'embellir
4715 un peu les choses.

Hier, on nous disait que jusqu'à présent, le Cimetière avait mis environ 3.5 M\$ pour le patrimoine dans les années passées et il projetait de mettre un autre 3.5 M\$.

4720 Dans l'énumération des sommes qui sont mises pour le 3.5 M\$ qui a été mis, on met 1.6 M\$ pour le recyclage de l'ancien charnier. On a transformé l'ancien charnier en mausolée et ça a

coûté 1.6 M\$. Puis, ça, on nous dit que c'est mis dans l'enveloppe du patrimoine. Moi, personnellement, il y a eu un débat public, on était contre cette question-là.

4725 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur, n'oubliez pas que c'est une question et non pas une opinion.

4730 **M. ALAIN TREMBLAY :**

D'accord. Il y a 1.5 M\$ qui a été mis pour l'intégration du nouveau mausolée Sainte-Marguerite d'Youville. Puis, entre guillemets, on rajoute: *Au-delà des budgets des précédents mausolées pour des capacités comparables.+ Donc, l'aménagement paysager du cimetière, on met 1.5 M\$. Donc, on est rendu à 3.5 M\$. Ensuite, on a restauré la chapelle, on a construit des bureaux en haut de la chapelle: 65 000 \$. On a mis, bon, 35 000 \$ pour des arbres, de l'argent au Calvaire, puis on a fait des petits efforts.

4735 Je voudrais savoir, dans le 3.5 M\$ qu'on projette, est-ce qu'on inclut là-dessus tout l'aménagement paysager du nouveau mausolée?

4740

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Tremblay.

4745 **M. YOLAND TREMBLAY :**

Ce n'est pas inclus là-dedans. L'aménagement du mausolée, y incluant sa construction, c'est une enveloppe budgétaire complètement distincte.

4750 **M. ALAIN TREMBLAY :**

Merci.

4755 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci à vous.

Bon, il y a monsieur Gagnon que j'ai appelé à plusieurs reprises ce soir, qui n'était pas là. Ce qui nous laisse avec le dernier intervenant, monsieur Jean Décarie. Pardon. J'ai oublié Sylvie Guilbeault. Puis on termine avec monsieur Décarie. Ça vous va?

4760

Mme SYLVIE GUILBEAULT :

Je vais faire plaisir à tous, parce que mes questions ont été posées durant la soirée.

4765

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Décarie, est-ce que c'est la même chose pour vous?

4770 **M. JEAN DÉCARIE :**

Ça va être rapide parce que ça porte sur une question qui a été débattue tout à l'heure. C'est ce qu'on appelle la piste cyclable. Merci beaucoup, madame Tessier, d'avoir fait enfin une mise au point.

4775

Il n'a jamais été question de piste cyclable dans le plan de mise en valeur du mont Royal. Ça a toujours été un chemin de ceinture qui réunissait les trois sommets, de ce qu'on appelle le parc des trois sommets. C'était effectivement une poursuite du chemin Olmsted donc avec un peu les mêmes caractéristiques, un peu plus étroit, compte tenu des circonstances et en particulier des pentes.

4780

Mais essentiellement, donc, non seulement pas une piste cyclable, mais presque une anti-piste cyclable. Ce n'est pas pavé. Les pentes sont importantes et ça ne mène nulle part. Si vous parlez de ce dossier-là à Vélo Québec, ils vont hurler parce que, évidemment, eux, c'est le point le plus court entre deux endroits. Le lien le plus court entre deux endroits. Et, donc, ça n'a rien à voir.

4785

Et c'est très important parce que – et ça m'amène à ma question – parce qu'on ne parle que de piste cyclable. Comment se fait-il qu'effectivement, ce dossier-là, tout à coup, se sépare en deux, et ce n'est plus le chemin dont on parlait, le sentier polyvalent. On a une piste cyclable à l'Université, une vraie piste cyclable, dans toute l'horreur de ce que ça peut vouloir dire, et puis on a un sentier qui se promène quelque part dans le cimetière pour les piétons.

4790

Alors, comment ça se fait que tout à coup, on arrive à avoir divisé le chemin polyvalent?

4795

LA PRÉSIDENTE :

J'en conclus que vous n'êtes pas cycliste.

4800 **M. JEAN DÉCARIE :**

Je suis cycliste. Je fais du bicycle une fois par année au Tour de l'île.

LA PRÉSIDENTE :

4805

Madame Gauthier?

Mme ÉLAINE GAUTHIER :

4810 Madame Tessier va répondre.

M. JEAN DÉCARIE :

4815 Madame Tessier, oui.

Mme MONIQUE TESSIER :

4820 Je vais peut-être m'aider pour répondre d'une illustration. Mais je peux même répondre à votre question sans illustration, on s'aidera par la suite si c'est requis. Je suis retournée tantôt à l'idée du chemin de ceinture qui était dans le plan de mise en valeur, qui est un sentier polyvalent. Cette idée, à la base, nous a toujours habités, mais nous avons à la mettre en oeuvre. On passe à l'autre étape. On a discuté avec un des nombreux partenaires que le chemin de ceinture interpelle, les deux cimetières et l'université, on a discuté avec le Cimetière et, pour réussir à réaliser cette portion de la ceinture sur le terrain du cimetière, il fallait répondre à la fois aux
4825 préoccupations du Cimetière et aux préoccupations de la Ville.

Et la façon qu'on a trouvée de répondre aux objectifs du plan de mise en valeur et aux préoccupations du Cimetière pour que ce soit acceptable au Cimetière de prendre une entente avec la Ville était, effectivement, le respect de l'aspect polyvalent le long du chemin de Côte-des-
4830 Neiges. Ça, on réussit à avoir une faisabilité qui soit acceptable au Cimetière le long du chemin Côte-des-Neiges.

Dans la frange nord-ouest, c'est-à-dire à la limite entre les deux propriétés, entre le cimetière et l'université – allons-y donc, tant qu'à l'avoir, on va l'illustrer – nous croyons avoir
4835 assez bien respecté le concept d'origine dans la portion où il y a un partenariat requis avec le Cimetière dans la portion ici.

Pour ce qui est de la portion de la ceinture qui longe la limite des deux institutions, la façon qui pouvait être acceptable au Cimetière et qui pouvait répondre au besoin d'avoir au moins
4840 la polyvalence vélo-piéton, c'est une polyvalence séparée. En effet, on ne pouvait garder à l'intérieur de l'enceinte du cimetière que des piétons, c'est pourquoi on a étudié la façon dont on pouvait offrir le lien cyclable du côté de l'Université de Montréal. On revient dans la section Saint-Jean-Baptiste à un sentier polyvalent.

4845 Donc, pour vous répondre, c'est que pour réussir à respecter le plus possible l'objectif de maximiser les accès publics à la montagne et l'objectif de boucler, il y a quand même un objectif important de faire le tour de la montagne, c'était la façon d'arriver à un entendement, qui pourrait conduire à une entente avec le Cimetière. C'est comme ça qu'on est arrivé à séparer les deux clientèles dans la partie de la frange nord-ouest.

4850

M. JEAN DÉCARIE :

Si je comprends bien, le Cimetière n'acceptait pas la présence...

4855 **LA PRÉSIDENTE :**

Pas de chien, pas de vélo.

M. JEAN DÉCARIE :

4860

Pas de chien, pas de vélo. C'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

4865

Est-ce que je me trompe, monsieur Tremblay?

M. YOLAND TREMBLAY :

Tout à fait d'accord.

4870

M. JEAN DÉCARIE :

Pourtant, il y a plusieurs cimetières aux États-Unis qui commencent à accepter des vélos, comme vous le savez sans doute.

4875

Mais aussi, si on insiste sur le concept de piste cyclable, je suis tout à fait d'accord avec le Cimetière. Je ne voudrais pas de piste cyclable dans mon cimetière. Mais un sentier polyvalent comme celui-là, la présence du cycliste est complètement conditionnée par la dominance du piéton et du côté randonnée, du côté découverte.

4880

LA PRÉSIDENTE :

Et la qualité de la surface.

4885

M. JEAN DÉCARIE :

C'est ça. Oui, de la surface, parce que c'est très clair, quand ce n'est pas pavé...

LA PRÉSIDENTE :

4890

On ne peut pas faire de vitesse sur de la poussière de roche.

M. JEAN DÉCARIE :

4895 Exact. Exact. Et, donc, la fréquentation est beaucoup moins grande. Le cycliste devient secondaire et je pense que de ce côté-là, ça devrait pouvoir devenir acceptable pour le Cimetière. Mais, enfin, ça, c'est une question d'évolution des mentalités. Ça peut venir plus tard.

LA PRÉSIDENTE :

4900 Peut-être que sur le long de la frange nord-ouest, à cause de la pente descendante qui est assez forte, est-ce qu'il serait possible que, sur le plan de la sécurité des usagers dans cette section-là, la séparation des fonctions soit souhaitable?

M. JEAN DÉCARIE :

4905 Mais c'est parce qu'il n'y a pas de fonction cyclable. Il y a une possibilité que les cyclistes empruntent le sentier. C'est tout. Il n'y a jamais eu de fonction cyclable là-dedans. Ce qui fait qu'en le séparant, on se retrouve à créer une énormité qu'on nous a présentée la semaine dernière à l'Université de Montréal dans le cadre d'une rencontre là-dessus.

4910 Et, effectivement, les professionnels qui travaillent là-dessus pour l'Université de Montréal s'arrachent les cheveux. Parce qu'en construisant davantage les fameux pavillons Jean-Coutu et etc., il reste à peu près plus de place pour passer la piste cyclable et tasser le long de la clôture entre la nouvelle route d'accès à Polytechnique et la clôture, et qui est complètement aberrante. Il n'y a pas un cycliste qui va aller là. Ça n'a aucun sens.

4915 Alors, tant qu'à faire ça, laissez tomber les cyclistes au moins. Ils n'iront pas de toute façon et, encore une fois, Vélo Québec pourra se prononcer là-dessus.

4920 Autre chose. Le chemin de traverse, maintenant. Est-ce que vous êtes au courant du dossier qu'on avait ouvert à l'époque pour créer un chemin de traverse conjoint ou partagé entre les deux cimetières? Et qui permettait de faire la mise en valeur de la zone collective qui est propre aux deux cimetières.

4925 Vous savez que chaque côté du cimetière, les institutions où il y avait des catholiques et des protestants, des Anglais et des Français, se sont mises le long de la clôture de façon à pouvoir avoir, d'un bord ou de l'autre de la clôture, de la proximité pour leurs membres, comme les marins perdus en mer, etc., l'Union française, etc.

4930 Et, donc, là, il y a une espèce d'intérêt public à l'ensemble de ces installations-là qui sont là et donc on avait proposé de passer le chemin de traverse à cet endroit-là, en jouant autour de la clôture et en découvrant, et en particulier, les grands cimetières militaires.

4935 Donc, il y avait une espèce d'intérêt public. On recueillait le troisième cimetière conjoint et public. Et ça permettait également de partager la charge, évidemment, entre les deux cimetières. Est-ce que vous êtes au courant de ce dossier-là?

LA PRÉSIDENTE :

4940

Madame Tessier.

Mme MONIQUE TESSIER :

4945 Bien sûr que nous sommes au courant de ce concept et de cette idée-là. Cependant, le contexte, le dossier a été soumis à notre étude. Bon, je recule encore.

4950 Madame Gauthier, hier, a expliqué que suite à l'adoption du plan de mise en valeur en 92, ça a guidé -- cette planification sectorielle du mont Royal s'est inscrite dans les échanges avec le Cimetière lorsqu'il a été question, en 95, que c'était la dernière intervention à la pièce qui se réalisait et qu'il y avait une entente entre le Cimetière et la Ville à l'effet que le plan directeur devait déposer un plan de mise en valeur.

4955 Et dans les exigences, les composantes que la Ville voulait voir apparaître dans le Plan directeur de développement du cimetière, ce que la Ville souhaitait voir, il y avait différents éléments dont notamment comment le Cimetière pouvait participer à la mise en oeuvre du chemin de ceinture et du chemin de traverse.

4960 Par la suite, il y a eu dépôt en 97, dépôt en 99, dépôt en 2000, et c'est dans ce cadre-là que les discussions ont pris part pour essayer de trouver une entente avec le Cimetière pour mettre en oeuvre ces deux concepts-là.

4965 Malheureusement, c'est un fait. La Ville de Montréal, à l'époque, terminait là. Alors, on n'était pas, nous, dans le cadre de l'étude d'un accord de développement tout à fait en position pour aller faire une concertation avec les deux cimetières.

4970 Bien sûr, le contexte a évolué. Maintenant, nous sommes une ville qui couvrons maintenant tout ça, tout l'arrondissement et toute la montagne. L'idée demeure intéressante, mais dans le contexte du Plan directeur de développement du cimetière et de son analyse dans le cadre d'un accord de développement dans les limites de l'ancien territoire, bien, on n'a pas étudié ça à fond. Ce qui n'empêcherait pas de l'étudier, par ailleurs.

LA PRÉSIDENTE :

4975

Vous avez très bien répondu, madame Tessier.

Mme ÉLAINE GAUTHIER :

4980 Par contre, il y avait eu des discussions avec la Ville d'Outremont pour ce qui était de
l'aboutissement du chemin de ceinture à l'extrémité du secteur Saint-Jean-Baptiste. Donc, il y
avait, si on veut, deux fronts de travail. Il y avait le front de discussion sur le chemin de ceinture
et d'assurer sa continuité. Et il y avait également la question du chemin de traverse mais qui était
moins prioritaire et qui, en fait, empruntait les tracés existants dans le cimetière.

4985 Donc, tout ça peut toujours être reconsidéré. Mais en ce qui concernait le chemin de
ceinture, l'objectif et les discussions avec Outremont avaient été entreprises, et on était assuré
que Outremont était près à recevoir le tracé sur mont Royal et tout ça, là. Les discussions se
poursuivent.

4990 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que ça répond à votre question, monsieur Décarie?

M. JEAN DÉCARIE :

4995 Partiellement. Ça m'amène un petit commentaire, si vous permettez, rapide. C'est que si
la structure de concertation qui unissait l'ensemble des partenaires institutionnels et des
municipalités à l'époque avait pu continuer à travailler, je pense qu'on n'en serait pas là.

5000 **Mme ÉLAINE GAUTHIER :**

Non, mais là, nous sommes maintenant dans la même Ville.

M. JEAN DÉCARIE :

5005 C'est ça. Le long du chemin de ceinture – deux petites choses – on a parlé de Saint-Jean-
Baptiste, tantôt, du boisé. Est-ce que vous êtes au courant qu'on avait ouvert un dossier avec la
CUM, qui avait commencé à faire des démarches pour évaluer la possibilité de l'acheter et d'en
faire un parc de la CUM?

5010 **LA PRÉSIDENTE :**

Il a été question de ça, ce soir.

5015 **M. JEAN DÉCARIE :**

Oui? Ça va. C'est important. Je pense que...

LA PRÉSIDENTE :

5020

Est-ce que vous avez des éléments d'information particuliers à ce sujet-là?

M. JEAN DÉCARIE :

5025

Non.

Mme ÉLAINE GAUTHIER :

Non. Rien à rajouter.

5030

M. JEAN DÉCARIE :

5035

Alors, je retourne la question au Cimetière. Je m'excuse. Est-ce que vous pouvez poser la question au Cimetière, si on leur offrait quelques millions pour acheter le boisé Saint-Jean-Baptiste et en faire un parc métropolitain ou même un grand parc de Montréal, maintenant qu'on a une ville une île, est-ce qu'ils seraient ouverts?

5040

Je sais que, moi, à l'époque, j'en avais parlé avec l'ancien directeur, monsieur Duvernois, et il tendait l'oreille, en tout cas. De la même façon, avec Outremont, on avait commencé à préparer une entente, avant la vente, où il pourrait y avoir simplement un transfert de gestion à Outremont pour en faire un parc, parce qu'il n'y a pas de parc d'Outremont sur le mont Royal. Est-ce que donc...

LA PRÉSIDENTE :

5045

Monsieur Tremblay?

M. YOLAND TREMBLAY :

5050

Je n'ai jamais été tenu informé de ce qui s'est passé avant 95.

LA PRÉSIDENTE :

5055

Mais la question reste entière. Quelle serait l'ouverture du Cimetière à une session, sous quelque forme soit-elle, du boisé Saint-Jean-Baptiste pour fins...

M. YOLAND TREMBLAY :

5060

Notre position actuellement, c'est que nous sommes propriétaires de cet ensemble de terrains et nous avons l'intention de conserver l'entité de notre propriété.

M. JEAN DÉCARIE :

5065 Dernière petite question, peut-être un peu plus pointue, celle-là. Si le mausolée est refusé, est-ce que le chemin de ceinture reste dans le projet?

LA PRÉSIDENTE :

5070 Je pense que ça a été posé hier, mais on peut redemander. Dans quelle mesure est-ce que la réalisation d'une entente entre la Ville de Montréal et le Cimetière pour l'aménagement du chemin de ceinture est conditionnelle à l'octroi d'un permis pour la construction du mausolée de l'est?

M. YOLAND TREMBLAY :

5075 Je crois que j'avais répondu un petit peu à cette question-là, hier. Ce que je vais rappeler encore ce soir, c'est que naturellement nous aurons à réévaluer la position, parce qu'effectivement ce sont des espaces qui sont quand même assez importants. C'est des espaces en plus qui sont stratégiques en ce qui concerne notre institution. On parle de la façade institutionnelle la plus grande donc de notre propriété. Et ça peut être des endroits de prédilection pour bâtir des secteurs d'inhumation traditionnelle à prestige ou être capable vraiment de faire bénéficier notre clientèle de ces espaces-là.

5085 Donc, nous aurons à regarder cette nouvelle approche, ces nouvelles conditions, si jamais il y a des difficultés dans l'approbation du plan directeur.

M. JEAN DÉCARIE :

5090 C'est clair.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

5095 **M. JEAN DÉCARIE :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

5100 Alors, l'assemblée est close. Rapidement, je vous indique que la deuxième partie qui est réservée à la présentation des opinions débutera lundi le 1er décembre. La commission vous invite très fortement à vous inscrire à l'avance auprès de monsieur Jules Gosselin, de façon à ce qu'on puisse établir un calendrier d'audition des mémoires.

5105

Il y avait copie des avis publics à l'arrière de la salle où la procédure de dépôt est très indiquée. Alors, si vous avez des questions, prenez copie de l'avis.

5110 Je vous remercie tous de votre patience et surtout de votre présence et de votre intérêt pour le Plan directeur du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Merci aux responsables du Cimetière. Merci à la Ville. Merci, madame Maisonneuve, monsieur Bergeron, monsieur qui s'occupe du son. Merci à l'équipe de la commission et de l'Office et au 1er décembre prochain. Bonsoir!

5115 *****

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

5120 ET J'AI SIGNÉ:

5125 _____
LISE MAISONNEUVE, s.o.